



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) en ce concerne le renforcement du Département des affaires politiques

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	1–20	3
II. Chapitre 1		
Politique, direction et coordination d'ensemble		
Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba	21–47	13
III. Chapitre 3		
Affaires politiques		
Département des affaires politiques	48–351	20
1. Direction exécutive et administration	48–61	22
2. Programme de travail	62–314	27
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	62–290	27
Sous-programme 2. Assistance électorale	291–304	91
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	305–314	95
3. Appui au programme	315–351	99



IV.	Chapitre 28D		
	Bureau des services centraux d'appui	352-353	110
V.	Chapitre 35		
	Contributions du personnel.	354	111
VI.	Décisions que devra prendre l'Assemblée générale	355	111
Annexe			
	Département des affaires politiques : organigramme et répartition des postes révisés pour l'exercice biennal 2008-2009.		112

I. Vue d'ensemble

1. La diplomatie préventive est une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies et tient une place primordiale dans le rôle du Secrétaire général. La prévention des conflits violents constitue un élément essentiel du respect des obligations qui incombent à l'Organisation en vertu de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La valeur et l'utilité de l'Organisation seront jugées, dans une très large mesure, par la manière dont cette vocation fondamentale sera reflétée dans la réalité.

2. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Département des affaires politiques a la responsabilité première de la diplomatie préventive et des efforts visant à appuyer l'exercice des bons offices du Secrétaire général. Le Secrétaire général est persuadé qu'il est indispensable que l'Organisation accélère et systématise cette action en matière de prévention, mais les chances de succès seront minces s'il n'est pas remédié à la pénurie chronique et bien documentée des ressources allouées à cette composante stratégique du Secrétariat de l'ONU. Les propositions formulées dans le présent rapport n'ont été que trop longtemps différées et leur importance est cruciale. Elles ont pour objet de redresser le déséquilibre entre les impératifs auxquels doit faire face l'Organisation des Nations Unies et les moyens mis à sa disposition à cet effet, le but étant de renforcer le Département des affaires politiques de telle manière qu'il puisse constituer une plate-forme plus dynamique et efficace de la diplomatie préventive et de l'exercice des bons offices, y compris par la médiation, au service des États Membres. Aucune de ces propositions n'aura pour effet de modifier les objectifs fondamentaux définis par le Département dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (chap. 3)], mais elles permettront de se doter des ressources voulues pour donner suite à des attentes et mandats d'une portée toujours plus vaste¹ et pour que l'Organisation soit à même d'honorer de façon plus fiable et plus crédible les obligations fondamentales qui lui incombent en vertu de la Charte dans le domaine de la paix et de la sécurité.

3. Par exemple, dans sa résolution 57/337, l'Assemblée générale a demandé de renforcer la capacité d'alerte rapide, de collecte d'informations et d'analyse de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 61/230, l'Assemblée générale a reconnu l'importance du rôle des bons offices du Secrétaire général et l'a encouragé à user de la médiation aussi souvent que possible pour un règlement pacifique des conflits. De son côté, le Conseil de sécurité a de nouveau encouragé le Secrétaire général, en août 2007, à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer les activités de l'Organisation dans les domaines de l'alerte rapide et de l'appui à la médiation ainsi que ses autres activités de prévention, en Afrique et partout dans le monde². De même, en 2005, dans sa résolution 1625 (2006), adoptée au niveau des chefs d'État, le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général d'aider les pays où existent des risques de conflit armé à effectuer une évaluation stratégique du risque de conflit et à appliquer les mesures convenues par les pays concernés afin

¹ Par exemple, d'après les résultats de l'évaluation approfondie du Département des affaires politiques effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2006/4), on constate depuis 1990 une multiplication par six du nombre des missions de diplomatie préventive menées par l'Organisation et une multiplication par 11 du nombre des États qui font l'objet de sanctions.

² Voir S/PRST/2007/31.

de renforcer les capacités nationales de gestion des différends et de solution des causes profondes de ces conflits. Dans la même résolution, le Conseil avait demandé qu'on lui communique des rapports et une analyse périodiques des événements dans les régions où existent des risques de conflit armé, en particulier en Afrique et, le cas échéant, un exposé des initiatives de diplomatie préventive en cours.

4. Les ressources dont est actuellement doté le Département des affaires politiques restreignent la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ces mandats. En établissant le présent rapport, le Secrétaire général entend renforcer plus avant l'infrastructure de paix et de sécurité de l'Organisation. Faisant suite à la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et à la création du Département de l'appui aux missions, le renforcement du Département des affaires politiques représente la prochaine étape d'importance cruciale dans le cadre de mes efforts visant à assumer les responsabilités de plus en plus lourdes et complexes confiées à l'Organisation par les États Membres dans le domaine de la paix et de la sécurité. La réforme de l'appareil de maintien de la paix de l'Organisation est une première étape essentielle. Il importe désormais de privilégier les moyens mis à la disposition de l'Organisation en vue de prévenir et de régler les différends, investissement qui est préférable aux dépenses à engager pour faire face aux séquelles coûteuses de la guerre et investissement d'importance cruciale pour garantir que les milliards de dollars alloués au développement par les États Membres, les institutions financières internationales et l'Organisation des Nations Unies elle-même ne soient pas gaspillés lorsqu'un conflit armé ou une guerre se produisent.

5. Le Secrétaire général propose de réaménager la structure actuelle du Département des affaires politiques pour faire en sorte que ses efforts soient davantage axés sur les activités de terrain et qu'elles soient moins sédentaires. Il faut dégager des ressources suffisantes pour donner corps à cette notion et pour resserrer la coopération et la liaison avec les partenaires, à l'intérieur et en dehors du Secrétariat, ainsi que pour renforcer l'action de l'Organisation dans les domaines de tension et de conflit possible, ce qui lui permettra d'être mieux armée pour déceler les problèmes et pour élaborer et mettre en œuvre des solutions à l'échelon diplomatique. Pour ce faire, le présent rapport propose d'élargir la couverture régionale du Département, tout d'abord au Siège et avec la pleine collaboration des États Membres et des organisations régionales, par l'entremise d'un petit réseau de bureaux régionaux. Grâce à ces changements, le Département sera également mieux à même de donner des avis politiques sur les questions intersectorielles et de renforcer ses fonctions spécifiques en matière de gestion, de coordination et d'appui en vue d'améliorer la responsabilisation et l'efficacité. Ces modifications modestes, mais néanmoins importantes, sont assorties de plans visant à mieux utiliser les ressources existantes et à aborder dans une optique plus stratégique l'instauration de partenariats avec les organisations régionales³. Elles prennent également en considération la capacité des autres composantes du système des Nations Unies et le renforcement de leurs liens mutuels. Grâce à ces améliorations, le Secrétaire général compte que sa propre capacité et celle de ses Envoyés spéciaux d'exercer leurs bons offices dans le cadre de la prévention et du règlement des différends reposeront sur des assises plus solides. Ces propositions contribueront de façon notable à mieux étayer les efforts collectifs de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité.

³ À cet égard, voir la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité, par. 8.

6. En présentant ces propositions, le Secrétaire général entend répondre aux sollicitations accrues tant des États Membres que des organisations régionales qui ont besoin qu'un appui soit apporté à leurs propres efforts pour prévenir les conflits et régler les différends par des voies pacifiques. Comme il est relevé plus haut, le Secrétaire général est par ailleurs fort conscient des exhortations tant de l'Assemblée générale (voir résolution 57/337)⁴ que du Conseil de sécurité (voir S/PRST/2007/31) à renforcer les capacités dont est dotée l'Organisation en matière de prévention et de médiation. Ces propositions s'inspirent de très près d'une série de rapports indépendants parus récemment d'après lesquels l'insuffisance des ressources dont est doté le Département des affaires politiques est un élément critique de l'affaiblissement de l'Organisation qui compromet sa capacité à servir les États Membres. Il s'agit notamment des évaluations approfondies faites par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au sujet des affaires politiques (E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2) en réponse à la demande adressée par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session, dont un grand nombre des conclusions ont été reprises à son compte par le Comité (A/61/16 et A/62/16), ainsi que dans le rapport intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous », établi par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (voir A/59/565), ainsi que du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). De parution moins récente, mais tout aussi pertinent est le rapport établi en 2000 par le Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, également connu sous le nom de rapport Brahimi (voir A/55/305-S/2000/809).

Rôle du Département des affaires politiques : responsabilités critiques, mais moyens insuffisants

7. Nombre des activités du Département des affaires politiques en matière de diplomatie préventive et de bons offices sont menées avec discrétion, à dessein, en raison du caractère délicat de la diplomatie dans les situations où existent des risques de conflit. Par suite de ce manque de visibilité, on n'a pas toujours suffisamment bien compris ou apprécié le rôle crucial exercé par le Département au sein du Secrétariat, en tant que vaste réseau d'appui à l'exercice des responsabilités politiques et diplomatiques qui incombent au Secrétaire général. Les attributions du Département dans le domaine de la diplomatie préventive sont au cœur même de la Charte des Nations Unies, et la qualité et la portée de son action sont un élément déterminant de la conception que se font les États Membres et le grand public de l'efficacité de l'Organisation. Le Secrétaire général est parvenu à la conclusion que, bien que le Département compte un grand nombre de personnes extrêmement compétentes et ait remporté des succès notables, la très nette insuffisance de ses ressources l'empêche de jouer, dans la mesure où il le devrait, le rôle que les États Membres et lui-même jugent essentiel.

8. Le Département des affaires politiques est la structure d'appui et l'agent opérationnel des bons offices du Secrétaire général et de ses moyens de prévention. Le Secrétaire général compte sur le Département pour le tenir informé des situations de conflit potentiel dans le monde entier, pour élaborer des stratégies propres à

⁴ Voir également les résolutions de l'Assemblée générale 61/230 (par. 14 et 15) et 57/337 (par. 15 et par. 35 et 36 de l'annexe).

empêcher les tensions de dégénérer en effusions de sang ou de s'intensifier, et pour exécuter ces stratégies selon que de besoin. Le Département peut notamment recommander que le Secrétaire général ou ses envoyés et représentants exercent leurs bons offices, usent de la médiation et pratiquent une diplomatie préventive. Les fonctionnaires du Département sont fréquemment appelés à se rendre dans la région considérée pour y effectuer eux-mêmes ces missions, ou pour préparer et appuyer les missions qui seront menées par le Secrétaire général ou par ses envoyés. Pour ne mentionner que quelques exemples récents, la décision prise l'an dernier par le Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour faciliter le processus de paix dans le nord de l'Ouganda était l'aboutissement d'une recommandation faite par le Département après avoir analysé la situation et jugé que l'intervention de l'Organisation pourrait être utile. Cette proposition a déjà porté ses fruits en renforçant ces négociations d'importance cruciale pour mettre un terme à un conflit long et brutal. Le Département et sa mission politique régionale en Afrique de l'Ouest ont été des artisans très actifs d'une des réussites les plus largement reconnues de la politique de prévention au cours des années récentes, à savoir le règlement pacifique du conflit frontalier entre le Nigéria et le Cameroun. L'envoi en septembre dernier du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar à titre de mesure d'urgence pour réduire les tensions était une mission conçue, appuyée et dotée en personnel par le Département. Le Népal illustre aussi la grande différence que peut faire l'intervention dynamique du Département pour aider l'Organisation des Nations Unies à prévenir et régler un conflit. Grâce aux fonds considérables mis à la disposition du Département, son personnel a été en mesure d'effectuer des déploiements fréquents au Népal durant plusieurs années et de se tenir en contact avec les parties avant la signature des accords de paix. Cela a contribué à renforcer la confiance dans l'Organisation et à positionner celle-ci, dès 2006, pour lui permettre de jouer son rôle actuel, à la demande des parties, à savoir aider le Népal à faire progresser son processus de paix. L'Organisation a été contactée dans de nombreuses autres situations de même nature, mais n'est pas en mesure d'apporter l'appui voulu faute de ressources.

9. Tout en mettant l'accent sur la diplomatie préventive et l'exercice de bons offices, le Département des affaires politiques – et tout spécialement ses divisions régionales –, assume d'autres responsabilités fondamentales. Il exerce des fonctions d'orientation politique et de contrôle à l'égard d'un nombre croissant de missions politiques spéciales dans des environnements complexes dans le monde entier; l'absence d'un dispositif permettant d'étayer les activités d'appui de ces missions signifie que cet appui est apporté au détriment d'une action à plus long terme et de portée plus stratégique visant à soutenir la diplomatie préventive et l'exercice de bons offices. Au nombre des opérations sur le terrain qui sont actuellement supervisées par le Département, on peut mentionner les missions politiques spéciales pour l'Iraq, la Somalie, le Liban et le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et au Népal. L'apport du Département a également été déterminant pour la constitution et la mise en place de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies au Liban, et le Département œuvre actuellement de concert avec le Gouvernement du Guatemala en vue de constituer une commission internationale novatrice ayant pour vocation de lutter contre l'impunité dans ce pays. C'est parmi les fonctionnaires du Département qu'a été choisi le Représentant personnel du Secrétaire général actuellement engagé dans une nouvelle phase intensive de pourparlers au sujet du Sahara occidental, sous l'égide de l'Organisation des

Nations Unies. À mesure que la possibilité d'une solution politique au Darfour se concrétisera durant les mois à venir, parallèlement les responsabilités du Département iront en s'intensifiant en vue de fournir un personnel d'appui, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, aux efforts de médiation menés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et par l'Union africaine. Tandis que la révision du mandat pour l'Iraq renforcera le rôle de l'Organisation en ce qui concerne la promotion du processus de réconciliation nationale dans ce pays, le Département des affaires politiques sera amené à intensifier son soutien et son contrôle de cette mission, dans un théâtre d'opérations qui est peut-être le plus complexe qu'ait jamais connu l'Organisation des Nations Unies.

10. Malheureusement, les responsabilités du Département des affaires politiques se sont multipliées au long des années sans que ses ressources budgétaires augmentent dans les mêmes proportions, compromettant sérieusement la possibilité pour celui-ci d'exercer le type d'analyse, d'engagement diplomatique et de coordination indispensable pour que la diplomatie préventive soit efficace et dynamique. En outre, par suite de l'augmentation rapide du nombre des missions politiques, il est extrêmement difficile, eu égard aux effectifs dont est actuellement doté le Département, d'exercer comme il conviendrait les activités de contrôle. En raison aussi bien de la dispersion géographique que de la diversité des entités administrées par le Département – y compris les grandes missions d'assistance, les envoyés, les groupes d'experts et les commissions chargées de faire appliquer les sanctions et d'effectuer des enquêtes – il est indispensable qu'un dispositif d'appui adéquat soit mis en place afin de guider et superviser leurs activités à partir du Siège.

11. Face à ces réalités, de nombreuses recommandations ont été formulées dans le passé afin de renforcer et rénover le Département des affaires politiques, bien que peu d'entre elles aient été mises en application. Tandis que les recommandations importantes faites dans le rapport Brahimi de 2001 en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix ont été mises en application et que des ressources supplémentaires ont été fournies, les recommandations qui intéressaient au premier chef le Département et l'expansion de son rôle dans les domaines de la consolidation de la paix, du rétablissement de la paix et de la prévention ne l'ont pas été. Une fois de plus, en 2004, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a demandé instamment que des mesures soient prises pour renforcer le système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies en améliorant la capacité de médiation du Département et son efficacité opérationnelle (voir A/59/565). Le Groupe a relevé qu'en réduisant le Département « à la portion congrue », les États Membres contredisaient leur volonté affichée de faire de l'ONU une Organisation plus forte. Lors de la clôture du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a renouvelé l'engagement de la communauté internationale de promouvoir une culture de la prévention, et a pris la résolution de renforcer les moyens dont était dotée l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des conflits armés (voir résolution 60/1). Après avoir affirmé qu'ils étaient résolus à prendre des mesures concrètes pour renforcer ce système de sécurité collective, les États Membres ont souligné l'importance que revêtaient les bons offices du Secrétaire général, notamment dans le domaine de l'appui à la médiation.

12. En 2006, à l'issue d'un examen d'ensemble de la capacité du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits (A/60/891), le prédécesseur du

Secrétaire général avait instamment demandé aux États Membres d'allouer des ressources supplémentaires substantielles au Département des affaires politiques, et suggéré de consacrer aux activités de prévention un montant équivalant à 2 % du budget annuel des opérations de maintien de la paix. Il avait également préconisé de mettre en place une « capacité renforcée » au sein du Département et d'apporter des améliorations à notre direction et à notre coordination stratégiques pour la prévention des conflits. Dans ses récentes évaluations d'ensemble des affaires politiques, qui ont donné lieu à l'établissement de sept rapports⁵, le BSCI a relevé une multiplication par six depuis 1990 des missions de diplomatie préventive de l'Organisation des Nations Unies, une multiplication par quatre des opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies et une multiplication par 11 du nombre des États faisant l'objet de sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies (lesquelles sont administrées par le Département). Le BSCI a également considéré que la capacité du Département demeurerait limitée en l'absence des ressources humaines supplémentaires substantielles dont il avait besoin pour renforcer ses fonctions fondamentales, élargir ses capacités sur le terrain, apporter des améliorations concernant sa gestion, son organisation et ses méthodes de travail, puis préserver ces améliorations.

13. En résumé, il nous faut enrayer la tendance intenable qui veut que le Département des affaires politiques se voit confier des mandats et des responsabilités de plus vaste portée, sans pour autant être doté des ressources humaines ou financières qui lui sont indispensables. La demande croissante de mesures de prévention des conflits et de diplomatie préventive et d'exercice des bons offices du Secrétaire général, sans mentionner les sollicitations dont fait l'objet le Département pour qu'il donne des avis politiques et exerce un rôle de coordination politique, fait peser un fardeau insupportable sur le personnel et la direction du Département. En remédiant à cette situation, les États Membres bénéficieront des services d'un Secrétariat mieux préparé, mieux doté en effectifs et mieux à même de les aider, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, à maîtriser les problèmes avant qu'ils ne s'amplifient et ne deviennent plus coûteux. De l'avis du Secrétaire général, on constatera un renforcement des opérations politiques et des opérations de maintien de la paix qui garantira que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de s'acquitter du rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité qui lui a été confié par la Charte et qu'exigent d'elle les États Membres.

La voie à suivre : bref résumé des principales propositions

14. Le renforcement du Département des affaires politiques de manière à mieux appuyer une Organisation des Nations Unies plus dynamique dans le domaine de la prévention des conflits nécessitera tout à la fois des ressources supplémentaires et l'instauration de nouveaux modes de travail et d'intervention dans les situations où existent des risques de conflit, tout particulièrement grâce au renforcement de la mobilité et de la présence sur le terrain. Il sera également nécessaire d'améliorer les mécanismes de gestion et de contrôle. Les propositions du Secrétaire général relèvent des catégories ci-après :

a) Il s'agira en premier lieu de doter les divisions régionales du Département des moyens voulus pour leur permettre d'améliorer leurs activités de

⁵ E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2 et Add.1 à 5.

supervision et d'analyse, d'élaborer des mesures efficaces, de mettre à disposition avec promptitude les moyens nécessaires pour appuyer le règlement rapide des conflits et de soutenir les efforts de bons offices du Secrétaire général;

b) Il faudra en deuxième lieu renforcer la capacité de planification des politiques du Département et sa fonction d'appui aux efforts de médiation par la création d'une division de l'appui aux politiques, aux partenariats et à la médiation. Une telle mesure permettrait à l'Organisation de mieux appréhender une vaste gamme de questions intersectorielles de portée mondiale telles que le crime transnational organisé, la corruption, la démocratie et le terrorisme, et de mieux aider les États Membres à traiter de ces questions. Le renforcement de la médiation permettra de concrétiser la vision décrite dans le Document final du Sommet mondial de 2005, à savoir faire en sorte que notre diplomatie préventive soit hautement professionnelle, systématique et efficace. Cela permettrait par ailleurs de renforcer nos liens avec les autres entités du système des Nations Unies, d'améliorer les synergies et d'unir nos efforts;

c) Troisièmement, une autre composante essentielle de l'appui apporté par le Département aux États Membres, dont les services font l'objet d'une demande considérablement accrue, est la Division de l'assistance électorale. Eu égard au nombre accru et à la complexité croissante des demandes d'assistance et d'avis techniques dans ce domaine, le Secrétaire général demande une augmentation modeste des ressources de cette division;

d) Quatrièmement, le Département a en outre pour tâche d'apporter un appui au Conseil de sécurité, dont la charge de travail est en expansion rapide, ainsi qu'au Comité de l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien et à son Comité spécial des 24 sur la décolonisation. Malgré les responsabilités sans cesse élargies du Département dans ces domaines, je ne demande, au titre de la Division des affaires du Conseil de sécurité, qu'un nombre minimum des postes proposés par le BSCI pour répondre aux demandes accrues auxquelles doivent faire face les comités des sanctions;

e) Il s'agit cinquièmement de rationaliser la présence du Département sur le terrain par la création d'un petit réseau de bureaux régionaux qui apporteront leur concours aux États Membres et aux organisations régionales dans leurs efforts de diplomatie préventive. Ces bureaux, qui seront créés sur le modèle du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ne seraient ouverts qu'après l'instauration d'un dialogue avec les États Membres et les organisations régionales, et offriraient un moyen plus souple d'appuyer l'action de diplomatie préventive menée par les envoyés spéciaux du Secrétaire général, de renforcer les relations avec les organisations régionales qui exercent des activités dans ces domaines, de mettre en place des moyens d'action locaux, et d'encourager, selon que de besoin, l'application d'approches régionales en matière de prévention des conflits. Chaque bureau œuvrerait en étroit concert avec les structures politiques existantes, les opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en constituant un réseau localisé pour les activités de prévention des conflits entreprises par les organismes des Nations Unies et par d'autres partenaires régionaux. Ces bureaux régionaux remplaceraient, selon que de besoin et uniquement en consultation avec les partenaires pertinents, les missions politiques portant sur un seul pays dont l'optique est plus limitée;

f) Enfin, il importe de renforcer les fonctions de gestion, de direction et de contrôle en définissant une nouvelle orientation pour les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint et en dotant le Service administratif du Département des affaires politiques de capacités accrues.

État récapitulatif des incidences financières

15. Les incidences de mes propositions sur les postes et les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 sont exposées de façon détaillée dans les tableaux 1 à 4 ci-dessous et concerneraient en majeure partie le chapitre 3 (Affaires politiques) et plus spécifiquement le Département des affaires politiques, le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) au titre du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, le chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes par suite de l'augmentation des effectifs proposés, et le chapitre 35 (Contributions du personnel).

Tableau 1

Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Chapitre	2006-2007 crédit révisé	Augmentation proposée dans le rapport (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 Prévisions révisées	Modifications des postes
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	77 003,7	(4 386,8)	439,2	73 056,1	4 851,4	77 907,5	5
3. Affaires politiques	686 871,0	5 543,5	14 276,1	706 690,6	5 368,4	712 059,0	96
28D. Bureau des services centraux d'appui	245 408,8	2 061,7	4 184,7	251 655,2	17 412,6	269 067,8	
35. Contributions du personnel	436 347,5	6 438,3	2 136,1	444 921,9	19 110,9	464 032,8	
Total	1 445 631,0	9 656,7	21 036,1	1 476 323,8	46 743,3	1 523 067,1	101

Tableau 2

Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					
	2006-2007 crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 Prévisions révisées
Postes	196 087,5	7 109,2	13 385,2	216 581,9	12 176,1	228 758,0
Autres dépenses de personnel	330 820,2	(1 618,9)	—	329 201,3	546,6	329 747,9
Émoluments des non-fonctionnaires	402,2	0,0	—	402,2	75,8	478,0
Consultants et experts	27 266,5	(1 820,6)	—	25 445,9	68,0	25 513,9

Objet de dépense	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Frais de voyage des représentants	8 647,1	(42,0)	–	8 605,1	1 017,3	9 622,4
Frais de voyage du personnel	29 574,7	(35,3)	572,8	30 112,2	496,7	30 608,9
Services contractuels	78 003,8	5 128,7	–	83 132,5	2 101,9	85 234,4
Frais généraux de fonctionnement	239 955,0	185,8	4 032,6	244 173,4	9 706,3	253 879,7
Dépenses de représentation	819,3	(10,5)	–	808,8	37,3	846,1
Fourniture et accessoires	17 949,6	226,8	90,2	18 266,6	271,8	18 538,4
Mobilier et matériel	54 106,1	(4 217,7)	819,2	50 707,6	447,5	51 155,1
Amélioration des locaux	11 802,6	5,0	–	11 807,6	0,4	11 808,0
Subventions et contributions	13 848,9	(1 692,1)	–	12 156,8	686,7	12 843,5
Divers	436 347,5	6 438,3	2 136,1	444 921,9	19 110,9	464 032,8
Total	1 445 631,0	9 656,7	21 036,1	1 476 323,8	46 743,3	1 523 067,1

Tableau 3
Postes supplémentaires nécessaires, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2006-2007 crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	2008-2009	
			Augmentation proposée dans le présent rapport	Montant estimatif
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	166	(15)	5	156
3. Affaires politiques	294	18	96	408
28D. Bureau des services centraux d'appui	452	3	–	455
Total	912	6	101	1 019

Tableau 4
Postes supplémentaires nécessaires, par classe

<i>Catégorie</i>	<i>2006-2007 Crédit révisé</i>	<i>Augmentation (A/62/6)</i>	<i>Augmentation proposée dans le présent rapport</i>	<i>2008-2009 Nombre estimatif</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA/Vice-Secrétaire général	6	(1)	—	5
SSG	6	1	—	7
D-2	19	—	4	23
D-1	31	2	(1)	32

<i>Catégorie</i>	<i>2006-2007 Crédit révisé</i>	<i>Augmentation (A/62/6)</i>	<i>Augmentation proposée dans le présent rapport</i>	<i>2008-2009 Nombre estimatif</i>
P-5	82	2	5	89
P-4/3	182	4	47	233
P-2/1	30	1	15	46
Total partiel	356	9	70	435
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	38	(1)	–	37
Autres classes	382	(2)	28	408
Total partiel	420	(3)	28	445
Autres catégories				
Service de sécurité	6	–	–	6
Agents locaux	26	(2)	3	27
Service mobile	4	–	–	4
Fonctionnaires recrutés sur le plan national	–	2	–	2
Corps de métier	100	–	–	100
Total partiel	136	–	3	139
Total	912	6	101	1 019

16. L'augmentation au titre des chapitres concernés est récapitulée dans les paragraphes 17 à 20 ci-dessous.

17. L'augmentation de 14 276 100 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques, Département des affaires politiques) se décomposerait comme suit :

a) La diminution nette de 2 022 300 dollars au titre de la rubrique direction exécutive et administration est imputable au redéploiement de sept postes provenant du Groupe des politiques et de la planification (1 P-5, 4 P-4, 2 G-1/G-6) et deux postes du secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS) (1 P-4, 1 G-1/G-6) en faveur du sous-programme 1, redéploiement qui est en partie compensé par la création de deux postes (1 poste P-4 pour le Bureau du Secrétaire général adjoint, 1 poste P-4 pour le Bureau du Sous-Secrétaire général, afin de superviser la liaison des Divisions pour l'Afrique avec le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba) et par le reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour le Bureau du Secrétaire général adjoint;

b) L'augmentation nette au titre du programme de travail (14 205 100 dollars) se décompose comme suit :

i) Une augmentation nette de 12 703 400 dollars au titre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) par suite de la création de 62 nouveaux postes pour les divisions régionales (2 D-2, 4 P-5, 10 P-4, 18 P-3, 12 P-2/1, 16 G-1/G-6), de 10 nouveaux postes (1 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1, 1 G-1/G-6) et du reclassement d'un poste D-1 à la classe D-2 pour la Division des politiques, des partenariats et de la médiation dont la création est

proposée (précédemment Groupe d'appui à la médiation) ainsi que du redéploiement des 9 postes mentionnés à l'alinéa a) ci-dessous;

ii) Une augmentation nette de 1 136 000 dollars au titre du sous-programme 2 (Assistance électorale) par suite de la création proposée de huit nouveaux postes (1 P-5, 3 P-4, 4 G1/G6) et du reclassement d'un poste D-2 à la classe P-3;

iii) Une augmentation nette de 365 700 dollars au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) par suite de la création proposée de trois nouveaux postes (1 P-3, 2 P-2);

d) Une augmentation nette de 2 093 300 dollars au titre de l'appui au programme pour la création de 11 postes supplémentaires (2 P-4, 2 P-3 et 7 G-1/G-6), du reclassement d'un poste P-5 à D-1 ainsi que des objets de dépense autres que les postes.

18. L'augmentation au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) correspond aux ressources nécessaires pour la création proposée de cinq postes (1 P-5, 1 P-3, 3 postes d'agent local) et pour le reclassement d'un poste D-1 à D-2 pour le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, dont il est proposé qu'il soit désormais désigné sous le nom de Bureau d'appui à la paix et à la sécurité (439 200 dollars).

19. L'augmentation au titre du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) est imputable aux ressources autres que les postes afférentes au personnel dont la création est proposée (4 184 700 dollars).

20. L'augmentation au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel) est imputable à la création proposée de nouveaux postes (2 136 100 dollars), et doit être compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

II. Chapitre 1 Politique, direction et coordination d'ensemble

Bureau des Nations Unies à Addis-Abeba

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
439 200 dollars

Tableau 5

Ressources supplémentaires nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 Prévisions révisées
Postes	42 629,5	(1 513,9)	439,2	41 554,8	2 279,5	43 834,3
Autres dépenses de personnel	4 357,8	(1 265,9)	—	3 091,9	199,9	3 291,8
Émoluments des non-fonctionnaires	402,2	0,0	—	402,2	75,8	478,0
Consultants et experts	1 507,7	(1 177,8)	—	329,9	21,5	351,4

Objet de dépense	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 Prévisions révisées
Frais de voyage des représentants	7 187,4	(42,0)	–	7 145,4	939,5	8 084,9
Frais de voyage du personnel	3 662,0	(335,2)	–	3 326,8	216,2	3 543,0
Services contractuels	4 693,2	14,2	–	4 707,4	305,7	5 013,1
Frais généraux de fonctionnement	1 163,9	(39,5)	–	1 124,4	76,1	1 200,5
Dépenses de représentation	481,3	(2,0)	–	479,3	30,5	509,8
Fournitures et accessoires	167,1	(11,5)	–	155,6	9,8	165,4
Mobilier et matériel	227,5	(52,3)	–	175,2	10,2	185,4
Subventions et contributions	10 524,1	39,1	–	10 563,2	686,7	11 249,9
Total	77 003,7	(4 386,8)	439,2	73 056,1	4 851,4	77 907,5

21. En 2005, un nouvel élan a été donné à la coopération de l'Organisation des Nations Unies avec l'Union africaine lorsque le Sommet mondial a souligné la nécessité de faire porter l'attention sur les besoins spéciaux de l'Afrique. Le Sommet a demandé la mise en place d'un Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine qui tiendrait pleinement compte de l'élargissement notable du mandat de l'Union africaine par rapport à celui de l'ancienne Organisation de l'unité africaine. On a également constaté au cours des dernières années une très forte expansion de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ces deux organisations ayant intensifié leurs activités dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité, de l'assistance électorale et de la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique. En outre, de nombreuses activités de bons offices conjoints, de médiation conjointe et de maintien de la paix ont été entreprises.

22. C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies a renouvelé son partenariat avec l'Union africaine. En novembre 2006, le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, a signé une déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (voir A/61/630).

23. La déclaration doit jouer le rôle, pour l'Organisation des Nations Unies, de cadre stratégique d'ensemble en matière de coopération avec l'Union africaine. Le cadre vise avant tout à renforcer la capacité de la Commission de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines de collaborer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies au règlement des problèmes de sécurité humaine en Afrique. Il englobe tous les aspects de l'assistance existante et future apportée par l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine, notamment, sans toutefois s'y limiter, dans les domaines suivants : paix et sécurité; aide au renforcement des institutions, et affaires politiques et électorales; opérations de maintien de la paix; gouvernance, droits de l'homme et état de droit; consolidation de la paix; intervention humanitaire, relèvement et sécurité alimentaire; questions sociales, culturelles et sanitaires; et protection de l'environnement.

24. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont convenues d'œuvrer de concert dans les domaines ci-après concernant la paix et la sécurité au

cours des trois prochaines années : a) bons offices et appui à la médiation; b) assistance électorale; c) appui à la consolidation de la paix; d) appui aux organes politiques de l'Union africaine (Conseil de paix et de sécurité, Parlement panafricain); et e) relèvement après les conflits.

25. En juin 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont publié un communiqué commun (S/2007/421, annexe II) dans lequel ils ont souligné qu'il importait d'appuyer la mise en place de l'architecture africaine de paix et de sécurité, et ont encouragé à cet égard la mise en œuvre du Programme décennal visant à renforcer les capacités entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Dans le même communiqué, ils sont également convenus d'instaurer des relations plus solides et mieux structurées entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment pour ce qui était de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi que du maintien et de la consolidation de la paix.

26. Plus récemment, en application du paragraphe 7 de sa résolution A/61/296 intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine », l'Assemblée générale a demandé que soit appliquée la déclaration susmentionnée sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal du renforcement des capacités pour l'Union africaine et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la capacité du Secrétariat de l'Organisation et pour qu'il s'acquitte de son mandat visant à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique.

27. En réponse au Programme, le communiqué commun faisait état de la résolution A/61/296, qui se réfère dans une large mesure au mandat fondamental assigné au Département (prévention des conflits, secrétariat du Conseil de sécurité, Coordonnateur des Nations Unies pour les élections et instauration de partenariats avec les organisations régionales); il faudra à cette fin revoir et renforcer la structure actuelle du Département des affaires politiques tant au Siège qu'à Addis-Abeba, de manière à fournir un appui adéquat à la Commission de l'Union africaine et à assurer une coordination satisfaisante dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies.

28. En réponse au Programme, le Département des opérations de maintien de la paix a constitué une Équipe africaine d'appui à la paix au Siège et à Addis-Abeba au début de 2007. Le principal objectif de l'Équipe est de fournir un appui militaire et en matière de maintien de la paix à l'Union africaine pour l'aider à mettre en place la Force africaine d'intervention et à planifier le déploiement et la gestion des missions de maintien de la paix.

29. Il est essentiel que le Département des affaires politiques prête son concours à la Commission de l'Union africaine dans les autres domaines prioritaires sur lesquels porte le Programme décennal : bons offices et appui à la médiation; assistance électorale; et appui aux organes politiques de l'Union africaine.

30. Le mandat du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba a été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/220. Depuis 1998, le Bureau a assuré la liaison avec l'ancienne Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations sous-régionales africaines. Le Bureau a pour mandat d'aider à

coordonner la fourniture d'une assistance technique par l'Organisation des Nations Unies et la mise en commun des informations entre les organismes des Nations Unies et le secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine.

31. Par suite de la signature du Programme décennal, et afin d'assurer que l'Organisation des Nations Unies en abordera l'exécution dans une optique intégrée, il a été décidé que le Mécanisme consultatif régional, organe issu de la création de l'Union africaine, serait la structure la plus appropriée pour assurer l'exécution du Programme.

32. Le Mécanisme consultatif régional, au sein duquel les organismes des Nations Unies représentés à Addis-Abeba interviennent par l'entremise de groupes, est convoqué et dirigé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. À l'issue de la signature du Programme décennal, il a été décidé de créer en novembre 2006 un groupe distinct pour la paix et la sécurité qui serait dirigé par le Département des affaires politiques agissant par l'entremise du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba.

33. Le Groupe pour la paix et la sécurité exerce les attributions ci-après :

a) Fourniture d'un appui coordonné à l'agenda pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, y compris le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par le Groupe et la transmission de ses rapports à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine;

b) Fourniture d'un appui technique au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans ses efforts, dans le cadre de l'article 8 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour constituer des groupes d'experts spécialisés qui mettraient leurs compétences à la disposition du Conseil lors de l'examen par celui-ci de situations nécessitant le recours à des connaissances spécialisées;

c) Fourniture d'une assistance en vue de la mise en place d'un mécanisme informatisé de collecte d'informations et de partage des connaissances dont la principale tâche serait de créer un site Web pour l'Union africaine, qui serait spécialement consacré aux activités et aux produits du Conseil de paix et de sécurité;

d) Fourniture d'un appui à l'Union africaine afin de l'aider à se doter des compétences spécialisées dont elle a besoin pour la mise en place de la Force africaine d'intervention ainsi que pour la planification et le déploiement des missions d'appui à la paix;

e) Mobilisation d'un appui technique, financier et matériel dans le cadre de l'article 20 du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité en vue de la mise en place d'un dispositif dont l'objet serait de faciliter l'interaction entre le Conseil de paix et de sécurité et d'autres organes de l'Union africaine, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et les organisations africaines de la société civile, y compris les organisations de femmes, dans le domaine de la paix et de la sécurité;

f) Fourniture d'un appui technique au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le cadre du paragraphe 13 de l'article 13, relatif à la formation du personnel civil et militaire des contingents nationaux en attente dans

les domaines du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme, aux niveaux opérationnel et tactique.

34. Trois antennes ont été créées afin de permettre au Groupe de la paix et de la sécurité de bien s'acquitter des tâches susmentionnées : Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (coordonnateur : Département des opérations de maintien de la paix); Reconstruction et développement après les conflits (coordonnateur : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés); et Droits de l'homme, justice et réconciliation (coordonnateur : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme).

Postes existants

35. Le Bureau de liaison des Nations Unies est actuellement doté d'un Chef du Bureau (D-1) et d'un assistant administratif (agent local).

36. Sous la supervision d'ensemble du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Chef du Bureau de liaison des Nations Unies exerce les attributions ci-après : a) faciliter l'instauration d'une coordination étroite et fréquente entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions présentant un intérêt commun et faire en sorte que des mesures de suivi soient prises, selon les besoins; b) suivre de près les travaux et les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le cadre de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique, analyser leurs incidences et leur utilité pour l'Organisation des Nations Unies et formuler des recommandations de politique générale à l'intention du Siège de l'ONU sur les questions qui nécessitent l'attention de l'une et l'autre organisations; c) renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin d'appuyer les processus électoral et de démocratisation en Afrique; et d) faciliter et appuyer, selon que de besoin, les activités des envoyés spéciaux et des représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Afrique, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, dans leurs relations avec l'Union africaine, et fournir des avis politiques, le cas échéant.

37. L'assistant administratif (agent local) du Chef du Bureau exerce des fonctions de secrétariat et d'administration en anglais et en français portant sur la fourniture de services d'appui dans divers domaines, dont la gestion des activités courantes du Bureau et l'organisation des réunions et autres manifestations. En outre, il fournit un appui de fond et des services de secrétariat et exerce régulièrement des fonctions de supervision. L'assistant administratif assure par ailleurs la tenue des états mensuels de présence et d'horaire pour certification par le Chef du Bureau, élabore les plans de congé, gère les questions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie, et soumet chaque mois les états de congé aux fins de classement.

Nouveaux postes

38. Afin de permettre au Bureau de liaison de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale ainsi que des nouvelles responsabilités qui sont énoncées dans la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, de la résolution 61/296 de l'Assemblée générale et du communiqué commun publié par le Conseil de sécurité et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, des

ressources supplémentaires seront nécessaires pour renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

39. Le Secrétaire général estime que les tâches dont devra s'acquitter le Bureau de liaison des Nations Unies ont une portée qui dépasse celle d'un simple bureau de liaison. Eu égard au renforcement des tâches et des responsabilités confiées au Bureau, le Secrétaire général propose de le désigner désormais sous le nom de Bureau de la Commission de l'Union africaine pour l'appui à la paix et à la sécurité.

40. Le nouveau Bureau serait chargé de superviser et assurer l'application intégrale des activités menées dans les domaines prioritaires relevant du Département des affaires politiques, entre autres les bons offices et l'appui à la médiation, l'assistance électorale, l'appui aux organes politiques de l'Union africaine (notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine). Le Bureau serait également chargé de coordonner et harmoniser les politiques, projets et activités présentant un intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et pour l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité; de tenir l'Union africaine informée des actions et des initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies pour traiter des questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique; de promouvoir et renforcer l'échange d'informations ainsi que la coordination des initiatives et des efforts dans les domaines de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix en Afrique; et de suivre de près les travaux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

41. Compte tenu des tâches et responsabilités supplémentaires qui lui incomberont, il importe de renforcer les effectifs du Bureau pour l'appui à la paix et à la sécurité. Outre le reclassement du poste du chef du Bureau de D-1 à D-2, le Département des affaires politiques recommande la création des cinq postes ci-après : un poste de spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5), un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) et trois postes d'agent des services généraux (assistant administratif, chauffeur et planton) (services généraux).

Reclassement de D-1 à D-2 du poste du chef du Bureau

42. En sus des tâches qui lui sont actuellement confiées, le Chef du Bureau représentera le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans toutes les réunions tenues par l'Union africaine et par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il tiendra l'Union africaine informée des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour traiter des questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique et échangera des informations et coordonnera les initiatives et les efforts dans les domaines de l'alerte rapide, de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et de la médiation en Afrique, comme demandé par le Conseil de sécurité au paragraphe 7 de l'annexe à sa résolution 1625 (2005). Comme l'a demandé l'Assemblée générale aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 61/296, le spécialiste des affaires politiques (hors classe) veillera à assurer une bonne coordination au sujet des questions liées à la paix et à la sécurité avec les autres fonds, organismes et programmes des Nations Unies, et en particulier la Commission économique pour l'Afrique. À cet égard, le poste du chef du Bureau pour l'appui à la paix et à la sécurité devrait être reclassé compte tenu du rang des hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine (équivalant au rang de secrétaire général adjoint) avec lesquels il serait amené à s'entretenir sur une base quotidienne pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités. En outre, en sa qualité

de président du Groupe pour la paix et la sécurité du Mécanisme consultatif régional à Addis-Abeba, qui est le principal mécanisme mis en place pour assurer la coordination de l'appui par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, le Chef du Bureau devrait avoir le même rang que les représentants des organismes des Nations Unies auprès du Groupe. À ce titre, le Chef du Bureau représentera l'Organisation des Nations Unies lors des réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dont les membres sont les représentants permanents des pays africains auprès de l'Union africaine (au niveau des ambassadeurs). Le reclassement de ce poste conférerait à son titulaire les pouvoirs de représentation voulus pour engager un dialogue avec ses interlocuteurs.

43. Sous la direction générale du Chef du Bureau, un spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5) supervisera le travail du spécialiste des affaires politiques (P-3). Il fournira une assistance de fond, donnera des conseils et fera des recommandations dans le domaine de la paix et de la sécurité au Chef du Bureau. Le spécialiste des affaires politiques (hors classe) œuvrera en étroite concert avec la Commission de l'Union africaine et les organismes des Nations Unies dans les domaines de l'alerte rapide, de la diplomatie préventive, de l'appui à la médiation et de l'assistance électorale. Il travaillera également en étroite concert avec l'Équipe d'appui du Département des opérations de maintien de la paix à l'Union africaine à Addis-Abeba en procédant à l'analyse politique et régionale voulue pour pouvoir apporter leur appui militaire à l'Union africaine. Le spécialiste des affaires politiques (hors classe) s'assurera que les projets prioritaires définis par l'Union africaine et par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités (projets concernant les domaines des bons offices et de la médiation, de l'assistance électorale et de l'appui aux organes politiques) sont exécutés avec promptitude. À cet égard, il assurera la liaison avec le spécialiste des affaires politiques relevant du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui est chargé de coordonner l'assistance fournie par les divisions et les bureaux régionaux du Département. Lorsque la demande lui en sera faite, le spécialiste des affaires politiques (hors classe) représentera le Chef du Bureau lors des réunions et sera le responsable par intérim du Bureau.

44. Sous la direction d'ensemble du Chef du Bureau et sous la supervision directe du spécialiste des affaires politiques (hors classe), un spécialiste des affaires politiques (P-3) suivra l'évolution de la situation politique et analysera cette situation. Il veillera à ce que le Chef du Bureau, le spécialiste des affaires politiques (hors classe), ainsi que les divisions et unités administratives pertinentes du Département des affaires politiques au Siège soient tenus pleinement informés de tout nouveau fait important à bref délai. Il établira les rapports quotidiens et hebdomadaires du Bureau dans lesquels sont récapitulés les faits survenus dans le domaine de la paix et de la sécurité, et il procédera à l'analyse des questions présentant un intérêt pour le Département et pour l'ensemble du système des Nations Unies. Lorsque la demande lui en sera adressée, le spécialiste des affaires politiques assistera aux réunions organisées par l'Union africaine, par les représentants de la communauté internationale, par les organisations non gouvernementales et par les médias, et il établira des résumés analytiques de leurs travaux. Il sera également chargé de la rédaction des minutes du Groupe pour la paix et la sécurité, dirigé par le Chef du Bureau pour l'appui à la paix et à la sécurité. Lorsque la demande lui en sera faite, il établira la liste des points à aborder, rédigera des notes d'information et s'occupera de la correspondance ainsi que de divers

autres documents, selon les besoins. En outre, il prêtera son concours lors des visites effectuées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et s'acquittera des autres tâches qui lui seront confiées par le spécialiste des affaires politiques (hors classe) et par le Chef du Bureau.

45. Il est demandé un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent local), dont les tâches seraient les suivantes : a) fournir des services de secrétariat à la Section des affaires politiques; b) recevoir, enregistrer et traiter toute la correspondance adressée à la Section; c) tenir un calendrier des réunions et des délais; d) rédiger, revoir et éditer la correspondance départ et autres documents; e) tenir un système de classement électronique détaillé pour le compte de la Section; f) organiser les réunions et établir et distribuer les minutes et les conclusions convenues; et g) prêter son concours à l'assistant administratif du Chef du Bureau. Il s'acquittera également des autres tâches qui lui seront confiées par le spécialiste des affaires politiques (hors classe) et par le Chef du Bureau.

46. Un chauffeur (agent local) serait le chauffeur désigné du Chef du Bureau, ferait régulièrement des livraisons entre le Bureau des Nations Unies et d'autres bureaux et institutions, accueillerait les hautes personnalités à l'aéroport, faciliterait les formalités d'immigration et de douane et serait chargé de l'entretien des véhicules.

47. Un planton (agent local) distribuerait et ramasserait le courrier selon un horaire quotidien; trierait et enverrait le courrier dans d'autres bureaux postaux; veillerait à ce que le courrier soit clairement et correctement adressé; réceptionnerait et distribuerait les télégrammes et le courrier spécial; procéderait chaque jour au comptage statistique de tout le courrier, des documents, des articles spéciaux et des colis réceptionnés et expédiés; tiendrait les registres avec exactitude et photocopierait les documents à l'usage du sous-groupe et durant les conférences; et s'acquitterait de toutes autres tâches qui lui seraient confiées.

III. Chapitre 3 Affaires politiques

Département des affaires politiques

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
14 276 100 dollars

Tableau 6

Ressources supplémentaires nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
1. Organes directeurs	282,4	—	—	282,4	18,4	300,8
Conseil de sécurité	217,8	—	—	217,8	14,2	232,0

Composante	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	64,6	—	—	64,6	4,2	68,8
2. Direction exécutive et administration	8 449,9	458,3	(2 022,3)	6 885,9	383,6	7 269,5
3. Programme de travail	48 960,8	2 205,4	14 205,1	65 371,3	3 559,3	68 930,6
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	23 679,7	1 792,2	12 703,4	38 175,3	2 040,4	40 215,7
Sous-programme 2. Assistance électorale	4 886,7	243,7	1 136,0	6 266,4	337,1	6 603,5
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	13 085,9	169,5	365,7	13 621,1	765,4	14 386,5
Sous-programme 4. Décolonisation	1 438,5	—	—	1 438,5	77,5	1 516,0
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 870,0	—	—	5 870,0	338,9	6 208,9
4. Appui au programme	5 051,1	20,8	2 093,3	7 165,2	450,2	7 615,4
Total	62 744,2	2 684,5	14 276,1	79 704,8	4 411,5	84 116,3

Tableau 7
Effectifs supplémentaires à prévoir, par catégorie
Postes inscrits au budget ordinaire et postes temporaires

Catégorie	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation	Augmentation proposée dans le présent rapport	2008-2009 Prévisions révisées
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
SGA/Vice-Secrétaire général	1	—	—	1
SSG	2	—	—	2
D-2	6	—	3	9
D-1	14	1	—	15
P-5	34	0	4	38
P-4/3	63	2	46	111
P-2/1	12	—	15	27
Total partiel	132	3	68	203
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	5	—	—	5
Autres classes	83	—	28	111
Total partiel	88	0	28	116
Total	220	3	96	319

1. Direction exécutive et administration

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
(2 022 300 dollars)

Tableau 8

Ressources supplémentaires nécessaires : Direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	7 842,6	458,3	(2 022,3)	6 278,6	344,3	6 622,9
Autres dépenses de personnel	166,5	0,0	–	166,5	10,8	177,3
Consultants et experts	113,9	(113,9)	–	0,0	–	0,0
Voyages du personnel	323,5	113,9	–	437,4	28,3	465,7
Dépenses de représentation	3,4	–	–	3,4	0,2	3,6
Total	8 449,9	458,3	(2 022,3)	6 885,9	383,6	7 269,5

48. La modification du montant des ressources est imputable au redéploiement de sept postes du Groupe de la planification des politiques [(1 P-5, 4 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)) et de deux postes du Secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)] vers le sous-programme 1, partiellement compensé par la création de deux postes (1 P-4 dans le Bureau du Secrétaire général adjoint et 1 P-4 dans le Bureau du Sous-Secrétaire général chargé de superviser les relations entre les deux divisions pour l'Afrique et le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba), ainsi que par le reclassement à la classe P-4 d'un poste P-3 dans le Bureau du Secrétaire général adjoint, comme décrit plus loin.

Bureau du Secrétaire général adjoint

49. Au fil des ans, le Département des affaires politiques a été exhorté à améliorer ses fonctions administratives, de gestion et de contrôle. De nombreuses améliorations sont déjà en cours, mais il va falloir faire davantage pour entrer dans une démarche dynamique. Il est ainsi proposé d'une façon générale de redistribuer et de consolider les ressources en place dans le Bureau du Secrétaire général adjoint et le Service administratif pour renforcer les fonctions essentielles de gestion, de contrôle et de planification stratégique de l'ensemble du Département. Le renforcement des activités de suivi et d'évaluation du Bureau du Sous-Secrétaire général permettrait d'affiner les procédures de travail et les structures pour mieux atteindre les indicateurs de résultats, tout en responsabilisant davantage le personnel et la direction. Le Département devrait ainsi être mieux à même de contrôler de façon plus systématique et transparente qu'il s'acquitte des mandats que lui ont confiés le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ce mécanisme d'évaluation constituerait par ailleurs un instrument important pour mieux rendre compte aux

États Membres des résultats obtenus et de l'usage fait des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

50. À cet effet, il faudrait que les administrateurs du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui privilégient actuellement les régions géographiques, portent davantage leur attention sur l'encadrement, les communications, le contrôle et l'évaluation. Avec le renforcement des divisions régionales proposé dans le présent rapport, l'examen des questions géographiques et politiques spécifiques et l'établissement de rapports à ce sujet dont se charge actuellement le Bureau du Secrétaire général adjoint seraient en grande partie assurés par les divisions régionales, ce qui responsabiliserait davantage les directeurs régionaux en éliminant en même temps les chevauchements inutiles et les doubles emplois. Ainsi, les administrateurs du Bureau du Sous-Secrétaire général continueraient d'assumer des fonctions de coordination en rapport avec des régions géographiques spécifiques, mais consacraient une plus grande partie de leur temps à la gestion opérationnelle pour mieux appuyer les fonctions de gestion et de contrôle du Secrétaire général adjoint.

51. Le Bureau du Secrétaire général adjoint conserverait les 10 postes actuels [1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 5 GS (AC)]. Le Chef du Bureau (D-1) aiderait le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de l'ensemble des responsabilités qui lui incombent en tant que chef de Département et que référent du système des Nations Unies pour la prévention des conflits et l'assistance électorale. Il superviserait et encadrerait le personnel du Bureau et assurerait pour le Secrétaire général adjoint la coordination des politiques et des tâches administratives liées à l'exercice de toutes ses fonctions. Il aiderait le Secrétaire général adjoint à établir le plan de gestion du programme du Département et à en évaluer l'exécution, notamment par rapport aux cibles que le Département doit atteindre sur le plan financier et des ressources humaines, et seconderait le Secrétaire général adjoint dans les domaines dans lesquels celui-ci est appelé à prêter assistance au Secrétaire général (nomination de fonctionnaires de rang supérieur et affectation de personnel à des missions); il continuerait de jouer le rôle d'interlocuteur/médiateur entre le Secrétaire général adjoint et les hauts responsables du Département et d'autres entités. Il assurerait en outre la coordination interne des travaux, ainsi que la gestion des communications et des flux d'information, assurerait la liaison avec les organes et comités exécutifs, coordonnerait la documentation adressée à la hiérarchie, surveillerait la gestion des dossiers et mettrait en œuvre les réformes et les plans de gestion du changement du Département.

52. Trois des spécialistes des questions politiques du Bureau resteraient responsables du suivi d'une région géographique spécifique (Afrique, Amériques et Europe, Asie-Pacifique et Moyen-Orient) pour contribuer à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques. L'administrateur hors classe (P-5) spécialiste des questions politiques exercerait également les fonctions d'adjoint du Chef du bureau. Il encadrerait et orienterait les unités qui participent à l'établissement du budget, en particulier en ce qui concerne la formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats du Département et assurerait la supervision technique et l'encadrement de l'exercice budgétaire annuel des missions politiques spéciales (en étroite coordination avec le Groupe du Service administratif chargé des missions politiques spéciales). Comme le Département cherche à améliorer les capacités en matière de gestion axée sur les résultats, l'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques jouerait le rôle de responsable conceptuel dans ce nouveau domaine important.

53. Un administrateur de 1^{re} classe (P-4) spécialiste des questions politiques continuerait de seconder le Secrétaire général adjoint et le Chef du Bureau en coordonnant les politiques concernant des zones géographiques spécifiques et des thèmes particuliers, notamment la décolonisation, les droits des Palestiniens et les affaires du Conseil de sécurité et coordonnerait les activités de contrôle, de suivi et d'évaluation⁶ en collaboration avec les hauts responsables du Département. Ce spécialiste coordonnerait également les audits et évaluations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), notamment les initiatives relatives à la gestion du changement, dans le cadre des pouvoirs qui lui seraient délégués par le Secrétaire général adjoint.

54. Les cinq assistants administratifs actuellement en poste [GS (AC)] fournissent un appui administratif au Bureau. Deux d'entre eux secondent le Secrétaire général adjoint, en ce qui concerne notamment l'organisation du calendrier, la planification des voyages et le contrôle des documents; en particulier, ils organisent sa journée et filtrent les appels et les communications. Les trois autres fournissent une assistance administrative au Chef et aux administrateurs du Bureau et assument à ce titre plusieurs fonctions – contrôle, classement, archivage et distribution des documents – qui concernent l'ensemble du Département. Parmi ces trois assistants, outre ces fonctions, le premier est chargé de toute la correspondance chiffrée confidentielle du Département, notamment de l'archiver, de la faire distribuer et de veiller au respect des règles et dispositions réglementaires relatives à la sécurité des communications. Le deuxième compile les contributions de l'ensemble du Département des affaires politiques aux points hebdomadaires du Conseil de sécurité sur les opérations hors Siège et tient le Département de la sûreté et de la sécurité informé des déplacements du personnel du Département à l'étranger. Le troisième centralise les éléments de discussion pour le Secrétaire général et envoie des demandes de rapports dans tout le système des Nations Unies pour préparer les réunions bilatérales du Secrétaire général en étroite concertation avec le Cabinet du Secrétaire général.

55. Le spécialiste des questions politiques dont il est proposé de reclasser le poste de la classe P-3 à la classe P-4 seconderait également le Chef du Bureau pour les questions de personnel, en particulier s'agissant des procédures de sélection et de la mobilité, serait l'interlocuteur du Cabinet du Secrétaire général au niveau de l'exécution et exercerait certaines responsabilités en ce qui concerne la définition des priorités et la constitution des dossiers d'information destinés au Secrétaire général adjoint. Il aiderait le Chef du Bureau à coordonner l'établissement de la documentation adressée à la hiérarchie, à surveiller la gestion des dossiers, à gérer la coordination des travaux, les communications et les flux d'information internes et à assurer la liaison avec les organes et comités exécutifs. L'ampleur des responsabilités et le degré d'interaction des administrateurs avec les hauts responsables de l'ensemble du Département et du système des Nations Unies, ainsi que l'expérience et la sûreté de jugement exigés d'eux sont autant d'arguments en faveur du reclassement de ce poste de la classe P-3 à la classe P-4.

56. Pour renforcer les actions menées par le Bureau du Secrétaire général adjoint, il faudrait aussi créer un nouveau poste de spécialiste des communications

⁶ La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation à l'échelle du Département, recommandée dans le document E/AC.51/2007/2, a été approuvée par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport à l'Assemblée générale (A/62/16, par. 33).

stratégiques et de l'information (P-4) afin de tenir compte du fait que les difficultés et les obligations en matière de communications se sont considérablement accrues à mesure que le champ des responsabilités du Département des affaires politiques s'élargissait et qu'elles continueront de s'accroître si celui-ci joue un rôle plus actif sur le plan de la diplomatie préventive, comme proposé dans le présent rapport. Ce spécialiste, qui posséderait de l'expérience à la fois dans le domaine des communications et dans celui des affaires politiques, aiderait le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et l'ensemble du Département à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication à l'appui de leurs initiatives diplomatiques et des travaux des missions politiques spéciales qu'ils supervisent tout en permettant au Département de mieux informer les États Membres du rôle qu'il joue et des activités qu'il mène et ce, de façon plus transparente. Il serait notamment chargé : de travailler avec les divisions régionales du Département des affaires politiques et les envoyés spéciaux pour élaborer des plans stratégiques de communication à l'appui de leurs activités; de donner des avis et de concourir à l'établissement et au remaniement de discours, rapports, notes d'information, articles, déclarations et directives à l'intention de la presse; d'assurer la liaison avec les organes d'information en ce qui concerne les questions gérées par le Département des affaires politiques et d'aider le Secrétaire général adjoint et les autres fonctionnaires de rang supérieur du Département à organiser et préparer des entretiens avec les médias, des débats avec la presse et des réunions d'information au Siège et en mission; d'être le référent du Département de l'information et du Bureau du porte-parole du Secrétaire général pour les questions relatives à la paix et à la sécurité que gère le Département. Il serait également chargé des communications internes et s'efforcerait à ce titre d'améliorer les communications du Département des affaires politiques avec les États Membres, les donateurs et d'autres partenaires en supervisant le contenu du site public du Département sur le Web; élaborerait et réviserait des publications écrites et améliorerait la qualité et la fréquence des communications internes. À l'heure actuelle, ces fonctions sont assumées par les ressources en place, ce qui limite sérieusement les possibilités en matière de messagerie et de communication. D'autres entités du Secrétariat, tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix, ont réservé des ressources limitées aux affaires publiques, ce qui leur permet de faire face aux lourdes exigences quotidiennes des entités et de leurs hauts fonctionnaires et de s'appuyer en même temps sur le Département de l'information pour l'exécution des programmes et les communications.

Bureau du Sous-Secrétaire général

57. Le Bureau du Sous-Secrétaire général est responsable de deux divisions de l'Afrique (divisions I et II) et de la Division des Affaires du Conseil de sécurité. Il compte actuellement six postes [1 SSG, 2 spécialistes des questions politiques dont un administrateur hors classe (P-5) et un administrateur de 2^e classe (P-3) et 3 assistants administratifs (GS (AC))].

58. L'administrateur hors classe (P-5) spécialiste des questions politiques aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions en lui soumettant des analyses et des avis sur les questions concernant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix en Afrique et en s'occupant des questions concernant le Conseil de sécurité; conseille le Sous-Secrétaire général à propos des questions budgétaires et des questions relatives aux politiques et au

personnel; rédige des lettres, des déclarations et d'autres documents; veille au suivi des programmes dont sont chargées les trois divisions sous la supervision du Sous-Secrétaire général; facilite la coopération et la coordination avec les autres départements et s'acquitte de toute autre tâche de secrétariat qui pourrait lui être confiée. Il est responsable de la gestion globale du Bureau du Sous-Secrétaire général, accompagne ce dernier au cours des missions qu'il effectue en qualité d'envoyé spécial ou de représentant du Secrétaire général lors de consultations ou de conférences à l'étranger et établit des rapports pour en rendre compte au Secrétaire général.

59. L'administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques suit de près l'évolution de la situation politique en Afrique, ainsi que les délibérations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et les porte à l'attention du Sous-Secrétaire général. Il assiste aux réunions auxquelles participe le Sous-Secrétaire général avec des représentants de gouvernements, des directeurs de division et d'autres responsables de l'ONU, prépare des notes à verser au dossier ou à transmettre au Sous-Secrétaire général et au Cabinet du Secrétaire général et veille à ce qu'il soit donné suite aux recommandations et décisions. Il s'acquitte de toute autre tâche de secrétariat susceptible de lui être confiée par le Sous-Secrétaire général et l'administrateur hors classe.

60. L'appui administratif est assuré par trois assistants [GS (AC)].

61. Il est essentiel que l'assistance fournie à l'Union africaine⁷ par les différentes divisions du Département des affaires politiques dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités soit dûment coordonnée et supervisée, raison pour laquelle le Secrétaire général recommande que soit créé un nouveau poste de spécialiste des questions politiques (P-4). Ce nouveau spécialiste aurait pour tâche principale de coordonner l'exécution du Programme décennal de renforcement des capacités dans les domaines dont sont convenus l'Union africaine et l'ONU, notamment en ce qui concerne l'exercice de bons offices et l'appui à la médiation, ainsi que l'assistance électorale et l'appui aux organes politiques de l'Union africaine. Sous la direction générale du Sous-Secrétaire général, il serait essentiellement chargé de coordonner le suivi et la mise en œuvre du Programme décennal dans les domaines susmentionnés. Il proposerait, élaborerait et coordonnerait les programmes et projets dans ces domaines et veillerait à ce que ceux-ci soient exécutés en temps voulu en étroite coopération avec les deux divisions régionales responsables de l'Afrique, les bureaux extérieurs régionaux et le bureau élargi d'Addis-Abeba. Il contribuerait aussi à mobiliser les énergies en faveur de la mise en œuvre du Programme décennal et du financement de ses projets prioritaires. Il serait par ailleurs chargé de coordonner la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité en application de la déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2007/7) sur la coopération avec les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine. Il se chargerait d'établir des documents de politique générale et des notes d'information, des rapports et d'autres documents pertinents sur la mise en œuvre du Programme décennal, d'organiser des séminaires et des ateliers et de conduire des missions hors Siège, selon les besoins.

⁷ La Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, la Division des affaires du Conseil de sécurité, la Division de l'assistance électorale et le Groupe de l'appui à la médiation.

2. Programme de travail

Tableau 9

Ressources supplémentaires nécessaires, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Sous-programme	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Programme de travail						
1. Prévention maîtrise et règlement des conflits	23 679,7	1 792,2	12 703,4	38 175,3	2 040,4	40 215,7
2. Assistance électorale	4 886,7	243,7	1 136,0	6 266,4	337,1	6 603,5
3. Affaires du Conseil de sécurité	13 085,9	169,5	365,7	13 621,1	765,4	14 386,5
4. Décolonisation	1 438,5	0,0	–	1 438,5	77,5	1 516,0
5. Question de Palestine	5 870,0	0,0	–	5 870,0	338,9	6 208,9
Total	48 960,8	2 205,4	14 205,1	65 371,3	3 559,3	68 930,6

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
12 703 400 dollars

Tableau 10

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	22 738,0	1 792,2	12 130,6	36 660,8	1 942,1	38 602,9
Autres dépenses de personnel	180,6	0,0	–	180,6	11,7	192,3
Consultants et experts	69,6	0,0	–	69,6	4,5	74,1
Voyages du personnel	691,5	0,0	572,8	1 264,3	82,1	1 346,4
Total	23 679,7	1 792,2	12 703,4	38 175,3	2 040,4	40 215,7

Renforcement des divisions régionales et restructuration des deux « superdivisions »

62. Pour augmenter les capacités de l'Organisation en matière de diplomatie préventive, la proposition du Secrétaire général vise essentiellement à renforcer les divisions régionales du Département des affaires politiques.. Le réseau de spécialistes disséminés dans le monde exerce des fonctions importantes et multiples. Ils tiennent notamment le Secrétaire général informé de l'évolution de la situation politique dans les régions qui leur sont attribuées, établissent promptement des rapports précis, analysent les questions régionales dans une perspective à long terme, fournissent une assistance aux missions politiques spéciales sur le terrain, élaborent des stratégies pour faire face à l'apparition de crises, effectuent des missions de diplomatie préventive ou participent à celles du Secrétaire général ou de ses envoyés et prêtent un appui aux différentes entités du système des Nations Unies et à leurs organes de coordination (tels que le Comité exécutif pour la paix et la sécurité) en leur communiquant des analyses des politiques et des avis. Les divisions régionales sont en outre à l'origine des avis politiques que le Département des affaires politiques soumet au Département des opérations de maintien de la paix et à d'autres fonds, programmes et institutions des Nations Unies sur la prévention des conflits, ainsi que de ses initiatives visant à promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure intégration des actions menées par le système des Nations Unies pour surmonter les obstacles rencontrés en matière de consolidation de la paix après les conflits.

63. Dans son rapport de synthèse de 2006 sur les affaires politiques (E/AC.51/2006/4), le BSCI a observé que les divisions régionales avaient beaucoup de mal à s'acquitter de leurs mandats en matière de rétablissement et de consolidation de la paix. Cet état de fait est essentiellement dû à un élargissement des activités prescrites aux Divisions par les États Membres et les organes délibérants, qui ne s'est pas accompagné d'une augmentation parallèle des ressources. À l'heure actuelle, quelque 56 spécialistes des questions politiques et directeurs des divisions régionales sont chargés de suivre l'évolution de la situation politique dans le monde, notamment dans de nombreux pays qui sont déchirés par de graves conflits armés, qui connaissent des conflits larvés ou qui peinent à consolider la paix après un conflit. Ces mêmes spécialistes et directeurs sont aussi chargés de soumettre au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU des documents d'information en prévision des réunions qu'ils ont avec des chefs d'État et de hauts responsables étrangers. Au cours de l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a tenu plus de 110 réunions de haut niveau, qui ont en grande majorité été suivies et préparées par les spécialistes des questions politiques du Département des affaires politiques.

64. D'après une évaluation comparative effectuée par le Département des affaires politiques, chaque responsable de secteur du Département assure le suivi de plusieurs pays ou conflits, alors que la situation inverse prévaut chez presque tous les partenaires du Département – notamment dans les organisations régionales et les autres bureaux et institutions des Nations Unies –, où plusieurs administrateurs sont chargés d'un même conflit. Le rapport entre les effectifs et le nombre de dossiers régionaux soutient difficilement la comparaison avec ceux que l'on rencontre dans de nombreuses administrations nationales et organisations internationales qui mettent en place des capacités plus importantes pour faire face aux problèmes politiques et aux conflits. Paradoxalement, il est même loin d'être comparable à

ceux en vigueur dans plusieurs organisations non gouvernementales internationales connues qui travaillent sur le même genre de problèmes.

65. Avec des effectifs aussi surchargés, les divisions régionales du Département des affaires politiques sont contraintes de concentrer leurs efforts sur les trop rares domaines dans lesquels l'Organisation est déjà active ou dans lesquels les problèmes se posent avec une acuité extrême, au détriment d'autres situations où les problèmes sont moins criants, mais où une action préventive limitée pourrait influencer sur le cours des événements. Certains responsables se voient aussi confier une zone géographique trop étendue et ne peuvent de ce fait mener des analyses approfondies et prendre des initiatives concrètes. L'efficacité de l'action que l'Organisation mène pour promouvoir la diplomatie préventive s'en trouve gravement compromise. L'Organisation ne dispose plus ni des capacités nécessaires pour détecter les crises, en surveiller l'évolution et influencer sur leur issue ni de compétences spécialisées suffisantes pour évaluer rapidement les situations et proposer des initiatives afin d'empêcher qu'elles ne se détériorent. Avec des effectifs aussi peu nombreux, lorsqu'un spécialiste des questions politiques est appelé sur le terrain pour participer à des actions de prévention, ses compétences spécialisées et ses services font cruellement défaut au Siège.

66. D'après les conclusions du BSCI, qui a également examiné en détail les difficultés auxquelles se heurte chacun des spécialistes à titre individuel, compte tenu de la quantité et de la diversité des tâches qui leur sont confiées, ceux-ci n'ont pas assez de temps pour effectuer un suivi, des travaux de recherche et des analyses de base. Sollicités de façon pressante par ailleurs, ils consacrent moins de 20% de leur temps aux activités de suivi et de recherche qui permettent d'alimenter et d'actualiser la base de connaissances sur laquelle reposent toutes les autres activités de fond. Le BSCI estime que la dotation actuelle en effectifs est tout juste suffisante pour maintenir la production à son niveau actuel sur le plan quantitatif, sans y apporter les améliorations qualitatives nécessaires que demandent les clients. Il va sans dire que les spécialistes du Département des affaires politiques ont peu de temps pour faire de la diplomatie préventive ou superviser les missions de l'ONU. La proposition que le Secrétaire général a formulée en vue de restructurer et de renforcer les divisions régionales du Département leur permettra de ne plus être en sous-effectif et de s'acquitter mieux, plus rapidement et avec plus d'efficacité de l'éventail des activités qui leur sont demandées.

67. Une organisation active, dont l'action se situe essentiellement sur le terrain, doit disposer de fonds suffisants pour financer les déplacements, or les fonds alloués au Département à ce titre sont tout à fait insuffisants pour lui permettre de faire un travail sur le terrain que le Secrétaire général juge essentiel. Les responsables de secteur doivent se rendre régulièrement dans les zones qui relèvent de leurs compétences pour évaluer la situation sur le terrain et l'ONU doit être en mesure de réagir rapidement pour fournir un appui à la médiation ou venir en aide aux États Membres ou aux organisations régionales lorsque les tensions s'aggravent ou quand des conflits menacent d'éclater. Comme le Département s'est efforcé d'être plus actif et présent sur le terrain afin de se conformer aux instructions du Secrétaire général, les fonds alloués aux voyages ont vite été dépensés et même des déplacements prévus de longue date ont commencé à poser problème. Pour remédier à cette situation intenable et compte tenu de l'augmentation prévue du nombre des administrateurs, le Secrétaire général recommande que le montant prévu au titre des voyages soit considérablement accru.

A. Division de l'Afrique I

Postes existants : 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 5 GS (AC)

Postes supplémentaires envisagés : 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 GS (AC)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Catégorie des services généraux et catégories apparentées					
	Secrétaire général adjoint	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/ P-1	Total	Service mobile	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Total	Total
Division de l'Afrique I															
a) Effectifs proposés pour 2008/09	—	—	1	1	3	3	3	2	13	—	—	5	—	5	18
b) Restructuration envisagée en 2007															
Direction			1	1					2			5		5	7
Section des grands Lacs					1	2	2	1	6			1		1	7
Section de la corne de l'Afrique					1	3	2	1	7			1		1	8
Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien					1	2	1	1	5			1		1	6
c) Total restructuration envisagée en 2007	—	—	1	1	3	7	5	3	20	—	—	8	—	8	28
Variation [c) – a)]	—	—	—	—	—	4	2	1	7	—	—	3	—	3	10

68. La Division de l'Afrique I compte actuellement 11 spécialistes des questions politiques qui couvrent 26 pays, dont certains sont des États Membres de l'ONU qui connaissent des conflits ouverts, d'autres des pays qui se relèvent de conflits armés récents, sont soumis à des pressions internes et à des pressions régionales ou dont les capacités en matière de consolidation de la paix sont particulièrement limitées. La Division joue un rôle de premier plan dans les actions que l'Organisation mène pour limiter les conflits dans cette région capitale, notamment en contribuant aux travaux que le Secrétaire général et Secrétaire général adjoint consacrent à la Somalie. Elle assiste dans ses travaux l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Joaquim Chissano, qui est l'un des principaux protagonistes de l'action internationale en faveur du rétablissement de la paix entamée pour remédier aux instabilités et au conflit armé que connaît depuis longtemps le Nord de l'Ouganda. Elle prête aussi activement appui à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation à propos de la question du Soudan en promouvant une stabilisation de la situation politique entre les parties au Darfour afin d'y faciliter le renforcement de la présence de l'Union africaine et des Nations Unies.

69. La nature du travail de la Division tient aussi au fait que la région regroupe trois pays où l'ONU conduit ou codirige des opérations de maintien de la paix, à savoir le Soudan, la République démocratique du Congo et le Burundi. La Division n'en joue pas moins un rôle essentiel à cet égard puisque, conformément au mandat qui lui est conféré, le Département des affaires politiques est tenu de s'assurer de l'engagement politique à long terme de l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité dans ces pays, au-delà de la présence de soldats de maintien de la paix sur le terrain, et de proposer une perspective et une stratégie régionales pour apporter des solutions aux problèmes profondément ancrés que celle-ci connaît. Les

compétences spécialisées du Département et ses réseaux de contacts avec les gouvernements, mais aussi avec d'autres organisations de la région, notamment des organisations régionales et sous-régionales, la société civile et des cellules de réflexion, viennent donc compléter son engagement ponctuel et limité dans le temps.

70. Compte tenu des caractéristiques régionales des conflits et des tensions dans cette région, la Division doit aussi instaurer des relations plus dynamiques avec plusieurs organisations sous-régionales dont la contribution à la paix et à la stabilité dans la région est tellement nécessaire. Ces organisations sont notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Commission de l'océan Indien. La Division de l'Afrique I fournit en particulier une assistance technique et politique dont nombre de ces organisations ont besoin. L'ONU fournit un appui essentiel à ce stade alors que certaines de ces organisations cherchent à renforcer leurs propres structures et capacités pour faire face aux problèmes concernant la paix et la sécurité et pour mettre en place des mécanismes propices à une gouvernance démocratique. Parallèlement à d'autres actions en cours, la Division prête assistance au nouveau mécanisme de suivi régional de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et encadre un mécanisme interdépartemental d'appui à la mise en œuvre du Pacte de stabilité pour la région des Grands Lacs.

71. La Division de l'Afrique I intervient activement dans la région depuis le Siège et dans le cadre de missions, mais ses efforts sont limités par l'inadéquation des effectifs dont elle dispose au Siège. Le manque de ressources rendant pratiquement impossible la fourniture d'un appui à des pays ou dans des situations où l'ONU n'a pas déjà créé une mission sur le terrain, la Division est moins active qu'elle ne devrait l'être pour aider les organisations régionales et les États Membres à éviter des crises qui risqueraient de donner lieu à un conflit armé. Elle n'a pas les moyens de développer correctement avec les partenaires compétents de la région – cellules de réflexion ou organisations de la société civile – le réseau d'échanges nécessaire pour procéder à une analyse adéquate des politiques. Autrement dit, le personnel de la Division de l'Afrique I n'a guère les moyens de faire face à l'ampleur des responsabilités qui lui incombent dans une région si instable et sa capacité à réagir rapidement aux problèmes qui surgissent ou à s'acquitter de ses fonctions de base est fortement limitée. Des moyens supplémentaires ne permettraient pas seulement d'intervenir de façon plus immédiate en cas de besoin, y compris par l'envoi d'une force de déploiement rapide depuis le Siège, mais de mieux appuyer les actions en cours en renforçant les capacités afin d'améliorer les travaux sur la Somalie et la Corne de l'Afrique et de faciliter la poursuite des travaux de l'Envoyé spécial, M. Chissano.

72. Enfin, la Division a besoin de renforcer ses capacités pour élaborer des stratégies de prévention structurelle des conflits pour les trois sous-régions, à savoir : la Corne de l'Afrique; les Grands Lacs; l'Afrique australe et l'océan Indien. En effet, si le Département des affaires politiques n'est pas un département opérationnel et ne mène pas de projets de développement, il met toutefois en œuvre une approche stratégique globale pour les pays en guerre ou qui sortent d'un conflit, dans le cadre de laquelle il examine les diverses causes des conflits, notamment l'aspect socioéconomique des crises politiques susceptibles de survenir dans la région. Si la Division de l'Afrique I était renforcée, elle pourrait mieux harmoniser

ses actions avec celles des autres composantes du système des Nations Unies qui travaillent à la prévention des conflits et compléter ainsi les travaux des autres institutions, fonds et programmes.

73. Pour remédier à cette situation, le Secrétaire général recommande d'augmenter les effectifs de la Division de l'Afrique I en y ajoutant au total sept administrateurs supplémentaires et en affectant trois agents des services généraux aux trois sections opérationnelles de la Division (Section des Grands Lacs, Section de la Corne de l'Afrique, Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien), comme indiqué ci-après.

74. La structure actuelle de la Division, pour l'heure supervisée par le Directeur (D-2) et le Directeur adjoint en poste (D-1), serait maintenue. Le Directeur conserverait la pleine responsabilité de la direction et de la coordination du travail de la Division et prêterait une assistance de haut niveau, donnerait des avis et recommanderait des mesures au Sous-Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans les domaines de la diplomatie préventive et du maintien de la paix. Il fournirait en outre des conseils et un appui expérimentés aux représentants ou envoyés spéciaux du Secrétaire général. Sous la supervision du Directeur de la Division de l'Afrique I, le Directeur adjoint s'acquitterait pour sa part des fonctions de gestion et des tâches fonctionnelles, en veillant notamment à ce que les cibles du Département relatives aux ressources humaines soient atteintes avec précision et en temps voulu, en supervisant le recrutement et en secondant directement le Directeur aux fins de la gestion et de l'exécution du programme de travail de la Division. La consolidation et le renforcement des trois sections sous-régionales de la Division allégeraient la charge de travail du Directeur et de son adjoint qui pourraient concentrer leurs efforts sur la définition des orientations stratégiques de la Division, veiller à la complémentarité des actions des trois équipes et collaborer plus directement avec les États Membres et les partenaires concernés pour faire face aux tensions politiques. Chaque section opérationnelle continuerait de relever directement du Directeur et du Directeur adjoint auxquels elle rendrait compte de ses activités par l'intermédiaire d'un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques.

75. Les cinq agents des services généraux actuellement en poste continueraient d'assurer le secrétariat du Directeur [1 GS (AC)], du Directeur adjoint [1 GS (AC)] et des autres administrateurs de la Division en se chargeant de l'établissement de différents documents d'information, déclarations, rapports, aide-mémoire, profils individuels et de divers types de correspondance. Ils collaboreraient en outre à l'établissement de documents de base en vue des visites officielles de hauts responsables, traiteraient la correspondance adressée à la Division et expédiée par celle-ci, filtreraient les appels téléphoniques et organiseraient les voyages des responsables de secteur et des hauts responsables. Ils fourniraient également un appui en effectuant des travaux de recherche, en compilant des informations de base et des données techniques sur des thèmes et des questions spécifiques à partir de documents publiés et de sources électroniques pour porter les sujets d'actualité les plus importants à l'attention des responsables de secteur. L'un des agents des services généraux actuellement en poste serait également le référent de la Division pour les questions administratives. En tout, la Division aurait besoin de trois agents des services généraux supplémentaires [3 GS (AC)], qui seconderaient surtout les nouveaux administrateurs et se chargeraient du travail administratif supplémentaire, en particulier de la planification des voyages et de la coordination des programmes

lorsque de hauts responsables de terrain viennent en visite. Ces agents supplémentaires contribueraient aussi comme il convient à la gestion de l'information, à l'archivage des documents et à d'autres services d'appui. L'un d'eux assurerait en outre les fonctions de référent informatique et collaborerait aux travaux de recherche et à la compilation d'informations en fonction des besoins.

Section des Grands Lacs

76. La Section des Grands Lacs compte actuellement trois fonctionnaires, tous spécialistes des questions politiques, à savoir un administrateur hors classe (P-5) secondé par un administrateur de 2^e classe (P-3) et un administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2).

77. Il est proposé de renforcer cette section en y affectant trois nouveaux spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 1 P-3) afin d'améliorer les capacités actuelles et de mieux traiter les questions qui ont été négligées en raison du manque d'effectifs, notamment en resserrant les liens avec les principaux partenaires du système des Nations Unies et en collaborant mieux avec les organisations régionales.

78. L'administrateur hors classe (P-5) en poste continuerait de diriger cette section et de superviser l'établissement de rapports analytiques et d'évaluations concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, sur les plans politique et socioéconomique et en matière de sécurité. En sa qualité de Chef de la Section des Grands Lacs et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur, il repère les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le programme de travail de la Division; prévient dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyse les incidences et formule des recommandations à propos des stratégies et mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour faire face à une crise politique et à des éléments déstabilisants; se charge des activités opérationnelles liées au travail du Département des affaires politiques, notamment en facilitant l'exercice de bons offices, en procédant à une analyse des politiques et en prêtant assistance, dans une perspective régionale, à d'autres opérations de paix des Nations Unies dans la sous-région.

79. L'administrateur de 2^e classe en poste (P-3), actuellement chargé de trois pays sortant d'un conflit – à savoir de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda –, pourrait se consacrer exclusivement au suivi de la République démocratique du Congo et à la dimension régionale de ce conflit afin d'assurer un engagement politique de l'ONU à long terme.

80. L'administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2) en poste s'acquitterait des tâches techniques de la Section, en établissant des documents d'information et en effectuant des travaux de recherche et des analyses sur des projets particuliers selon les instructions que lui donnerait l'administrateur hors classe.

81. L'un des nouveaux administrateurs de 1^{re} classe (P-4) s'occuperait du Rwanda et du Burundi et élaborerait des stratégies de prévention pour consolider la paix dans les pays qui ont connu des conflits et pour limiter la résurgence de conflits récents dans les régions avoisinantes. L'administrateur de 2^e classe (P-3) actuellement en poste pourrait ainsi se concentrer sur les problèmes en République démocratique du Congo et leurs incidences régionales. Il apporterait également une aide à la Division en examinant les problèmes transversaux ayant une incidence sur la région. Le

travail serait ainsi réparti plus efficacement, ce qui permettrait de fournir un appui adéquat et de prêter l'attention voulue aux nouveaux problèmes qui se posent au niveau transversal et sur le plan régional et ce, toujours en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations régionales.

82. Le second administrateur de 1^{re} classe (P-4) dont le poste serait créé s'occuperait exclusivement de promouvoir le processus de paix dans le nord de l'Ouganda où l'intensification de l'engagement des Nations Unies dans les mois à venir pourrait déboucher sur la signature d'un accord de paix puis sur une phase de mise en œuvre. Il travaillerait sur la constitution probable d'une mission politique spéciale pour le nord de l'Ouganda et, en étroite collaboration avec le bureau extérieur, à la mise au point d'une stratégie visant à promouvoir une paix durable dans le pays.

83. Cet accroissement des capacités améliorerait considérablement le suivi de l'exécution des projets adoptés par la Conférence sur les Grands Lacs et l'appui fourni aux organisations sous-régionales. En particulier, administrateur de 1^{re} classe (P-4) spécialiste des questions politiques pourrait se consacrer exclusivement au processus régional visant à promouvoir la stabilité de la région des Grands Lacs et serait chargé, en tant qu'interlocuteur privilégié de l'ONU au Siège, d'assurer la liaison avec le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi que la coordination des mesures prises par l'Organisation pour promouvoir l'application du Pacte de stabilité pour la région des Grands Lacs. Les États Membres ont en effet demandé à ce que l'ONU s'engage plus activement sur le plan politique pour appuyer ce nouveau mécanisme qui pourrait exercer une influence de premier plan sur le maintien de la paix dans la région. Ce spécialiste se chargerait essentiellement d'évaluer les tendances régionales susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité dans la région, telles que les mouvements de réfugiés, le trafic de drogue et de petites armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

84. Le nouvel 'administrateur de 2^e classe (P-3) se consacrerait aux relations du Département avec le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs . Il serait aussi responsable des relations avec les organisations sous-régionales, notamment avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la CAE et le COMESA.

Section de la corne de l'Afrique

85. La Section de la Corne de l'Afrique resterait sous la direction d'un administrateur hors classe (P-5) en poste, qui resterait continuerait de superviser l'établissement de rapports analytiques et d'évaluations concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment sur les plans politique et socioéconomique. Cette section bénéficie de l'appui de quatre spécialistes des questions politiques, à savoir d'un administrateur de 1^{re} classe (P-4), de deux administrateurs de 2^e classe (P-3) et d'un administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2). En sa qualité de Chef de la Section de la Corne de l'Afrique et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur, l'administrateur hors classe repère les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le programme de travail de la Division; prévient dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyse les incidences et recommande des stratégies et mesures pour prévenir les conflits; se charge des activités opérationnelles liées aux activités du Département mises en œuvre dans le cadre de

ses stratégies de prévention et de médiation, notamment en facilitant l'exercice de bons offices.

86. Les autres administrateurs en poste supervisent les portefeuilles de projets des pays et fournissent un appui fonctionnel aux activités sur le terrain dont le soutien logistique n'est pas déjà assuré par des missions politiques spéciales. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) en poste s'occupe de la Somalie. Les deux administrateurs de 2^e classe (P-3) et l'administrateur adjoint de 1^{re} classe (P-2) en poste secondent l'administrateur hors classe pour des pays particuliers qui demandent une grande attention, notamment en lui fournissant un appui technique et fonctionnel afin de mettre en œuvre le plan de travail de la Section. Ils sont aussi chargés de suivre l'évolution de la situation politique à l'IGAD et de proposer des moyens de soutenir les processus régionaux.

87. Pour que la Section soit mieux à même de soutenir les pays en crise et de faire face aux problèmes régionaux transversaux, il faudrait y affecter deux nouveaux spécialistes des questions politiques (de classe P-4) auxquels seraient confiées les fonctions suivantes :

88. L'un de ces administrateurs de 1^{re} classe (P-4) serait chargé de coordonner l'analyse des questions régionales transversales dans la Corne de l'Afrique, notamment des problèmes communs de gouvernance interne et de la pénurie d'eau, et superviserait la mise en œuvre des stratégies régionales de prévention des conflits dans des cas précis, conformément aux instructions que lui donnerait l'administrateur hors classe. Il fournirait un appui aux activités menées dans des zones de conflit ouvert et permettrait à la Division d'intervenir plus régulièrement sur le terrain et de mieux orienter les actions menées sur place.

89. L'autre administrateur de 1^{re} classe (P-4) permettrait à l'administrateur hors classe en poste d'être mieux à même de fournir un appui à la médiation dans cette région. Le Département des affaires politiques est de plus en plus souvent amené à effectuer des travaux analytiques et à orienter les activités de médiation politique dans cette région, notamment au Soudan, et il faut absolument qu'il dispose de davantage d'administrateurs dans le domaine de la médiation pour secondier les actions de l'ONU et des organisations régionales à mesure que les besoins et les possibilités apparaissent. Les actions en cours ont nécessité des visites fréquentes sur le lieu des missions, notamment la participation d'administrateurs aux travaux menés par l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation dans le cadre du dispositif commun de facilitation de l'Union africaine et de l'ONU.

Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien

90. La Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien serait dirigée par un spécialiste hors classe (P-5) des questions politiques actuellement en poste, lequel serait secondé par deux autres spécialistes de 1^{re} classe (P-4) des questions politiques.

91. L'administrateur hors classe resterait à la tête de cette section et continuerait de superviser l'établissement de rapports analytiques et d'évaluations concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment sur les plans politique et socioéconomique. En sa qualité de Chef de la Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur, il repère les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le

programme de travail de la Division; prévient dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyse les incidences et recommande des stratégies et mesures susceptibles d'être mises en œuvre; se charge des activités opérationnelles liées aux activités du Département des affaires politiques, notamment en facilitant l'exercice de bons offices.

92. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) en poste continuerait de superviser les portefeuilles de projets des pays, de contrôler et superviser les activités dans les pays qui lui seraient assignés, d'établir des rapports et des documents d'information et de donner des avis aux hauts responsables à propos des politiques et activités de prévention susceptibles d'être mises en œuvre.

93. Pour augmenter les capacités de cette section, il est proposé de créer deux postes supplémentaires de spécialistes des questions politiques, dont un administrateur de 2^e classe (P-3) et un administrateur adjoint de 1^{ère} classe (P-2), afin d'aider les administrateurs en poste à suivre 11 pays et de permettre à la Section d'être mieux à même de traiter les questions transversales sous-régionales. En effet, la sous-région de l'Afrique australe et de l'océan Indien ne connaît pas de conflit ouvert pour le moment, mais elle est susceptible d'être déstabilisée par diverses difficultés résultant de paramètres tels que la nature conflictuelle des processus de réforme agraire, les conséquences de la forte incidence du VIH/sida – dans laquelle les États Membres voient de plus en plus une menace pour la paix et la sécurité –, les catastrophes naturelles, la faiblesse des institutions et les procédures électorales contestées, qui peuvent tous alimenter des vagues de violence si des stratégies de prévention des conflits ne sont pas mises en œuvre. Il est donc impératif de renforcer les capacités pour mieux s'attaquer aux causes premières de la violence potentielle et mettre au point des stratégies politiques qui favorisent le dialogue et l'intégration.

94. Le nouvel administrateur de 2^e classe (P-3) assumerait des fonctions actuellement exercées par un administrateur de 1^{ère} classe (P-4) qui assure le suivi des pays de l'océan Indien. Cet administrateur en poste ainsi libéré pourrait alors se consacrer à l'analyse des questions régionales transversales évoquées plus haut et à la formulation de politiques s'y rapportant. Il collaborerait aussi plus étroitement et plus directement avec la CDAA et la Commission de l'océan Indien, notamment en effectuant des visites auprès de l'une et de l'autre pour accroître la participation et l'appui de l'ONU aux activités que celles-ci mènent dans le domaine de la prévention des conflits.

95. Le nouvel administrateur adjoint de 1^{ère} classe (P-2) prêterait assistance à l'ensemble de la Section en rassemblant des informations, en effectuant des travaux de recherche et en établissant des documents d'information et des aide-mémoire concernant des pays précis, sous la direction de l'administrateur hors classe.

B. Division de l'Afrique II

Postes actuels : 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 6 agents des services généraux (Autres classes)

Postes supplémentaires envisagés : 2 P-3, 4 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Catégorie des services généraux et catégories apparentées				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité		Total
Division de l'Afrique II			1	1	3	4	3	2	14			6		6	20
a) Effectifs proposés pour 2008/09															
b) Restructuration envisagée en 2007															
Direction			1	1					2			8		8	10
Section de l'Afrique du Centre					1	1	2	3	7					–	7
Section de l'Afrique de l'Ouest					1	2	1	2	6					–	6
Section de l'Afrique du Nord					1	1	2	1	5					–	5
c) Total restructuration envisagée en 2007	–	–	1	1	3	4	5	6	20	–	–	8	–	8	28
Variation = (c) – (a)	–	–	–	–	–	–	2	4	6	–	–	2	–	2	8

96. La Division de l'Afrique II prête appui aux actions que l'ONU mène pour stabiliser et renforcer la paix dans l'ensemble de l'Afrique du Centre, du Nord et de l'Ouest. Un certain nombre de pays de cette région sont en proie à des conflits armés, des troubles civils et des tensions politiques; d'autres se heurtent à des difficultés du fait de la faiblesse de leurs institutions et des capacités limitées dont ils disposent. Le suivi de vingt-sept pays de la région est assuré par douze fonctionnaires qui prêtent en outre appui à de nombreuses actions de maintien et de consolidation de la paix que l'ONU mène sur le terrain. En Afrique de l'Ouest, la Division est responsable au premier chef de l'appui fourni au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, que le Conseil de sécurité a chargé depuis 2002 de mener des actions de consolidation de la paix, de médiation et de liaison à plusieurs niveaux et sur le plan régional.

97. Des fonctionnaires de la Division de l'Afrique II sont actuellement détachés dans le cadre des pourparlers sur le Sahara occidental tenus sous l'égide de l'ONU. L'appui fourni par le Département au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a par ailleurs contribué à mettre un terme à une période d'instabilité politique et militaire et à rétablir l'ordre constitutionnel. La Division collabore aussi à de nombreuses missions de bons offices dans la région, joue notamment un rôle de médiateur dans les différends frontaliers qui opposent le Cameroun et le Nigéria et fournit un appui à l'exercice des bons offices du Secrétaire général aux fins de la médiation du différend territorial entre la Guinée équatoriale et le Gabon. Elle participe également aux travaux du Secrétariat portant sur la Guinée-Bissau en promouvant la réconciliation nationale et le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des conflits. Elle entretient en outre des contacts avec huit organisations régionales et sous-régionales dont l'Union Africaine, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Malgré ces initiatives, la région connaît toujours des problèmes graves qui demandent la poursuite d'efforts soutenus à long terme et une intervention rapide de la part de l'ONU.

98. Compte tenu des graves difficultés que pose la région et de la participation de l'Organisation à de nombreux autres efforts régionaux, la dotation actuelle en effectifs de la Division de l'Afrique II est inadaptée. Étant donné le volume et la complexité des tâches à accomplir, la nature de l'évolution de la situation politique ainsi que la fréquence des conflits aux niveaux national et régional, il est impossible, malgré les mesures prises en ce sens, que les effectifs actuels parviennent à faire face à la charge de travail de la Division. Ainsi, lorsqu'un conflit éclate ou que des situations d'urgence surviennent et exigent une attention immédiate, le personnel est trop peu nombreux pour exécuter les autres tâches courantes avec l'attention voulue. En outre, quand l'un des envoyés du Secrétaire général ou le Secrétaire général lui-même demande que des fonctionnaires participent avec eux à d'importantes missions sur le terrain, les effectifs du Siège sont réduits d'autant et le travail courant prend du retard.

99. Les effectifs actuels de la Division I étant insuffisants, le Secrétaire général propose de les augmenter en y affectant six autres spécialistes des questions politiques de la classe des administrateurs et deux agents des services généraux comme décrit en détail ci-après. Cette augmentation est indispensable si l'on veut que la Division puisse s'acquitter correctement de ses fonctions essentielles tout en maintenant un appui ayant la qualité requise aux activités sur le terrain. Elle permettrait de sortir de la situation actuelle où les interventions d'urgence monopolisent l'essentiel des ressources, empêchant de ce fait qu'une attention suffisante soit portée aux opérations courantes. Un appui effectif pourrait en outre être ainsi fourni aux opérations hors Siège dont le soutien logistique n'est pas assuré par des missions politiques spéciales. La Division serait mieux à même de traiter les questions thématiques transversales à prendre en compte, concernant notamment l'évolution de la situation politique, les droits de l'homme, la prolifération des armes de petit calibre, la prise en compte systématique des problèmes liés à la situation des femmes, la remise sur pied des institutions publiques, la réforme du secteur de la sécurité et les initiatives visant à éliminer les menaces régionales que posent le trafic illicite d'armes et le trafic de drogue, ainsi que les mercenaires, les milices et d'autres acteurs non gouvernementaux.

100. Dans le cadre de cette proposition, la structure actuelle de la Division, pour l'heure supervisée par le Directeur (D-2) et le Directeur adjoint en poste (D-1), serait maintenue. Le Directeur dirigerait et coordonnerait le travail de la Division et prêterait une assistance de haut niveau, donnerait des avis et recommanderait des mesures au Sous-Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans les domaines de la diplomatie préventive et du maintien de la paix. Il fournirait en outre des conseils et un appui expérimentés aux représentants ou envoyés spéciaux du Secrétaire général et serait envoyé en mission selon les besoins si la hiérarchie le juge utile. Sous la supervision du Directeur de la Division de l'Afrique II, le Directeur adjoint s'acquitterait pour sa part des fonctions de gestion et des tâches fonctionnelles, en veillant notamment à ce que les cibles du Département relatives aux ressources humaines soient atteintes avec précision et en temps voulu et à ce que les rapports électroniques d'évaluation et de notation des fonctionnaires de la Division soient soumis dans les délais et en s'assurant de la bonne exécution du budget-programme et du programme de travail de la Division. Sur le plan opérationnel, le Directeur adjoint aiderait le Directeur à gérer les activités de la Division concernant les questions politiques, la paix et la sécurité dans les pays d'Afrique du Centre, de l'Ouest et du Nord et proposerait des mesures

pour renforcer les capacités de l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix, de la médiation, de l'exercice de bons offices et de la consolidation de la paix après les conflits.

101. La Division conserverait trois sections organiques, à savoir la Section de l'Afrique du Centre, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord, chacune dirigée par un administrateur hors classe (P-5) spécialiste des questions politiques qui relèverait directement du Directeur, auquel il rendrait compte de ses activités par l'intermédiaire du Directeur adjoint. En tant que responsables de pays spécifiques et de questions concernant la coopération avec des organisations sous-régionales précises, les spécialistes des questions politiques se consacraient à l'analyse et à l'évaluation des politiques dans les régions qui leur seraient confiées afin de pouvoir au besoin donner l'alerte rapidement et contribueraient à la formulation de recommandations à l'intention du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Ils se chargeraient en outre de mener à bien en temps voulu et avec efficacité les tâches toujours plus nombreuses de la Division, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits et de l'appui aux missions de bons offices des envoyés spéciaux du Secrétaire général.

102. L'un des administrateurs hors classe exercerait, outre les fonctions de chef de section, celles de référent du Groupe de l'appui à la médiation. À ce titre, il représenterait la Division lors des réunions hebdomadaires du Groupe, repérerait les problèmes de la Division que le Groupe pourrait contribuer à régler et favoriserait la diplomatie discrète et le dialogue ainsi que les activités de médiation de la Division.

103. Les six agents des services généraux actuellement en poste continueraient d'assurer le secrétariat du Directeur, du Directeur adjoint et des administrateurs des trois sections de la Division en se chargeant de l'établissement de diverses notes d'information, déclarations, rapports, aide-mémoire, profils individuels et de différents types de correspondance. Ils collaboreraient à l'établissement de documents de base en vue des visites officielles de hauts responsables, traiteraient la correspondance adressée à la Division et expédiée par celle-ci, filtreraient les appels téléphoniques et organiseraient les voyages des responsables de secteur et des hauts responsables. Ils fourniraient également un appui en effectuant des travaux de recherche pour les trois sections, en compilant des informations de base et des données techniques sur des thèmes et des questions spécifiques à partir de documents publiés et de sources électroniques pour porter les sujets d'actualité les plus importants à l'attention des responsables de secteur. L'un de ces agents serait également le référent de la Division pour les questions administratives.

104. Pour faciliter l'ensemble des activités de la Division, deux nouveaux agents des services généraux seraient chargés des opérations de gestion des archives et de l'information de toute la Division ainsi que de l'exécution des tâches administratives supplémentaires liées à l'augmentation des effectifs et des déplacements. En particulier, ils organiseraient, gèreraient et actualiseraient pour les besoins de la Division divers dossiers portant sur des thèmes et problèmes apparentés dans des pays voisins. La mise au point d'une stratégie et d'un système complet, intégré et fiable de gestion de l'information⁶ nécessiterait toute l'attention d'au moins un de ces nouveaux agents.

Section de l'Afrique du Centre

105. À la Section de l'Afrique du Centre, un spécialiste hors classe (P-5) des questions politiques superviserait les fonctionnaires de la Section en définissant des lignes d'action, en assurant la coordination des travaux et en veillant à ce que ceux-ci soient effectués dans les délais voulus et que les responsabilités soient réparties équitablement parmi les membres de l'équipe. Il s'assurerait que les rapports analytiques et les évaluations établis par les membres de la Section concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment sur les plans politique et socioéconomique, répondent aux besoins et aux normes de qualité du Département. En sa qualité de Chef de la Section de l'Afrique du Centre et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur, cet administrateur hors classe repèrerait les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le programme de travail de la Division; préviendrait dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyserait les incidences, formulerait des recommandations à propos des stratégies et mesures susceptibles d'être mises en œuvre et se chargerait des activités opérationnelles liées au travail du Département des affaires politiques, notamment en facilitant l'exercice de bons offices. La Section continuerait de bénéficier des services fonctionnels des trois administrateurs (1 P-4, 2 P-3) et de l'administrateur adjoint (1 P-2) spécialistes des questions politiques en poste. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) analyserait les politiques et formulerait des recommandations; il participerait en outre aux missions et aux activités de prévention des conflits conduites par le Secrétariat au Tchad et en République centrafricaine. Il représenterait également le Département dans la Cellule de mission intégrée dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, en soumettant des analyses politiques et régionales à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et en se concertant le cas échéant avec les autres administrateurs de la Cellule pour veiller à la cohérence de l'approche régionale de ces questions mise en œuvre par l'Organisation. Ces analyses seraient présentées à la demande de la direction et en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix. À cette fin, les administrateurs surveilleraient et analyseraient l'évolution des politiques et de la situation régionale dans cette zone géographique à partir des informations communiquées par les principaux protagonistes et les organisations régionales sur le terrain.

106. Les deux administrateurs de 2^e classe (P-3) surveilleraient l'évolution de la situation, analyseraient les politiques et donneraient au besoin l'alerte rapidement, évalueraient les tendances, établiraient des aide-mémoire, des notes et des rapports, organiseraient des négociations et y participeraient et collaboreraient à des missions et opérations hors Siège au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et au Congo. Ils donneraient des conseils techniques aux envoyés, communiqueraient avec les équipes de pays et les autres offices des Nations Unies, selon les besoins, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales (CEEAC et CEMAC).

107. Dans le cadre de cette proposition, la Section de l'Afrique du Centre se verrait affecter deux autres administrateurs adjoints (P-2) spécialistes des questions politiques pour seconder ceux qui sont déjà en poste. Ces administrateurs adjoints prêteraient appui à la Section de l'Afrique du Centre effectueraient des travaux de recherche et des analyses sur des questions spécifiques suivant les instructions que leur donnerait l'administrateur hors classe et aideraient également les hauts responsables à élaborer les multiples documents d'information et aide-mémoire nécessaires en vue des voyages du Secrétaire général et des réunions bilatérales

tenues avec des hauts fonctionnaires dans la région en plus des sessions annuelles de l'Assemblée générale.

Section de l'Afrique de l'Ouest

108. Le spécialiste hors classe (P-5) des questions politiques actuellement en poste continuerait de diriger cette section, en superviserait le personnel et contribuerait à la formulation du programme de travail de la Division. Il continuerait de superviser l'établissement par les membres de la Section de rapports analytiques et d'évaluations concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment sur les plans politique et socioéconomique. En sa qualité de Chef de la Section de l'Afrique de l'Ouest et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur de la Division, il repèrerait les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le programme de travail de la Division; préviendrait dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyse les incidences et recommanderait des stratégies et mesures susceptibles d'être mises en œuvre; se chargerait des activités opérationnelles liées aux activités du Département des affaires politiques, notamment en facilitant l'exercice de bons offices.

109. La dotation actuelle en effectifs de la Section comporte en outre trois administrateurs (2 P-4, 1 P-3) et un administrateur adjoint (P-2) spécialistes des questions politiques. Les deux administrateurs de 1^{re} classe (P-4) se chargeraient du suivi des pays du grand bassin du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone) ainsi que du Nigéria, du Sénégal et de la Gambie; prêteraient plus particulièrement attention aux relations avec les organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest, en particulier avec la CEDEAO; évalueraient les tendances susceptibles d'influer sur la situation politique de la région, se tiendraient prêts à être déployés à bref délai vers les zones de mission pour faciliter l'exercice de bons offices dans des situations pouvant déboucher sur un conflit et seconderaient également un administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques qui serait chargé de suivre l'évolution des politiques nationales au Ghana, au Burkina Faso, au Mali, au Togo, à Sao Tomé-et-Principe, au Cap-Vert, au Bénin et au Niger, ainsi que les initiatives lancées par les groupes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales de la sous-région. Cet administrateur de 2^e classe se chargerait par ailleurs de coordonner les travaux relatifs aux questions transversales dans la région en améliorant la concertation avec les principaux fonds, programmes et institutions des Nations Unies. Il suivrait notamment l'évolution de la situation politique au Niger et au Mali et mettrait au point, en collaboration avec ses collègues de la Section de l'Afrique du Nord, un programme à long terme pour faire face aux problèmes spécifiques que connaît la région du Sahel en matière de paix et de sécurité.

110. L'administrateur adjoint actuellement en poste (P-2) spécialiste des questions politiques complète le travail des administrateurs en poste en rassemblant, sélectionnant et analysant des informations dans des communications et publications de différentes sources et en se tenant informé de l'actualité en rapport avec les problèmes politiques se posant en Afrique de l'Ouest. Il suit également de près les débats tenus dans différentes enceintes, notamment dans les organisations de la société civile.

111. Le nouvel administrateur adjoint (P-2) spécialiste des questions politiques dont le poste serait créé réaliserait des travaux de recherche et des analyses supplémentaires selon les instructions de l'administrateur hors classe et aiderait la Section de l'Afrique de l'Ouest à suivre des projets spécifiques, en particulier des dialogues politiques et des conférences sur les questions de sécurité aux frontières, la lutte contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains – en se tenant notamment en contact avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues – et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes en étroite coordination avec le PNUD et d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Il aiderait également les fonctionnaires supérieurs à élaborer les nombreux documents d'information et aide-mémoire nécessaires aux travaux du Secrétaire général et d'autres hauts responsables concernant la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, notamment en participant à des réunions bilatérales et à des visites dans la région, ainsi qu'à des réunions et rencontres régionales et sous-régionales.

Section de l'Afrique du Nord

112. La Section de l'Afrique du Nord resterait sous la direction du spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) en poste qui continuerait de superviser l'établissement par les membres de la Section de rapports analytiques et d'évaluations concernant l'évolution de la situation dans la sous-région, notamment sur les plans politique et socioéconomique. En sa qualité de Chef de la Section d'Afrique du Nord et de conseiller politique principal du Directeur adjoint et du Directeur de la Division, cet administrateur repèrerait les nouveaux problèmes de la sous-région intéressant le programme de travail de la Division; préviendrait dès qu'apparaissent des éléments nouveaux, en analyserait les incidences et formulerait des recommandations à propos des stratégies et mesures susceptibles d'être mises en œuvre; se chargerait des activités opérationnelles liées au travail du Département des affaires politiques, notamment en facilitant l'exercice de bons offices. À l'heure actuelle, le suivi des cinq pays dont la Section est chargée est assuré par le Chef de Section secondé par un administrateur de 1^{re} classe (P-4) spécialiste des questions politiques. Ils examinent et suivent tout deux de près les activités du pays ou de la région concernée, évaluent les tendances susceptibles d'influer sur la situation politique ainsi que les incidences politiques des problèmes intrarégionaux et analysent l'évolution de la situation, notamment sur le plan politique, afin de pouvoir au besoin donner l'alerte rapidement. Ils établissent également des rapports analytiques et des documents sur des questions sensibles ou prioritaires, ainsi que des projets de note, des documents d'information, des aide-mémoire, des discours et divers courriers pour les hauts responsables de l'ONU. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) organise en outre des négociations sur le Sahara occidental – l'une des questions les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité – et y participe.

113. Il faudrait trois administrateurs supplémentaires (2 P-3, 1 P-2) spécialistes des questions politiques pour que cette section s'acquitte des responsabilités qui lui incombent au sein de la Division. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) actuellement en poste pourrait ainsi se consacrer au Maroc et au Sahara occidental et mieux secondier l'Envoyé personnel pour le Sahara occidental et participer à l'élaboration de stratégies et à la formulation de recommandations aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité. Les deux administrateurs de

2^e classe (P-3) exerceraient les fonctions décrites plus haut et assureraient le suivi de la Mauritanie, de la Tunisie, de l'Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne en plus de celui de l'UMA. Ces administrateurs supplémentaires permettraient d'effectuer un suivi adéquat de ces grands pays qui jouent des rôles importants dans plusieurs organisations internationales et régionales, notamment à l'Union africaine, à l'UMA et dans la Communauté des États sahélo-sahariens.

114. Le nouvel administrateur adjoint (P-2) spécialiste des questions politiques effectuerait des travaux de recherche supplémentaires selon les instructions que lui donneraient les fonctionnaires supérieurs de la Section et aiderait la Section de l'Afrique du Nord à suivre des projets particuliers concernant notamment la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la traite des êtres humains le long du couloir sahélien, en étroite collaboration et concertation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les administrateurs supplémentaires aideraient également les fonctionnaires supérieurs à établir le rapport que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale sur le Sahara occidental, ainsi que les nombreux documents d'information et aide-mémoire produits en vue des sessions annuelles de l'Assemblée générale et des voyages et réunions bilatérales du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général.

C. Restructuration de la Division de l'Asie et du Pacifique

115. Dans la zone géographique très contrastée que la Division de l'Asie et du Pacifique est actuellement chargée de suivre, on dénombre cinq grands conflits armés, neuf conflits armés « de moindre importance » et 16 pays dont les capacités en matière de maintien de la paix sont très sommaires. En tout, 12 administrateurs de la Division s'occupent d'un portefeuille de 30 États qui demandent une attention constante. Le BSCI a récemment établi que le volume des produits quantifiés de la Division – rapports, déclarations, aide-mémoire, notes, réunions – est supérieur à celui de l'ensemble de toutes les autres divisions régionales (voir E/AC.51/2006/4).

116. La Division s'acquitte de la lourde tâche qui consiste à fournir un appui technique et opérationnel à cinq missions complexes, notamment au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Elle collabore également aux travaux du Conseiller spécial du Siège concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques ainsi qu'à ceux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar et fournit régulièrement de multiples services d'appui aux réunions que les États Membres consacrent à des questions complexes telles que l'Iraq, le processus de paix au Moyen-Orient et la situation au Liban. Elle prête en outre assistance au Secrétaire général qu'elle conseille dans le cadre de sa participation au Quatuor pour le Moyen-Orient en prenant part aux réunions préparatoires ainsi qu'à des séances intensives de rédactions avec des experts du Quatuor et en coordonnant les contributions pertinentes des autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour les réunions du Quatuor.

117. Non seulement la Division prête-t-elle une assistance essentielle au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques auxquels elle soumet des avis d'ordre politique, mais elle fournit également un appui et des conseils à d'autres départements du Secrétariat et à des organismes des Nations Unies à propos

de questions politiques concernant la région de l'Asie et du Pacifique. À ce titre, elle donne des conseils à propos de questions politiques spécifiques aux opérations de maintien ou de consolidation de la paix qu'elle ne gère pas directement, telles que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste⁸, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies. Elle soumet en outre des orientations politiques à des mécanismes interdépartementaux et interinstitutions tels que le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et l'Équipe du Dispositif interinstitutionnel et interdépartemental de coordination de l'alerte rapide et de l'action préventive.

118. Le caractère incompressible des activités déjà en place et l'augmentation des besoins compromettent la capacité de la Division à atteindre les niveaux de prestation attendus. Dans le système actuel, toute action d'envergure dans un pays ou visant à faire face à un problème donné empêche de prêter l'attention nécessaire à d'autres problèmes tout aussi importants. Pour remédier aux difficultés structurelles et au manque de ressources de la Division, le Secrétaire général propose de scinder celle-ci en deux nouvelles divisions – une pour le Moyen-Orient et l'Asie et l'autre pour l'Asie et le Pacifique – dont les effectifs seraient renforcés.

119. À l'heure actuelle, la Division est dirigée par un Directeur (D-2) et deux directeurs adjoints (D-1). Il est proposé que chacune de ces nouvelles divisions soit dirigée par un Directeur (D-2) secondé par un Directeur adjoint (D-1) et réorganisée en deux sections comportant chacune deux Groupes dirigés par un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques. Cette nouvelle structure permettrait d'assurer l'encadrement nécessaire sur les plans fonctionnel et opérationnel tout en libérant les directeurs afin qu'ils puissent participer plus activement à des activités diplomatiques selon les instructions que leur donneraient les échelons supérieurs.

D. Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest

Postes existants : 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 3 agents des services généraux (Autres classes)

Postes supplémentaires proposés dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009 : 1 P-3⁹

Postes supplémentaires envisagés : 2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 4 agents des services généraux (Autres classes)

⁸ Ces avis sont soumis au Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de consultations régulières; les avis du Département des affaires politiques portent essentiellement sur des questions régionales.

⁹ Dont un poste de classe P-3 proposé dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009 et dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé la création au paragraphe II.3 de la partie II du chapitre II de son rapport (A/62/7).

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Catégorie des services généraux et catégories apparentées					Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Total		
Division du Moyen-Orient et de l'Asie																
a)	Effectifs proposés pour 2008/09			1	1	2	1	2	1	8			3	3	11	
b)	Restructuration envisagée en 2007									–				–	–	
	Direction			1	1					2			6	6	8	
	Section du Moyen-Orient															
	Groupe Israël-Palestine					1	1	3		5				–	5	
	Groupe Liban-Syrie-Jordanie					1		1	1	3				–	3	
Total partiel			–	–	–	–	2	1	4	1	8	–	–	–	–	8
Section du Golfe																
	Groupe Iraq					1	2	2		5				–	5	
	Groupe du Golfe					1		1	1	3			1	1	4	
Total partiel			–	–	–	–	2	2	3	1	8	–	–	1	–	9
c)	Total restructuration envisagée en 2007		–	–	1	1	4	3	7	2	18	–	–	7	–	25
Variation = (c) – (a)			–	–	–	–	2	2	5	1	10	–	–	4	–	14

120. La nouvelle Division du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Ouest regrouperait la Section du Moyen-Orient, qui comprendrait le Groupe Israël-Palestine et le Groupe Liban-Syrie-Jordanie, et la Section du Golfe, qui comprendrait le Groupe Iraq et le Groupe du Golfe. Parallèlement à cette restructuration, 10 nouveaux postes d'administrateur lui seraient affectés.

121. Les trois assistants administratifs adjoints [agents des services généraux (Autres classes)] en poste continueraient de fournir un appui administratif au Directeur [1 agent des services généraux (Autres classes)], au Directeur adjoint [1 agent des services généraux (Autres classes)] et aux autres administrateurs de la Division pour établir divers documents d'information, déclarations, rapports, aide-mémoire, profils individuels et divers courriers. Ils collaboreraient en outre à l'établissement de documents de base en vue des visites officielles de hauts responsables, traiteraient la correspondance adressée à la Division et expédiée par celle-ci, filtreraient les appels téléphoniques et organiseraient les voyages des responsables de secteur et des hauts responsables. Ils fourniraient également un appui en effectuant des travaux de recherche, en compilant des informations de base et des données techniques sur des thèmes et des questions spécifiques à partir de documents publiés et de sources électroniques pour porter les sujets d'actualité les plus importants à l'attention des responsables de secteur.

122. L'un des assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] actuellement en poste serait également le référent de la Division pour les questions administratives.

123. Il faudrait quatre assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] pour fournir à l'équipe élargie une assistance administrative et un appui à

la gestion de l'information; l'un de ces nouveaux agents jouerait également le rôle de référent informatique.

Section du Moyen-Orient

124. Les travaux du Département des affaires politiques visant à parvenir à un règlement global du conflit arabo-israélien seraient une priorité de la nouvelle Section du Moyen-Orient. Pour améliorer l'action sur le plan opérationnel, les groupes constitués – à savoir le Groupe Israël-Palestine et le Groupe Liban-Syrie-Jordanie – formeraient une structure opérationnelle mieux à même de faire face à la lourde charge de travail de cette importante région. Les multiples aspects du processus de paix au Moyen-Orient demeurerait une priorité de la nouvelle Section du Moyen-Orient et les travaux à ce sujet seraient soigneusement coordonnés par le Directeur et le Directeur Adjoint. Le Moyen-Orient est une région où l'ONU est très active, non seulement parce qu'elle y soutient le processus de paix, mais aussi parce qu'elle joue un rôle important au Liban et que le Conseil de Sécurité suit de près les autres questions concernant la région. Si la Section du Moyen-Orient est dotée de plus amples capacités, le Département pourra appuyer pleinement les activités de l'Organisation sur le terrain, notamment celles du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui sera amené à intervenir davantage en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

125. À l'heure actuelle, l'Équipe du Moyen-Orient – qui est chargée du suivi d'Israël, du territoire palestinien occupé, du Liban, de la Syrie et de la Jordanie – ne compte que deux spécialistes des questions politiques – un administrateur hors classe (P-5) et un administrateur de 2^e classe (P-3).

126. Au paragraphe II.3 de la partie II du chapitre II de son rapport (A/62/7), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a récemment recommandé que soit créé le poste d'administrateur de 2^e classe (P-3) supplémentaire récemment inscrit dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009. Comme exposé plus loin, la Section du Moyen-Orient serait ainsi mieux à même de fournir des conseils techniques afin de mieux appuyer les actions entreprises aux niveaux international et régional pour instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Groupe Israël-Palestine

127. En promouvant une meilleure stabilité sur le terrain et la poursuite des initiatives diplomatiques internationales, le Groupe Israël-Palestine se chargerait plus particulièrement des aspects du processus de paix au Moyen-Orient se rapportant à Israël et à la Palestine, parallèlement aux travaux du Quatuor.

128. Compte tenu de la dotation actuelle de la Division en effectifs, seul un spécialiste hors classe (P-5) des questions politiques est chargé du suivi de la situation en Israël et dans le territoire palestinien occupé; il a donc dû le plus souvent se contenter de réagir aux initiatives du Quatuor et d'autres partenaires. Cet administrateur coordonne et supervise actuellement les travaux concernant le Quatuor, les mandats pertinents du Conseil de sécurité et l'action du Secrétariat aux fins de la mise en œuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil, notamment l'établissement des rapports annuels à l'Assemblée générale et des rapports mensuels du Conseil pour le Secrétaire général

adjoint. Cet administrateur assume de vastes responsabilités pour suivre l'évolution d'une situation complexe et particulièrement volatile dans cette région, participe en qualité de représentant du Secrétaire général à de multiples réunions sur la question tant à New York que dans la région, seconde et oriente l'Envoyé du Secrétaire général au sein du Quatuor, participe à toutes les réunions du Quatuor et joue le rôle de référent à New York pour toutes les activités en rapport avec le Quatuor. L'administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques¹⁰ encadrerait les activités d'appui fonctionnel du Groupe auprès du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient afin que celui-ci soit mieux à même de répondre rapidement aux demandes des parties, faciliterait la coordination des questions administratives et politiques au niveau du Siège et permettrait au Bureau du Coordonnateur de mieux jouer le rôle de référent de l'ONU pour les questions relatives à la paix et à la sécurité dans la région.

129. Il faudrait trois spécialistes des questions politiques supplémentaires (1 P-4 et 2 P-3) pour exécuter pleinement les tâches confiées à ce groupe en tenant compte de tous les aspects du processus de paix du Moyen-Orient concernant Israël et la Palestine.

130. L'administrateur hors classe (P-5) actuellement en poste dirigerait le Groupe et continuerait de s'acquitter des fonctions décrites plus haut tandis que le nouvel administrateur de 1^{re} classe (P-4) se chargerait de surveiller l'évolution de la situation politique dans la région, notamment les processus régionaux et les événements politiques pertinents, et aiderait l'administrateur hors classe à traiter les questions concernant le Quatuor ainsi que la promotion et la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe. Cette augmentation des effectifs permettrait à l'équipe de conduire des travaux de recherche et des analyses plus approfondis sur les questions relatives à la paix et à la sécurité qui concernent le Moyen-Orient; de contribuer à l'élaboration des politiques et à la planification et de fournir un appui opérationnel pour faciliter l'exercice de bons offices et d'autres initiatives politiques menées par le Secrétaire général et ses représentants; de mieux promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient auquel un nouvel élan serait donné. Entre autres tâches, cet administrateur fournirait un appui au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et à d'autres envoyés spéciaux et missions et assurerait une concertation plus efficace avec l'Envoyé du Quatuor et avec les organismes, institutions et programmes des Nations Unies au Siège.

131. Un nouvel administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques serait chargé d'encadrer l'établissement par cette équipe des multiples rapports destinés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, notamment des rapports du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien, les biens des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens, le règlement pacifique de la question de la Palestine, ainsi que la situation au Moyen-Orient, de même que du rapport mensuel et des rapports d'urgence régulièrement soumis sur la situation au Moyen-Orient, selon les instructions de la direction, du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Cet administrateur pourrait aussi être envoyé dans la région pour prêter assistance au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en s'acquittant de missions précises mais urgentes, telles

¹⁰ Dont le poste a été inscrit dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009 et approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe II.3 de la partie II du chapitre II de son rapport (A/62/7).

que la mission d'enquête sur l'incident de Beit Hanoun en 2006. Il veillerait à ce que les États Membres et les organisations régionales compétentes soient dûment consultés tandis que l'autre administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques seconderait l'administrateur hors classe et la direction de la Division en centralisant les multiples demandes des diverses entités du système concernant l'établissement d'aide-mémoire, de notes d'information, de notes de séance et de courriers sur des questions en rapport avec Israël et la Palestine.

132. Si ce groupe disposait d'effectifs suffisants, il pourrait déployer du personnel temporairement dans la région pour prêter assistance au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ou à d'autres opérations hors Siège sans que les possibilités de mener à bien le travail de la Division ou du Département ne s'en trouvent compromises.

Groupe Liban-Syrie-Jordanie

133. Le Groupe Liban-Syrie-Jordanie aurait essentiellement pour tâche de suivre l'évolution de la situation politique conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité afin de contribuer au maintien de la paix et de limiter les risques de reprise du conflit et fournirait un appui pour faciliter la mise en œuvre de solutions à plus long terme afin d'apaiser les tensions.

134. À l'heure actuelle, un seul administrateur de 2^e classe (P-3) spécialiste des questions politiques se charge de faire face aux obligations en matière de communication de l'information au Conseil de sécurité énoncées dans la résolution 1701 (2006) en transmettant les commentaires complets du Département sur les rapports établis par l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et collabore à l'établissement des rapports mensuel du Secrétaire général adjoint sur la situation au Moyen-Orient. Cet administrateur fournit en outre un appui fonctionnel aux missions spéciales et aux envoyés détachés dans cette importante région, en se conformant aux instructions des organes délibérants ou de la direction.

135. Pour soutenir la structure proposée pour la nouvelle Division et en superviser réellement le travail, il faudrait deux spécialistes des questions politiques supplémentaires : un nouvel administrateur hors classe (P-5) et un administrateur adjoint (P-2).

136. Ce nouvel administrateur hors classe (P-5) coordonnerait les travaux du Groupe avec ceux de la Division et du Groupe Israël-Palestine, en travaillant en étroite collaboration avec la direction pour veiller à ce que toutes les questions concernant le Moyen-Orient fassent l'objet d'un traitement cohérent; il donnerait en outre des avis d'ordre politique, formulerait des recommandations et planifierait des stratégies et des actions en matière de prévention des conflits, de consolidation et d'instauration de la paix dans la zone relevant de sa responsabilité; il donnerait des avis et fournirait un appui à la direction à propos des questions concernant la prévention des conflits dans la région; maintiendrait des contacts avec les hauts responsables des opérations de maintien de la paix concernées et avec d'autres organismes des Nations Unies. Il pourrait être amené à se rendre fréquemment en mission sur le terrain pour faire face aux lourdes obligations en matière de communication de l'information qui découlent des diverses activités prescrites dans la région, notamment des résolutions 1701 (2006), 1559 (2004) et 1636 (2005) du Conseil de sécurité.

137. Le nouvel administrateur adjoint (P-2) rassemblerait, sélectionnerait et analyserait des informations extraites de communications et publications provenant de différentes sources, notamment de la presse. Il se tiendrait aussi informé des actions menées par les groupes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales et collaborerait à des programmes et des actions humanitaires et économiques et dans le domaine politique. Il serait en outre chargé de constituer une base de données pour suivre la progression des projets et fournir d'autres informations de façon dynamique.

138. Le spécialiste des questions politiques de 2^e classe (P-3) continuerait de fournir un appui technique et fonctionnel afin d'exécuter les tâches prescrites. Il se concerterait avec d'autres secteurs de la Mission, les partenaires internationaux des Nations Unies et les pouvoirs publics à propos des questions de coordination et des politiques; il continuerait d'établir des rapports périodiques pour le Conseil de sécurité, des télégrammes chiffrés, des notes de séance, des aide-mémoire à l'intention des hauts responsables de l'ONU, des mémorandums internes et d'autres communications sur les questions relevant de son domaine de compétences. Il voyagerait également dans la région selon les besoins pour prêter appui à des initiatives politiques, se tenir informé des événements dans les pays de la zone dont il serait responsable, et produire une analyse des événements régionaux pertinents.

Section du Golfe

139. La Section du Golfe serait composée de deux nouveaux groupes : le Groupe Iraq et le Groupe du Golfe.

Groupe Iraq

140. Le Groupe Iraq se consacrerait aux questions d'ordre politique, économique et humanitaire ainsi qu'aux questions relatives à la reconstruction et aux droits de l'homme qui concernent l'Iraq. Il assurerait également le suivi des événements régionaux ayant une incidence sur la situation du pays et le processus de réconciliation nationale. Conformément à la résolution du Conseil de sécurité 1770 (2007) et aux déclarations du Secrétaire général, l'ONU devrait être amenée à jouer un rôle plus important en tant qu'instrument au service de la communauté internationale. Le Département des affaires politiques continuerait donc à assurer la coordination entre les départements et à orienter toute la gamme des activités que l'Organisation mène depuis le Siège en Iraq, notamment en préparant les réunions internationales et les rapports sur la situation en Iraq, suivant les instructions des organes délibérants et de la direction.

141. L'administrateur hors classe (P-5) en poste spécialiste des questions politiques, secondé par l'administrateur de 1^{re} classe (P-4) en poste, également spécialiste des questions politiques, encadrerait et coordonnerait les activités de ce groupe. Il formulerait des stratégies et des initiatives politiques et donnerait des avis à la direction à propos d'un large éventail de questions concernant l'Iraq. L'administrateur hors classe (P-5) s'assurerait que les activités concernant l'Iraq sont dûment exécutées et bénéficient d'un suivi adéquat. À ce titre, il entretiendrait des contacts avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), les départements de l'Organisation, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les missions permanentes et les organisations non gouvernementales,

ainsi qu'avec les organisations régionales et les institutions financières internationales pour toutes les questions concernant l'Iraq.

142. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) en poste spécialiste des questions politiques se tiendrait informé des activités politiques en Iraq ainsi que des événements survenant dans la région qui ont une incidence sur la situation en Iraq. Il analyserait en détail les événements politiques complexes et les questions transversales. Il aiderait à définir des possibilités d'action et à en coordonner la mise en œuvre. Il participerait également à la rédaction de rapports et de documents d'information destinés aux organes délibérants et à la direction. Il coordonnerait un large éventail de questions politiques et se concerterait avec les départements de l'ONU, les missions permanentes et les organisations régionales compétentes ainsi qu'avec la MANUI.

143. Il est proposé de créer deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3). Le nouvel administrateur de 1^{re} classe (P-4) assurerait le suivi des questions économiques et des questions concernant le développement et la reconstruction en Iraq. Il se tiendrait informé des événements intervenant en Iraq dans les domaines relevant de ses compétences, les analyserait et formulerait des recommandations à ce sujet. Ce nouveau poste est important compte tenu du succès du lancement du Pacte international en 2007 puisque le Gouvernement iraquien et ses partenaires attachent une grande importance à cette initiative et considèrent qu'il s'agit là d'un des principaux piliers de l'engagement de l'Iraq auprès de la communauté internationale. Le nouvel administrateur de 1^{re} classe collaborerait à l'élaboration de stratégies et d'options en rapport avec son domaine de compétence ainsi qu'à la coordination de leur mise en œuvre. Il assurerait le suivi des questions économiques et des questions concernant le développement en Iraq et se concerterait avec les départements de l'ONU, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec la MANUI, les missions permanentes, les organisations régionales et les institutions financières internationales compétentes.

144. Le nouvel administrateur de 2^e classe (P-3) collaborerait à la rédaction de projets de discours, de notes, de documents d'information, de rapports, de courrier et d'aide-mémoire concernant la situation en Iraq pour appuyer les activités des membres de la haute direction, notamment du Secrétaire général. Il participerait à des réunions de coordination concernant l'Iraq et, le cas échéant, y ferait des exposés. Il se tiendrait informé de la situation et des problèmes en Iraq et en dresserait au besoin une analyse. Il collaborerait aussi à l'organisation de réunions internationales sur l'Iraq et à l'établissement de la documentation requise.

Groupe du Golfe

145. Le nouveau Groupe du Golfe permettrait de faire face au large éventail de problèmes posés par la fluidité de la politique intérieure et à l'influence naissante du Conseil de coopération du Golfe, d'en suivre les activités et celles d'autres initiatives régionales et de renforcer les capacités du Département des affaires politiques dans cette région mal desservie.

146. L'administrateur adjoint (P-2) en poste spécialiste des questions politiques est chargé de suivre les États du Golfe ainsi que cinq pays d'Asie centrale. Il se tient informé de l'évolution de la situation dans la région du Golfe et de l'Asie centrale, notamment sur le plan politique. Compte tenu du grave manque d'effectifs affectés à

cette région dynamique, de nombreuses possibilités de mener des actions de diplomatie préventive et d'intervenir sur des questions transversales ne peuvent être exploitées.

147. Le nouveau Groupe du Golfe compterait un nouvel administrateur hors classe (P-5) spécialiste des affaires politiques, un administrateur de 2^e classe (P-3) et un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)].

148. L'administrateur hors classe (P-5) coordonnerait les travaux du Groupe du Golfe et jouerait le rôle de chef d'équipe en donnant à ses membres des conseils techniques à propos des pays du Golfe. Il formulerait des stratégies politiques, proposerait et exécuterait des analyses approfondies des événements complexes et des problèmes transversaux dans la région, en ce qui concerne notamment la sécurité du Golfe, les processus de modernisation économique et politique et la coopération régionale. Il donnerait au besoin l'alerte rapidement et proposerait des politiques pour examen à la direction de l'Organisation afin de prévenir et régler les conflits et de consolider la paix. Il serait surtout responsable du suivi de la République islamique d'Iran qui continuera sans doute d'être un acteur régional important.

149. Le nouvel administrateur de 2^e classe (P-3) se chargerait du suivi des six pays du Conseil de coopération du Golfe et du Yémen, et exécuterait des travaux de recherche et une analyse des événements politiques ayant une incidence sur les pays et organisations relevant de son domaine de compétence; se tiendrait en contact avec ses homologues au sein de l'Organisation, en particulier avec les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les acteurs nationaux et internationaux; donnerait des avis d'ordre politique, formulerait des recommandations et aiderait l'administrateur hors classe (P-5) spécialiste des questions politiques à faire face aux problèmes transversaux qui ont une incidence sur la région.

150. L'administrateur adjoint (P-2) en poste spécialiste des questions politiques pourrait s'employer à maintenir et renforcer les relations avec les deux organisations régionales – la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique – et à exécuter les activités prescrites par les résolutions de l'Assemblée générale concernant la coopération de l'ONU avec les organisations régionales, notamment la préparation et le suivi des réunions générales de coopération. Il développerait en outre les relations avec le Conseil de coopération du Golfe auquel l'ONU s'est dans l'ensemble peu intéressé du fait du manque de capacités disponibles.

151. Le Groupe du Golfe serait secondé par un nouvel assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] qui participerait au suivi des événements politiques, sélectionnerait et compilerait des informations à partir de documents publiés et de sources électroniques et alimenterait des bases de données. Il effectuerait des travaux de recherche pour les responsables de secteur, créerait et organiserait des dossiers comportant des documents pertinents, en assurerait la maintenance et les actualiserait et faciliterait la coordination avec d'autres groupes ou divisions du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'avec les missions permanentes.

152. L'augmentation des effectifs du nouveau Groupe du Golfe permettrait d'intensifier les échanges, de renforcer l'engagement dans la région et auprès de ses organisations et de mettre en place un dispositif de consultations ainsi que des

activités communes plus systématiques pour promouvoir la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

E. Division de l'Asie et du Pacifique

Postes existants : 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 agents des services généraux (Autres classes)

Postes supplémentaires envisagés : 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 3 agents des services généraux (Autres classes)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées					Total
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	
Division de l'Asie et du Pacifique															
a)	Effectifs proposés pour 2008/09				1	3	2	1	–	7			4		11
b)	Restructuration envisagée en 2007														
	Direction			1	1					2			4		6
	Section de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud														
	Groupe de l'Asie centrale					1	1	1		3			1		4
	Groupe de l'Asie du Sud					1	1	2	1	5			–		9
Total partiel Asie centrale et du Sud		–	–	–	–	2	2	3	1	8	–	–	1	–	9
Section de l'Asie de l'Est et du Pacifique															
	Groupe de l'Asie du Nord-Est					1	1	1		3			1		4
	Groupe de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique					1	1	3		5			1		6
Total partiel Asie de l'Est et Pacifique		–	–	–	–	2	2	4	–	8	–	–	2	–	10
c)	Total restructuration envisagée en 2007	–	–	1	1	4	4	7	1	18	–	–	7	–	25
Variation = (c) – (a)		–	–	1	–	1	2	6	1	11	–	–	3	–	14

153. La Division de l'Asie et du Pacifique serait composée de la Section de l'Asie centrale et du Sud, ainsi que de la Section de l'Asie de l'Est et du Pacifique. La restructuration décrite dans la présente proposition nécessiterait la création d'un nouveau poste de directeur (D-2) pour doter cette nouvelle Division des compétences spécialisées et des capacités nécessaires afin d'en assurer l'encadrement et la direction. Le nouveau directeur relèverait directement du Sous-Secrétaire général et serait secondé par le Directeur adjoint (D-1) en poste. La Section de l'Asie centrale et du Sud comprendrait deux groupes – le Groupe de l'Asie centrale et le Groupe de l'Asie du Sud – et la Section de l'Asie de l'Est et du Pacifique comprendrait le Groupe de l'Asie du Nord-Est ainsi que le Groupe de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Chaque groupe serait dirigé par un spécialiste hors classe (P-5) des questions politiques, qui relèverait directement du Directeur

auquel il rendrait compte de ses activités par l'intermédiaire du Directeur adjoint. Tous les chefs de groupe se chargeraient de la gestion globale de leur groupe, notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre de son programme de travail, de la gestion et de la mise en valeur des ressources humaines et veilleraient à ce que les produits escomptés soient réalisés dans les délais. Dans le cadre de la présente proposition, 10 spécialistes des questions politiques seraient ajoutés à la dotation globale en effectifs de cette Division.

154. Les quatre assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] en poste continueraient d'assurer le secrétariat du Directeur [1 agent des services généraux (Autres classes)], du Directeur adjoint [1 agent des services généraux (Autres classes)] et des autres administrateurs de la Division en se chargeant de l'établissement de différents documents d'information, déclarations, rapports, aide-mémoire et profils individuels et de divers types de correspondance. Ils collaboreraient en outre à l'établissement de documents de base en vue des visites officielles de hauts responsables, traiteraient la correspondance adressée à la Division et expédiée par celle-ci, filtreraient les appels téléphoniques et organiseraient les voyages des responsables de secteur et des hauts responsables. Ils fourniraient également un appui en effectuant des travaux de recherche, en compilant des informations de base et des données techniques sur des thèmes et des questions spécifiques à partir de documents publiés et de sources électroniques pour porter les sujets d'actualité les plus importants à l'attention des responsables de secteur. L'un des agents des services généraux actuellement en poste serait également le référent de la Division pour les questions administratives. Trois assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] supplémentaires seraient également affectés à la Division pour en faciliter le fonctionnement, en améliorer les capacités de gestion de l'information et faire face à la multiplication des voyages; l'un des nouveaux agents des services généraux exercerait les fonctions de référent informatique.

Directeur de Division (D-2)

155. Sous la supervision du Sous-Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le nouveau Directeur coordonnerait les travaux de la Division de l'Asie et du Pacifique en dirigeant les travaux de tous les groupes de la Division. Outre la gestion globale de la Division, il donnerait des avis d'ordre politique, conduirait des analyses, dispenserait des conseils et soumettrait des recommandations aux hauts responsables du Département et de l'ONU concernant la diplomatie préventive et les actions de rétablissement de la paix, les initiatives pertinentes des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la situation, tant sur le plan politique que sur celui la sécurité, dans les zones relevant de la Division. Il fournirait en outre des conseils et un appui expérimentés aux représentants ou envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment un appui fonctionnel et des conseils techniques aux chefs des cinq missions politiques spéciales relevant du domaine de compétences de cette nouvelle division. Il organiserait et conduirait des missions ou y participerait dans les zones dont il est responsable qui connaissent ou risquent de connaître des conflits. Il aurait par ailleurs d'autres responsabilités dont celle de veiller à ce que les produits escomptés de la Division soient réalisés en temps voulu, en particulier en ce qui concerne les services au Secrétaire général, et de passer en revue les rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il superviserait et encadrerait le personnel de la Division, leur dispenserait des

conseils techniques et opérationnels concernant l'exercice de leurs fonctions et négocierait des arrangements pour répondre aux besoins en période de crise si cela s'avère nécessaire.

156. Comme les autres divisions, celle de l'Asie et du Pacifique serait dotée d'un Directeur adjoint qui remplacerait le Directeur lorsque celui-ci est en mission et veillerait à ce que les cibles du Département en matière de ressources humaines et de communication de l'information soient atteintes. Ce Directeur adjoint présiderait en outre des groupes de travail interdépartementaux si nécessaire et encouragerait la formulation de politiques visant à faire face aux problèmes transversaux qui se posent dans la région.

Section de l'Asie centrale et du Sud

157. La Section de l'Asie centrale et du Sud comprendrait deux groupes : le Groupe de l'Asie centrale et le Groupe de l'Asie du Sud.

Groupe de l'Asie centrale

158. Le suivi des cinq pays d'Asie centrale est actuellement assuré par la Section du Moyen-Orient dont les fonctionnaires ont d'autres responsabilités à assumer; de ce fait, ils ne font actuellement pas l'objet d'une attention adéquate et l'évolution de leur situation sur le plan politique et de la sécurité n'est pas analysée comme il convient.

159. Le nouveau Groupe de l'Asie centrale comblerait le manque de capacités du Département des affaires politiques dans la région, qui seraient renforcées pour couvrir l'Afghanistan, dont le suivi est actuellement assuré par l'administrateur responsable de la région du Golfe.

160. La création à Achgabat du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie Centrale représente un engagement important et sans précédent sur le plan qualitatif du Département des affaires politiques dans la région pour lequel le Siège devra fournir une assistance technique et un appui et définir des orientations stratégiques. Le projet de financement du Centre sera inscrit dans les crédits demandés en 2008 au titre des missions politiques spéciales.

161. Le Groupe de l'Asie centrale compterait quatre nouveaux postes : trois spécialistes des questions politiques, dont un administrateur hors classe (P-5), un administrateur de 1^{re} classe (P-4) et un administrateur de 2^e classe (P-3), ainsi qu'un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)].

162. L'administrateur hors classe (P-5) coordonnerait les travaux du Groupe, analyserait les problèmes transversaux et les tendances régionales ayant une incidence sur la paix et la sécurité en Asie centrale et soumettrait des recommandations pratiques aux hauts responsables de l'ONU en vue de mener des actions de prévention. Il fournirait un appui fonctionnel et soumettrait des orientations stratégiques au Représentant du Secrétaire général et au Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie Centrale et collaborerait, le cas échéant, à l'établissement des rapports du Conseil de sécurité. Il se tiendrait également informé des aspects régionaux de la situation en Afghanistan, en participant aux réunions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix sur la question, ainsi qu'en formulant des avis d'ordre politique et en proposant des analyses régionales selon les besoins. Il se concerterait avec les

départements compétents de l'ONU, les institutions et programmes des Nations Unies et les missions permanentes, ainsi qu'avec les organisations régionales et les organisations non gouvernementales pour toute question concernant l'Asie centrale et serait le référent du Département des affaires politiques pour la région, où il superviserait la mise en œuvre des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité

163. L'administrateur de 1^{re} classe (P-4) serait responsable du suivi de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, ainsi que des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie Centrale. Il évaluerait les tendances et la situation sur le plan de la paix et de la sécurité dans la région, en particulier en ce qui concerne les menaces transfrontalières, afin d'alerter rapidement le Secrétaire général et d'autres hauts responsables de l'ONU et de proposer des missions de bons offices ou des actions visant à régler des conflits, notamment par la médiation, et à consolider la paix.

164. L'administrateur de 2^e classe (P-3) serait responsable du suivi du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Turkménistan, des organisations régionales et des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie Centrale. Il conduirait des travaux de recherche, des analyses et des études sur divers problèmes complexes d'ordre politique ayant une incidence sur l'Asie centrale et se tiendrait informé de la situation politique et donnerait son avis à ce sujet. Il prêterait assistance aux travaux du Centre régional, notamment en ce qui concerne les tâches administratives, le personnel et l'établissement des budgets.

165. Le Groupe de l'Asie centrale compterait un nouvel assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] qui participerait au suivi des événements politiques, sélectionnerait et compilerait des informations à partir de documents publiés et de sources électroniques et alimenterait des bases de données. Il effectuerait des travaux de recherche pour les responsables de secteur, créerait et organiserait des dossiers comportant des documents pertinents, en assurerait la maintenance et les actualiserait et faciliterait la coordination avec d'autres groupes ou divisions du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'avec les missions permanentes.

166. La création du Groupe de l'Asie centrale serait essentielle pour assurer le suivi d'une région fragile revêtant une réelle importance sur le plan géopolitique; fournir l'appui nécessaire au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie Centrale et renforcer les actions de l'ONU visant à améliorer la paix et la stabilité dans la région.

Groupe de l'Asie du Sud

167. Le Groupe de l'Asie du Sud suit l'évolution de la situation dans la région et fournit notamment un soutien global aux actions que mène l'ONU au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives, au Bangladesh, en Inde, au Pakistan et au Bhoutan. L'une de ses fonctions essentielles serait de fournir un appui concret aux activités de l'Organisation.

168. La dotation actuelle du Groupe en effectifs comporte deux postes d'administrateur spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4). L'administrateur hors classe (P-5) dirige le Groupe, oriente et encadre l'équipe de l'Asie du Sud et du Népal, surveille l'évolution de la situation régionale et assure la coordination avec les organisations régionales de l'Asie du Sud. Il est secondé par un administrateur de 1^{re} classe (P-4), qui le remplace lorsqu'il est en mission. Celui-

ci est actuellement chargé de suivre l'évolution de la situation politique dans plusieurs pays (Pakistan, Inde, Bhoutan) et est également responsable du Népal. À ce titre et dans le cadre de l'appui fonctionnel et opérationnel à la Mission des Nations Unies au Népal, il établit des rapports à l'intention du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, prépare des documents d'information et des aide-mémoire pour les hauts responsables du Siège, a des échanges quotidiens avec les missions politiques spéciales et se concertent avec les missions permanentes et avec d'autres partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. L'agent des services généraux actuellement en poste fournit un appui administratif aux spécialistes des affaires politiques du Groupe. Il participe à l'établissement de communications officielles et de notes, fournit un appui informatique et collabore à la gestion des voyages des spécialistes des questions politiques.

169. Pour que ce Groupe puisse pleinement s'acquitter de ses fonctions, il faudrait y affecter trois autres spécialistes des questions politiques, à savoir deux administrateurs de 2^e classe (P-3) et un administrateur adjoint (P-2).

170. Les nouveaux administrateurs de 2^e classe (P-3) épauleraient le Groupe en se tenant informés des événements politiques en Asie du Sud, en particulier au Népal, au Sri Lanka, aux Maldives et au Bangladesh, et en effectuant des travaux de recherche à ce sujet. Ils fourniraient notamment un appui technique et fonctionnel à l'exécution des tâches prescrites par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans cette importante région. Ils aideraient l'équipe à se concerter avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile au Siège et sur le terrain. Ils se tiendraient en contact avec les donateurs et les États Membres et répondraient à leurs questions. Ils exerceraient en outre d'autres fonctions et ils participeraient à des missions, notamment aux fins de l'établissement des faits, dans les régions dont ils seraient chargés. Parmi leurs fonctions essentielles, ils établiraient des documents d'information, des aide-mémoire et des projets de communication pour le Secrétaire général et des fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat à propos de l'Asie du Sud, et prendraient des notes pendant les séances consacrées aux travaux de fond.

171. L'action globale de ce groupe serait en outre soutenue par un nouvel administrateur adjoint (P-2) qui exercerait des fonctions essentielles et se tiendrait en contact avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies au Siège pour coordonner, le cas échéant, la politique de l'ONU en Asie du Sud. Il entretiendrait également des contacts avec la société civile, notamment avec des ONG et des établissements d'enseignement supérieur afin de constituer un réseau de collecte et d'échange d'informations. Il suivrait l'évolution de la situation dans toute l'Asie du Sud, en rendrait compte et collaborerait à l'établissement de tous les rapports requis, notamment des rapports au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes intergouvernementaux.

Section de l'Asie orientale et du Pacifique

172. La section de l'Asie orientale et du Pacifique compterait deux groupes : le groupe Asie du Nord-Est et le groupe Asie du Sud-Est et du Pacifique.

Groupe Asie du Nord-Est

173. Le groupe Asie du Nord-Est serait chargé de suivre l'actualité régionale et d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et les États Membres pour promouvoir la stabilité et renforcer la sécurité dans la région. Il s'emploierait par son travail et ses contributions à faciliter les initiatives internationales visant à mettre fin au conflit coréen et à régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne par la voie pacifique des négociations multilatérales. Il devrait aider le Secrétaire général à soutenir et encourager autant que de besoin le dialogue intercoréen, la réconciliation et la réunification des deux Corées. Il aiderait également les États Membres qui s'efforcent de mettre en place un mécanisme régional de dialogue et de coopération pour la paix et la sécurité régionales.

174. L'Asie du Nord-Est est actuellement couverte par un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), assisté d'un administrateur auxiliaire (poste extrabudgétaire) et d'un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Ce spécialiste hors classe est donc officiellement responsable de tous les aspects des activités du Département relatives à la région. Sa responsabilité première consiste à prodiguer avis et conseils à la haute direction sur l'action des Nations Unies au service de la prévention des conflits et du rétablissement ou de la consolidation de la paix en Asie du Nord-Est. Il suit donc de très près l'actualité dans la péninsule coréenne afin de pouvoir aviser le Secrétaire général quant à la marche à suivre pour appuyer les initiatives internationales en faveur du règlement de la question nucléaire par la négociation et pour mettre fin au conflit coréen. Il cherche aussi des moyens pratiques propres à soutenir les États Membres qui s'emploient à mettre en place un mécanisme multilatéral ou une instance de dialogue et de sécurité en Asie du Nord-Est ainsi que dans l'ensemble de l'Asie.

175. Il est proposé de doter le groupe de deux postes supplémentaires de spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3).

176. Le spécialiste de 1^{re} classe (P-4) suivrait de près l'actualité politique, analyserait en détail les faits nouveaux et étudierait l'impact politique des dossiers intrarégionaux. Il évaluerait notamment les menaces réelles et potentielles liées à la question nucléaire, aux différends territoriaux et historiques (notamment sur les ressources naturelles) ainsi qu'à d'autres facteurs. Il veillerait à la formulation de recommandations pratiques sur l'action préventive et le règlement des conflits.

177. Pour mener à bien l'intégralité des tâches dans ce domaine, il faudra un spécialiste de 2^e classe (P-3), qui tiendrait à jour toutes les informations sur les événements se rapportant à des questions politiques d'ordre général, en particulier si elles ont des incidences pour les pays et les thèmes relevant du mandat du groupe Asie du Sud-Est. Ce fonctionnaire appuierait les travaux des hauts responsables de l'Organisation, des équipes de pays des Nations Unies concernées et d'autres personnes au Secrétariat en leur fournissant en temps voulu des éléments factuels sur l'actualité et les événements survenant dans la zone géographique relevant de ses attributions. Il irait chercher l'information auprès de sources publiques, devrait également tenir une base de données informatisée sur les différends et les conflits potentiels dans la région, et se tiendrait au courant des documents produits par les universités, les clubs de réflexion et les organisations non gouvernementales au sujet des questions qui intéressent la région. Avec les autres membres de son groupe, il établirait des contacts étroits avec ses collègues du système des Nations Unies qui

travaillent dans la région afin d'assurer une approche cohérente des activités de l'ONU sur le terrain, notamment en matière de paix et de sécurité.

Groupe Asie du Sud-Est et du Pacifique

178. Le nouveau groupe Asie du Sud-Est et du Pacifique couvrirait les 10 pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); il appuierait les initiatives de l'ONU, notamment au Timor-Leste, et suivrait les activités dans les pays de la région. L'Asie du Sud-Est est considérée comme une région stable dans l'ensemble, mais plusieurs pays sont travaillés par des conflits séparatistes persistants et sont vulnérables à la menace du terrorisme international et à la criminalité transnationale. La région du Pacifique est l'un des endroits du globe où le Département, en coordination avec le système des Nations Unies, peut soutenir les efforts régionaux de prévention des conflits et les initiatives de consolidation de la paix, comme l'illustre la Mission interinstitutions d'établissement des faits dépêchée à Fidji en avril sous la conduite de la Division de l'Asie et du Pacifique.

179. L'équipe Asie du Sud-Est et du Pacifique compte actuellement quatre personnes, à savoir un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), deux spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1-P3) et un assistant administratif (agent des services généraux (Autres classes)).

180. L'équipe est chargée d'une région comptant 26 pays et 3 organisations régionales (l'ANASE, le Forum des îles du Pacifique et le Commonwealth) qui jouent un rôle important dans la région. Il est tout simplement impossible de couvrir tous les pays de manière sérieuse, de sorte que nombre de pays et de problèmes sont inévitablement délaissés en faveur de dossiers plus pressants. Pour prendre un exemple, le brusque emballement de l'actualité au Myanmar a nécessité la mobilisation à plein temps ou presque de deux administrateurs chargés d'appuyer les efforts de bons offices du Secrétaire général et de répondre rapidement aux demandes et aux interrogations des États Membres sur l'évolution de la situation et ce que comptait faire l'ONU. Par ailleurs, des problèmes généraux mais urgents (terrorisme, question foncière, migrations transfrontières ou minorités ethniques, entre autres) sont négligés faute de ressources.

181. L'une des tâches essentielles de tous les spécialistes des questions politiques est de suivre et analyser la situation politique dans les pays de la région relevant de leurs attributions en vue de déterminer ce que peut faire l'ONU pour empêcher certaines crises de dégénérer en conflits ouverts, d'étudier les évolutions qui risquent d'avoir des répercussions politiques dans le pays et son voisinage immédiat, d'établir des rapports analytiques et des notes de synthèse sur les grands dossiers politiques d'actualité, d'organiser des missions d'enquête et d'y participer, d'entretenir des relations fructueuses avec les principaux interlocuteurs diplomatiques et d'autres acteurs susceptibles de faire bouger les choses sur le terrain. Les tâches sont actuellement réparties entre les trois fonctionnaires de la façon suivante :

182. Le spécialiste hors classe des questions politiques s'occupe de six pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Philippines, Timor-Leste, Cambodge, Viet Nam, Laos) et accessoirement des pays attribués au spécialiste de 2^e classe (P-3), soit quatre pays de la même région et six pays du Pacifique. De plus, il établit et gère les relations institutionnelles avec l'ANASE et son Forum régional. Au cours des derniers mois, il a consacré 70 % de son temps à appuyer les missions de bons offices au Myanmar,

et n'a pas pu par conséquent suivre correctement les autres pays dont il s'occupe. Le lancement de plusieurs projets a dû être remis à plus tard. Avec du personnel supplémentaire, il pourrait être nommé chef du groupe et gérer notamment les questions prioritaires dans la région dans l'optique d'une couverture permanente et complète, exercer diligemment son rôle d'appui de fond, de conseil, d'orientation et de supervision auprès des autres spécialistes du groupe; concevoir, exécuter et suivre les projets de pays ou de région; représenter la Division au sein des groupes de travail intradépartementaux et dans les réunions consacrées aux relations du Département avec le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme; exécuter les tâches afférentes à la gestion de la Division (notamment prévisions budgétaires, observations sur les rapports à paraître et sur les questions multisectorielles); participer à la gestion quotidienne de la Division en supervisant les administrateurs et les agents des services généraux de l'équipe.

183. Un spécialiste de 1^{re} classe (P-4) couvre cinq pays d'Asie du Sud-Est (Myanmar, Malaisie, Indonésie, Singapour, Brunéi Darussalam) et à titre auxiliaire les pays couverts par le spécialiste hors classe dans la même région et huit pays du Pacifique. Le titulaire actuel est chargé du Myanmar, dont il s'occupe maintenant à plein temps, passe près de 50 % de son temps sur la route avec l'Envoyé spécial désigné, et doit se concentrer au bureau sur l'appui que le Siège doit fournir à l'Envoyé spécial – par exemple rédiger des notes à l'intention du Secrétaire général et des rapports destinés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Les autres pays relevant de ses attributions sont donc négligés.

184. L'autre spécialiste des questions politiques, de la classe P-3, s'occupe de la région du Pacifique (15 pays) et à titre auxiliaire de trois pays d'Asie du Sud-Est. Le titulaire actuel du poste est chargé d'entretenir et de gérer les relations institutionnelles avec le Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat du Commonwealth, les principales organisations dans la région. Le Forum des îles du Pacifique serait le principal partenaire du Département, qu'il aiderait à approfondir son engagement dans la région du Pacifique en dégagant des domaines d'activité communs et en explorant les possibilités d'action conjointe.

185. Avec deux spécialistes des questions politiques supplémentaires (2 P-3), cette équipe serait reconfigurée de manière que nombre d'autres questions intéressant la région puissent être traitées comme il convient.

186. L'un des nouveaux spécialistes des questions politiques serait affecté à plein temps au Myanmar, à la Thaïlande et au Laos, et l'autre au Cambodge, au Viet Nam et aux Philippines.

F. Restructuration et renforcement de la Division des Amériques et de l'Europe

187. Dans le sillage des recommandations du Bureau des services de contrôle interne, le Secrétaire général propose la création d'une Division des Amériques renforcée et indépendante, et d'une Division de l'Europe elle aussi renforcée et indépendante. La séparation des deux zones géographiques permettrait de mieux concentrer l'effort de gestion et d'appui technique dans chaque région et traduirait le fait que chacune a ses particularités et son propre environnement politique. Elle permettrait de porter une attention beaucoup plus soutenue aux conflits émergents, d'analyser plus au fond la situation dans un pays spécifique, une région ou une sous-

région, d'améliorer la capacité d'initiative et d'appui sur le terrain, d'améliorer aussi les services et conseils qui sont proposés au Secrétaire pour tous les aspects politiques de ses relations avec les États Membres et les organisations régionales.

188. Dans la configuration proposée par le Secrétaire général, chaque Division aurait à sa tête un directeur relevant directement du Sous-Secrétaire général. Chaque directeur superviserait globalement les travaux de sa division, aiderait le Secrétaire général et ses représentants à mener à bien leurs missions de bons offices et aurait un rôle d'assistance et de conseil auprès du Secrétaire général dans la conduite de ses relations politiques avec les États Membres. Chacun serait assisté d'un Directeur adjoint qui gérerait en son nom les questions techniques et administrative dans sa division respective.

G. Division des Amériques

Postes existants : 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 GS (Autres classes)

Postes supplémentaires proposés : 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 GS (Autres classes)

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Catégorie des services généraux et catégories apparentées					Total	Total	
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile 1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Total				
Division des Amériques																
a)	Effectifs proposés pour 2008/09		1	1	3	2	1	1	9		4		4	13		
b)	Restructuration envisagée en 2007															
	Gestion		1	1					2		4		4	6		
	Section de l'Amérique centrale et du Mexique				1		1	1	3				–	3		
	Section des Andes				1	1		1	3				–	3		
	Section des Caraïbes					1	1	1	3				–	3		
	Section de l'Amérique du Nord et du cône austral				1	1		1	3		1		1	4		
c)	Total, restructuration envisagée en 2007		–	–	1	1	3	3	2	4	14	–	–	5	19	
Variation (b – a)			–	–	–	–	1	1	3	5	–	–	1	–	1	6

189. La section des Amériques, qui compte sept administrateurs, est actuellement chargée de suivre l'actualité dans 35 pays et de rester en contact avec 14 organisations régionales et sous-régionales. Ces dernières décennies, l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu des épisodes de conflit, d'instabilité politique et de faiblesse institutionnelle, le tout sur fond de désenchantement populaire croissant quant aux dividendes de la démocratie et aux effets de la mondialisation. La région andine, l'Amérique centrale et certaines sous-régions caraïbes ont été frappées de plein fouet. Faute de personnel qualifié suffisant, la Division peine de plus en plus à répondre aux demandes des pays qui souhaitent éviter de futurs conflits ou empêcher la reprise des hostilités s'ils sortent d'un conflit. La pénurie de personnel empêche également la Division d'appuyer pleinement les initiatives de paix des équipes de pays des Nations Unies. La section s'est certes efforcée de former des équipes sous-régionales pour organiser ses activités, mais les problèmes d'effectif l'ont empêchée de s'occuper correctement des problèmes multiples que connaît la région. Le personnel de la section doit actuellement couvrir un nombre de pays ingérable, d'autant que quelques-uns nécessitent une attention soutenue.

190. Compte tenu de ces considérations, un administrateur de rang D-2 doit être chargé spécifiquement de suivre l'actualité politique dans la région et de proposer des réponses efficaces. L'actuel Directeur de la Division des Amériques et de l'Europe (D-2) deviendrait Directeur de la nouvelle Division des Amériques, et aiderait le Secrétaire général et ses représentants à mener à bien leurs missions de bons offices. Il superviserait, dirigerait et encadrerait la Division des Amériques, ce qui permettrait de porter une attention plus étroite aux problèmes particuliers de cette région du globe. Il veillerait à la production en temps voulu des analyses politiques, notes de synthèse, documents de travail et aide-mémoire élaborés à l'intention du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation, ainsi qu'à la production des rapports destinés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il participerait en outre aux missions dépêchées dans les zones de conflit déclaré ou potentiel dans la région des Amériques.

191. L'actuel Directeur adjoint (D-1) deviendrait le conseiller principal du Directeur de la Division des Amériques pour ce qui concerne l'élaboration et l'exécution du programme de travail de fond. Il l'aiderait à superviser la gestion des principales activités inscrites au programme de la Division dans les domaines de la prévention des conflits et de leur règlement, ainsi que de la consolidation de la paix après les conflits, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il contribuerait par ses conseils à la formulation de stratégies détaillées et de recommandations générales applicables à l'échelle interdépartementale et interinstitutions pour prévenir les différends et les conflits dans la région. Sur instruction du Directeur, il superviserait l'exécution des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la Division, y compris l'élaboration des cadres stratégiques et des budgets et l'évaluation du travail du personnel qu'il encadre.

192. La nouvelle Division des Amériques compterait quatre sections opérationnelles, dotées chacune d'un spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) rendant compte au Directeur de la Division par l'intermédiaire du Directeur adjoint. Les sections opérationnelles de la Division des Amériques seraient les suivantes : section de l'Amérique centrale et du Mexique; section des Andes; section des Caraïbes; section de l'Amérique du Nord et du Cône austral.

L'effectif global de la Division serait étoffé de cinq spécialistes des questions politiques et d'un agent des services généraux supplémentaires.

193. Les quatre actuels assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] continueraient de fournir des services de secrétariat au Directeur [1 GS (Autres classes)], au Directeur adjoint [1 GS (Autres classes)] et aux autres administrateurs de la Division pour la préparation de divers documents – dossiers d'information, déclarations, rapports, aide-mémoire, notices personnelles, lettres. Ils aideraient également à réunir la documentation requise avant les visites officielles des hauts responsables, assureraient la réception et l'expédition du courrier, filtreraient les appels téléphoniques et organiseraient les déplacements des responsables de secteurs géographiques et des hauts fonctionnaires. Ils feraient également de la recherche documentaire (compilation des informations et des données techniques sur des questions précises, dépouillement des publications et consultation des sources électroniques afin de signaler les nouvelles les plus marquantes à l'attention des responsables de secteurs géographiques). L'un des actuels agents des services généraux serait également le référent de la Division pour les questions administratives.

194. Le nouvel assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] appuierait les activités d'archivage et de gestion de l'information dans toute la Division, absorberait une partie de la charge administrative supplémentaire résultant de l'augmentation des effectifs et du nombre de déplacements et coordonnerait la gestion de l'information. La création de ce nouveau poste cadre avec les conclusions et les recommandations du Bureau des services de contrôle interne, qui a estimé que les divisions régionales devaient améliorer leurs capacités de gestion, d'archivage et de partage de l'information.

Section de l'Amérique centrale et du Mexique

195. L'ONU a été étroitement associée aux processus de paix qui ont contribué à mettre fin à des décennies de guerre civile dans la sous-région ainsi qu'aux efforts déployés pour renforcer les institutions nationales au lendemain de ces conflits. La nouvelle section de l'Amérique centrale et du Mexique continuerait d'aider les gouvernements à renforcer les mécanismes de prévention des conflits et de suivre l'actualité dans la sous-région, qui reste travaillée par des facteurs déstabilisants tels que la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et la guerre des gangs. Un spécialiste hors classe (P-5) existerait dirigerait les activités de cette section; il prendrait en charge le dossier de pays spécifiques et s'occuperait également de questions plus générales. Il serait par ailleurs le référent-médiation de la Division des Amériques et collaborerait à ce titre avec le Groupe de l'appui à la médiation du Département. Il donnerait également au quotidien des directives pratiques aux membres de la section, notamment pour l'établissement et la révision des projets de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire, ferait des recherches et des analyses sur la paix et la sécurité dans la sous-région, rédigerait des propositions de principe pour examen par le Sous- Secrétaire général/le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général.

196. Il est proposé de créer deux postes supplémentaires, à savoir un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-3 et un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-2.

197. Le spécialiste de 2^e classe (P-3) serait affecté à la section de l'Amérique centrale et du Mexique, qui pourrait ainsi apporter un soutien technique à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala établie en septembre avec la nomination de son chef par le Secrétaire général. La Commission internationale se met en place en vertu d'un accord entre le Gouvernement du Guatemala et l'ONU signé en décembre 2006. Dans sa résolution 58/238, l'Assemblée générale a pris acte des efforts déployés par le Gouvernement pour créer la commission. En 2004, elle avait adopté une résolution sur l'Amérique centrale dans laquelle elle priait instamment le Secrétaire général de soutenir cette initiative pour qu'elle soit rapidement suivie d'effets. Avec un effectif prévu de 100 personnes, la Commission aura besoin de rester en contact permanent avec le Siège à des fins de coordination et d'appui. Sous la supervision du Directeur adjoint de la Division des Amériques et sous la conduite générale du responsable de la section, le nouveau spécialiste des questions politiques serait également chargé d'examiner les activités dans les pays de la sous-région relevant de ses attributions et de faire des recherches et des analyses sur les questions touchant à la paix et à la sécurité.

198. Le spécialiste des questions politiques de la classe P-2 serait chargé de suivre l'actualité dans les zones qui lui sont assignées, d'appuyer la section autant que de besoin, d'examiner les activités dans les pays relevant de ses attributions et de faire des recherches et des analyses sur les questions touchant à la paix et à la sécurité. Il préparerait des ébauches de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire et participerait à la planification des stratégies et à l'élaboration des avis généraux sur la prévention des conflits, le rétablissement ou la consolidation de la paix, et d'autres questions relevant de ses domaines d'attribution.

Section des Andes

199. La sous-région des Andes a récemment été le théâtre de crises politiques aiguës, et la présence de mouvements de guérilla actifs demeure un défi majeur dans l'hémisphère. Un spécialiste hors cadre des questions politiques (P-5) existant prendrait la tête de la section des Andes au sein de la Division des Amériques. Sous la supervision du Directeur et du Directeur adjoint de la Division, il suivrait l'actualité dans les pays relevant de ses attributions, tout en s'occupant des questions multisectorielles dans le secteur et en apportant son appui à la section autant que de besoin. De plus, il donnerait au quotidien des directives pratiques aux membres de la section, notamment pour établir et réviser les projets de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire, faire des recherches et des analyses sur la paix et la sécurité dans la sous-région andine, rédiger des propositions de principe pour examen par le Sous-Secrétaire général/le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général.

200. Un spécialiste de 1^{re} classe (P-4) en poste appuierait la section, au sein de laquelle il serait chargé d'examiner les activités dans les pays relevant de ses attributions, de faire des recherches et des analyses sur les questions touchant la paix et la sécurité dans la sous-région andine, d'établir des projets de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire, de participer à la planification des stratégies et à l'élaboration de recommandations générales pour la prévention des conflits, le rétablissement ou la consolidation de la paix et d'autres questions concernant les zones qui lui sont assignées. Il fournirait également un appui politique de fond aux efforts de bons offices, de médiation et aux autres initiatives et

activités politiques qui pourraient être engagés par le Secrétaire général, ses envoyés et ses représentants, ou par d'autres hauts fonctionnaires du Département dans les pays relevant de ses attributions. Il remplacerait également le chef de la section des Andes en cas de besoin.

201. Un spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) supplémentaire serait requis pour renforcer la capacité de la section; il serait chargé de porter une attention toute particulière à l'actualité politique dans la sous-région des Andes, sous la conduite du spécialiste hors classe. Il examinerait les activités dans les pays relevant de ses attributions et ferait des recherches et des analyses sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Il préparerait des ébauches de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire, et participerait à la planification des stratégies et à l'élaboration des avis généraux sur la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix et autres questions dans les pays relevant de ses attributions.

Section des Caraïbes

202. La création d'une section des Caraïbes dotée d'un effectif complet permettrait de répartir les dossiers de manière rationnelle compte tenu du grand nombre d'États que compte la sous-région. Elle permettrait également de réfléchir de manière prospective aux questions critiques pour la sous-région, ainsi qu'aux grands événements politiques. Le personnel de l'actuelle section des Amériques focalise de plus en plus son attention sur les dimensions politiques des questions capitales qui intéressent tout particulièrement les Caraïbes – les changements climatiques, le trafic de drogue et la violence des gangs.

203. La section serait dirigée par un spécialiste des questions politiques (P-4) en poste, qui serait chargé d'encadrer concrètement le personnel au quotidien et d'appuyer la poursuite de l'engagement des Nations Unies en Haïti et d'en gérer les incidences régionales, assisté d'un spécialiste des questions politiques de la classe P-3 existant, qui serait responsable d'un certain nombre de pays de la sous-région caraïbe et le remplacerait le cas échéant. Il suivrait et évaluerait la situation politique dans les pays relevant de ses attributions afin de pouvoir signaler rapidement tout problème au Secrétaire général et aux hauts responsables du Secrétariat, et de proposer des recommandations pour prévenir les conflits, rétablir la paix et la consolider après les conflits.

204. Avec un spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) supplémentaire, la section renforcée pourrait concentrer ses efforts sur la situation précaire d'Haïti, coopérer étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix dans la transition qui doit suivre la phase de maintien de la paix en cours et s'attaquer aux problèmes généraux de la sous-région caraïbe. Le Département des affaires politiques est la mémoire institutionnelle de l'Organisation concernant Haïti; après la fin du conflit, il sera de nouveau appelé à assurer la continuité de l'action de l'ONU dans cette zone troublée. En attendant, le spécialiste des questions politiques participera aux réunions de la Cellule de mission intégrée concernant Haïti et appuiera le Secrétaire général adjoint dans le cadre des travaux du Comité des politiques sur Haïti, qui occupe un rang de priorité élevé à la fois pour les États Membres des Amériques et pour l'Organisation.

205. Sous la conduite du chef de la section des Caraïbes, le nouveau spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) serait chargé d'examiner les activités dans les

pays relevant de ses attributions et de faire des recherches et des analyses sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Il établirait des ébauches de documents de travail, notes de synthèse et aide-mémoire et participerait à la planification des stratégies et à l'élaboration des avis généraux sur la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix et d'autres questions dans les zones relevant de ses attributions.

Section de l'Amérique du Nord et du cône austral

206. Un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) existant dirigerait les travaux de la section de l'Amérique du Nord et du cône austral, et s'intéresserait spécifiquement aux questions qui concernent les États-Unis d'Amérique, membre permanent du Conseil de sécurité, et le Canada. Il donnerait au quotidien des instructions pratiques au personnel et aurait en outre des fonctions d'appui au service du processus de planification budgétaire de la Division des Amériques. Il aiderait le fonctionnaire de rang D-1 à traiter les aspects techniques du cadre stratégique et du budget de la Division, des dossiers présentés aux fonds d'affectation spéciale et des évaluations des activités de la Division. Comme les aspects techniques du cycle de planification budgétaire relèvent des divisions régionales, qui s'occupent de plus en plus souvent d'une multitude de projets financés par des fonds provenant de contributions volontaires, le référent pour les questions budgétaires doit avoir une bonne maîtrise du contenu et des incidences politiques et programmatiques des propositions budgétaires de la Division. Compte tenu de l'élargissement constant des activités du Département pour cause de nouveaux mandats, le personnel du programme doit nécessairement travailler en complémentarité avec les spécialistes des finances dans le Département et dans tout le Secrétariat.

207. L'actuel spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe, P-2) appuie l'équipe en l'aidant à porter l'attention voulue aux puissances régionales émergentes de l'hémisphère Sud que sont notamment l'Argentine, le Brésil et le Chili.

208. Il est proposé de renforcer la Division avec deux nouveaux postes [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)].

209. Sous la supervision du chef de la section, le spécialiste de 1^{re} classe (P-4) serait le référent de la Division des Amériques pour les organisations régionales; à ce titre, il collaborerait avec les 14 organisations régionales et sous-régionales des Amériques, notamment pour favoriser la coopération et les partenariats dans les activités de prévention des conflits et de rétablissement ou de consolidation de la paix. En plus de ses tâches de référent, il devrait s'occuper d'un certain nombre de pays couverts par la section et conduire des recherches et des analyses sur les questions relatives à la paix et à la sécurité dans les zones géographiques relevant de ses attributions.

210. L'agent des services généraux (Autres classes) supplémentaire renforcerait la capacité de recherche multisectorielle de la Division, au sein de laquelle il aurait des fonctions d'assistant de recherche et d'appui à la gestion informatique.

H. Division de l'Europe

Postes existants : 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 GS (Autres classes)

Postes supplémentaires proposés : 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 GS (Autres classes)

	Administrateurs de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées					Total	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	Service mobile 1 ^{re} classe	Autres classes	Service de sécurité	Total		
Division de l'Europe									–					–	–
a) Effectifs proposés pour 2008/09				1	2	1	2	1	7		3			3	10
b) Restructuration envisagée en 2007															
Gestion			1	1					2		2			2	4
Section des Balkans et de la mer Noire															
Groupe Balkans					1	1	1	1	4		1			1	5
Groupe mer Noire							1	1	2		1			1	3
Total partiel Section des Balkans et de la mer Noire	–	–	–	–	–	1	2	2	6	–	–	2	–	2	8
Section de l'Europe occidentale et centrale					1		2	1	4		1			1	5
Section de la Méditerranée orientale					1	1			2		1			1	3
c) Total, restructuration envisagée en 2007	–	–	1	1	3	2	4	3	14	–	–	6	–	6	20
Variation (c – a)	–	–	1	–	1	1	2	2	7	–	–	3	–	3	10

211. La section de l'Europe, qui comprend actuellement six responsables de secteurs, couvre une région de 50 États, théâtre de six conflits déclarés, d'un certain nombre de conflits latents et de plusieurs situations d'après-conflit. Elle concourt directement aux efforts déployés par la communauté internationale pour ramener la paix et la stabilité dans les Balkans, notamment en dispensant un appui politique aux différents envoyés des Nations Unies dans les Balkans et en restant en liaison permanente avec le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Elle appuie également les initiatives de paix de longue haleine, notamment les bons offices du Secrétaire général pour Chypre, où l'ONU est le principal acteur international œuvrant pour la réunification de l'île.

212. La section entretient en outre des liens étroits avec les principaux partenaires de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment avec 11 organisations régionales et sous-régionales, dont l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elle dispense des avis politiques au Département des opérations de maintien de la paix sur le contexte régional d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix en cours en Europe : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP); Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. Au-delà des initiatives spécifiques de l'ONU en faveur de la paix et de la stabilité en Europe, la section appuie concrètement les travaux du Secrétaire général, dont il soutient notamment les multiples démarches diplomatiques auprès des dirigeants européens.

213. En 2006, par exemple, six responsables de secteur de la section de l'Europe ont préparé 204 aide-mémoire à l'intention du bureau du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation, rédigé 147 comptes rendus de réunions, assisté à 872 réunions officielles, établi 173 rapports analytiques et documents de travail, produit 54 notes de synthèse pour le Conseil de sécurité et d'autres instances. Ils comptent également à leur actif 385 communications officielles – lettres, déclarations à la presse et dépêches –, 91 profils personnels et dossiers de pays, et quelque 450 autres documents.

214. Comme un certain nombre de divisions, la section a été surchargée de travail en raison de la diversité et de la multiplicité des tâches à accomplir. Pour parer au plus pressé, elle a dû recourir massivement aux services temporaires d'experts associés, d'administrateurs auxiliaires et de stagiaires. Pour qu'elle soit dotée d'une structure adéquate et d'un effectif plus permanent, le Secrétaire général propose qu'elle soit restructurée en une Division de l'Europe. Il faudrait à sa tête un nouveau Directeur (D-2) relevant directement du Sous-Secrétaire général, assisté de l'actuel Directeur adjoint (D-1). Il est également proposé d'ajouter à l'effectif des administrateurs six autres spécialistes des questions politiques. Il faudrait trois agents des services généraux [GS (Autres classes)] supplémentaires pour aider les trois agents existants afin d'assurer le bon fonctionnement de la nouvelle Division compte tenu du volume extraordinaire d'aide-mémoire, documents de travail et autres formes d'appui requis pour cette multitude de pays.

Directeur de Division (D-2)

215. Le nouveau Directeur (D-2) qui serait nommé à la tête de la Division exercerait ses diverses responsabilités administratives et dispenserait des conseils et des avis techniques au Sous-Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint sur

les questions qui conditionnent la paix et la sécurité dans la région. Il proposerait des options générales et aurait un rôle d'appui auprès des représentants ou envoyés spéciaux du Secrétaire général dans la région. Il serait également chargé d'élaborer le cas échéant des stratégies efficaces de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Europe et de resserrer les liens avec les organisations régionales concernées. Il conduirait en outre les missions d'établissement des faits et d'évaluation dans les zones de conflit déclaré ou potentiel.

216. L'actuel Directeur adjoint (D-1) serait le principal conseiller du Directeur de la Division de l'Europe, qu'il aiderait à formuler et à exécuter le programme de travail de fond pour la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits. Il appuierait notamment par ses conseils la formulation de stratégies interdépartements et interinstitutions détaillées et de recommandations pratiques visant à empêcher les différends et les conflits, et aiderait le Directeur à planifier et mener à bien ses bons offices et ses autres missions politiques. À la demande du Directeur, il superviserait les tâches administratives et programmatiques nécessaires au bon fonctionnement de la Division, dont l'établissement des cadres stratégiques et des budgets, les rapports sur l'exécution des budgets, le suivi et l'évaluation du travail du personnel qu'il supervise.

217. La nouvelle Division de l'Europe compterait deux sections opérationnelles et un groupe, dirigés chacun par un spécialiste hors cadre des questions politiques (P-5) qui rendrait compte au Directeur de la Division par l'intermédiaire du Directeur adjoint, à savoir : la section des Balkans et de la mer Noire; la section de l'Europe occidentale et centrale; la section de la Méditerranée orientale.

Section des Balkans et de la mer Noire

218. L'actuelle équipe de l'Europe orientale, composée de trois personnes (1 P-5 et 2 P-3) couvre 23 pays et cinq organisations régionales et sous-régionales. Le spécialiste hors cadre des questions politiques/chef d'équipe (P-5) est responsable du secteur des Balkans; l'un des spécialistes de la classe P-3 s'occupe surtout du Sud-Caucase, et l'autre de la Communauté d'États indépendants. Dans sa composition actuelle, l'équipe peine à répondre rapidement aux nouveaux défis et aux situations de crise, car elle est déjà surchargée de travail. Pour l'instant, elle s'appuie largement sur les services d'administrateurs auxiliaires et de stagiaires pour faire face.

219. Aux termes de la présente proposition, l'équipe de l'Europe orientale serait renforcée pour former la nouvelle section des Balkans et de la mer Noire; elle pourrait ainsi s'attaquer plus efficacement aux différends et situations de conflit déclaré, larvé ou potentiel dans les régions des Balkans, de la mer Noire et du Sud-Caucase.

220. Un spécialiste hors cadre des questions politiques (P-5) existant superviserait et coordonnerait la section des Balkans et de la mer Noire, qui compterait deux groupes, le groupe Balkans et le groupe mer Noire; il appuierait le Directeur adjoint et le Directeur autant que de besoin. Il devrait coordonner la stratégie de la section, évaluer la situation politique dans les pays de la région et faire des propositions si elle nécessite l'attention ou une initiative de l'ONU. Il serait également chargé de conduire des missions dans la région, d'appuyer la mise au point de stratégies et de veiller à l'application des politiques.

Groupe Balkans

221. La région des Balkans, qui se remet encore des conflits des années 90, est une zone d'instabilité politique où la résurgence de la violence est une menace constante. La question du statut définitif du Kosovo se posera avec acuité à la fin de 2007, et le Département des opérations de maintien de la paix passera sans doute le relais au Département des affaires politiques, qui deviendra le principal département chargé du dossier. Le groupe Balkans proposé dans le présent plan fournirait les ressources nécessaires pour faire face aux imprévus et analyser correctement les risques, gérer les problèmes encore en suspens et renforcer les liens avec les partenaires internationaux au Kosovo.

222. Le spécialiste de 2^e classe (P-3) chargé essentiellement pour l'instant des pays de la Communauté d'États indépendants continuerait de suivre la situation dans les pays relevant de ses attributions, mais suivrait et analyserait aussi l'actualité politique concernant l'ex-République yougoslave de Macédoine, y compris l'application de l'Accord-cadre de 2001 et les relations interethniques. Il assurerait la liaison avec les acteurs internationaux et les organisations régionales présents sur le terrain et apporterait un appui politique et administratif aux activités de l'Envoyé du Secrétaire général dans le cadre des pourparlers entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il entretiendrait des relations de travail avec le secrétariat et le Président en exercice de l'OSCE ainsi qu'avec le personnel déployé dans les Balkans.

223. Pour renforcer le groupe Balkans, un spécialiste de 1^{re} classe (P-4) supplémentaire remplacerait le spécialiste hors cadre (P-5), qui se concentrerait sur la gestion de la section et les questions de stratégie. À la tête du groupe, il couvrirait plusieurs pays de la région et suivrait l'actualité balkanique dans une optique régionale, en s'intéressant aux éléments globaux qui influent sur la stabilité régionale, notamment le trafic de drogue, la traite des personnes et le crime organisé, la gouvernance démocratique et la société civile. Il serait l'interlocuteur direct des organes des Nations Unies intervenant dans cette zone, ainsi que des dispositifs sous-régionaux. Il devrait suivre d'autres dossiers tels que la question des minorités et la consolidation de l'état de droit, et serait chargé de recommander des options possibles pour prévenir les conflits. Il resterait en contact avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

224. Un spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) supplémentaire serait chargé, sous la supervision directe du chef du groupe (P-4), de suivre l'actualité dans les pays relevant de ses attributions, en s'intéressant tout particulièrement aux questions ayant trait au Kosovo et à sa région. Il servirait en outre d'intermédiaire et de référent pour le bureau du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et concourrait par son appui à l'effort de réconciliation, notamment aux projets spéciaux destinés à atténuer les tensions interethniques. Il suivrait par ailleurs la situation dans d'autres zones de la région, établirait à partir de ses recherches des rapports analytiques sur les événements politiques dans les pays/régions relevant de ses attributions, ainsi que des notes de synthèse et des communications officielles pour le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation.

Groupe mer Noire

225. Le groupe mer Noire couvrirait la région de la mer Noire, le Sud-Caucase et d'autres pays d'Europe orientale. Actuellement, un seul spécialiste des questions politiques (P-3) s'occupe de toute cette zone, si bien qu'une partie des tâches à accomplir est négligée.

226. La création du groupe mer Noire permettrait de s'occuper véritablement de la situation dans la région. Aux termes de la présente proposition, l'actuel spécialiste des questions politiques (P-3) serait assisté d'un spécialiste adjoint (P-2). Le groupe étudierait et évaluerait les risques en matière de sécurité, donnerait immédiatement l'alerte en cas de problème et suggérerait des mesures préventives, tout en soutenant l'effort international en faveur du renforcement des capacités, de la bonne gouvernance et de la démocratisation. Il étudierait également la dimension régionale des conflits et des différends larvés ou déclarés et, en coopération avec les partenaires locaux et régionaux, évaluerait les risques potentiels et les solutions possibles.

227. Le groupe pourrait en outre assurer une meilleure coordination entre l'ONU et les arrangements régionaux, ce qui contribuerait à mieux faire connaître les nouvelles initiatives et alliances sous-régionales (par exemple l'Organisation pour la démocratie et le développement économique GUAM, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et le Forum de la mer Noire pour le dialogue et le partenariat).

228. Sous la supervision générale du chef de la section des Balkans et de la mer Noire, l'actuel administrateur de 2^e classe (P-3) dirigerait le groupe mer Noire et surveillerait la région du Sud-Caucase, où trois conflits persistants, des crises larvées et des situations d'instabilité politique nécessitent une attention particulière. Il devrait notamment suivre l'actualité et proposer des options fondamentales et des recommandations conformes à l'esprit régional pour appuyer l'effort de paix de l'ONU dans le conflit abkhazo-géorgien et d'autres initiatives du même ordre. Il consulterait le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sud-Caucase et celui de l'OSCE pour les questions relatives à l'Ossétie du Sud et au Haut-Karabakh, et coordonnerait les activités avec celles du système des Nations Unies.

229. Un spécialiste adjoint (P-2) supplémentaire viendrait renforcer ce groupe; il serait notamment chargé de coordonner la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et prendre contact avec les partenaires de l'UE et de l'OSCE sur le terrain. Il suivrait les dossiers concernant le transit des produits et matières énergétiques, la question territoriale et la sécurité, et conseillerait les équipes de pays des Nations Unies dans ces domaines. Il serait également chargé de faire des recommandations sur d'éventuelles activités de l'ONU en matière de prévention, et plus particulièrement sur la question des minorités, la gouvernance démocratique et la consolidation de l'état de droit.

Section de l'Europe occidentale et centrale et section de la Méditerranée orientale

230. L'équipe de l'Europe occidentale, composée actuellement de trois spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2), couvre 27 pays et 5 organisations régionales et sous-régionales, dont l'Union européenne. Deux de ses membres s'occupent également de la Méditerranée orientale, et appuient notamment les bons offices du Secrétaire général sur Chypre et d'autres éléments de l'engagement de l'ONU dans la

question chypriote. Ce chevauchement de deux sous-régions est préjudiciable au travail de l'équipe, qui ne peut à la fois assister efficacement le Secrétaire général dans ses missions diplomatiques auprès de l'un des membres les plus actifs de l'Organisation et appuyer solidement ses bons offices sur Chypre. La configuration actuelle compromet en outre la qualité et la diligence des conseils et des avis prodigués, sans compter qu'elle conduit à éteindre les incendies au lieu d'anticiper les problèmes, ce qui est l'exact opposé de la culture de diplomatie préventive défendue par l'Organisation. La restructuration proposée créerait deux entités distinctes – la section de l'Europe occidentale et centrale et la section de la Méditerranée orientale, l'objectif étant d'appuyer plus efficacement le Secrétaire général dans ses fonctions diplomatiques, tout en renforçant ses capacités de bons offices sur Chypre.

Section de l'Europe occidentale et centrale

231. La nouvelle section de l'Europe occidentale et centrale serait chargée des relations avec 32 pays d'Europe occidentale et centrale, dont 2 sont membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les principaux partenaires et les soutiens majeurs des activités de l'Organisation en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Du fait de leur influence et de leur engagement actif dans les grands dossiers de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe l'ONU, les pays de ce groupe ont de fréquentes rencontres avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation. C'est ainsi par exemple que plus de la moitié des réunions bilatérales tenues par le Secrétaire général en marge du débat général de 2007 ont été avec ces pays.

232. La section apporterait une assistance renforcée au Secrétaire général, ainsi qu'à d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU, dans l'exercice de leurs fonctions diplomatiques, en nous fournissant en temps voulu des analyses et des avis sur la situation politique dans les pays relevant de ses attributions et sur les dossiers dont s'occupe l'ONU. Elle s'emploierait également à mobiliser l'appui politique et financiers de ces acteurs clefs au service de la prévention des conflits et de la médiation dans les zones prioritaires.

233. Un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) en poste prendrait la tête de la section; il serait chargé de rester en contact avec l'Union européenne, notamment sa présidence tournante, le secrétariat du Conseil européen et la Commission européenne, qui sont autant de partenaires importants de l'ONU en matière de diplomatie préventive et de rétablissement ou de consolidation de la paix. Il aiderait également si nécessaire le Directeur adjoint dans ses tâches administratives et budgétaires.

234. Deux nouveaux spécialistes des questions politiques (2 P-3) viendraient renforcer la section. L'un s'occuperait essentiellement de l'Europe occidentale, l'autre de l'Europe centrale. Chacun serait chargé d'une dizaine de pays, dont un membre permanent ou un membre élu du Conseil de sécurité, ainsi que d'un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales. Ils aideraient notamment à déterminer comment les principaux acteurs de la région pourraient épauler l'ONU dans son action en faveur de la prévention des conflits et du rétablissement ou de la consolidation de la paix. Ils apporteraient en outre une assistance renforcée au Secrétaire général et aux hauts responsables de l'Organisation dans leurs fonctions diplomatiques, notamment en préparant à notre usage des aide-mémoire, notes de synthèse et documents, rapports et analyses de fond.

235. Un spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) en poste conserverait la responsabilité d'un certain nombre de pays qui comptent parmi les plus grands donateurs et les plus fréquents interlocuteurs de l'ONU dans le cadre de ses activités. Il préparerait les aide-mémoire, notes de synthèse et documents de travail analytiques requis pour les nombreuses réunions de ces interlocuteurs avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des documents d'information pour les visites officielles dans des pays. Il continuerait par ailleurs de formuler et présenter des propositions de projets dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

Section de la Méditerranée orientale

236. Le Département des affaires politiques est le principal auxiliaire des bons offices du Secrétaire général sur Chypre, en vertu du mandat qui lui a été conféré par le Conseil de sécurité dans une série de résolutions. Pour porter efficacement les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à un règlement global du problème chypriote et s'attaquer plus efficacement aux dossiers qui concernent cette région, le Secrétaire général propose la création d'un groupe Méditerranée orientale composé d'un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) supplémentaire assisté d'un spécialiste des questions politiques (P-4) existant.

237. Actuellement, le spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) chef d'équipe pour Chypre porte une double casquette, puisqu'il est simultanément chef de l'équipe pour l'Europe occidentale, fonction qui, aux termes de la réforme proposée, serait intégrée dans celles du spécialiste hors classe des questions politiques mentionné plus haut au paragraphe 230.

238. Il faudrait donc un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) supplémentaire pour diriger le groupe, ce qui renforcerait la capacité du Département à appuyer les bons offices du Secrétaire général, notamment en resserrant les contacts avec les principaux interlocuteurs et en proposant à l'usage du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et des autres hauts fonctionnaires des options de fond et des recommandations concernant la question chypriote. Cet administrateur aurait un rôle de liaison et de conseil auprès du Représentant spécial dans l'île et de son équipe au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et traiterait avec les autres bureaux et organismes des Nations Unies. Il entretiendrait également un dialogue étroit avec l'Union européenne et les autres organisations régionales concernées.

239. L'actuel spécialiste des questions politiques (P-4) s'occupe de tout ce qui concerne les bons offices du Secrétaire général sur Chypre, ainsi que d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale, dont un membre permanent du Conseil de sécurité. Ces deux fonctions nettement distinctes ne peuvent être exercées correctement par un seul et même administrateur. Le nouveau groupe s'occuperait des bons offices du Secrétaire général sur Chypre, tâche qui exige une attention quotidienne et des contacts avec tout un réseau d'interlocuteurs. En conséquence, l'actuel spécialiste des questions politiques (P-4) conserverait ses fonctions, à savoir analyser la situation dans l'île et dans la région, suivre et analyser les évolutions de la position de l'Union européenne vis-à-vis du problème chypriote, analyser les relations bilatérales et les événements politiques en Méditerranée orientale, notamment la question des droits d'exploration des gisements pétroliers et gaziers, apporter un appui au bureau du troisième membre du Comité des personnes disparues à Chypre.

240. Le Directeur adjoint et les six responsables de secteurs ne disposent actuellement que de trois assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] chargés entre autres de collecter, sélectionner, analyser et compiler la documentation destinée aux rapports analytiques et notes de synthèse établis par les spécialistes des questions politiques, de réceptionner, enregistrer et transmettre ou traiter le courrier et d'autres documents, de contrôler et vérifier les mesures de suivi si nécessaire, de contacter au besoin la mission sur le terrain, les départements, les groupes et les principaux partenaires, de rédiger diverses lettres standard en respectant les normes institutionnelles, de relire les documents avant qu'ils soient remis à leurs destinataires. De plus, l'un de ces agents est également le référent de la Division pour les questions administratives. Un autre est le référent informatique; il gère les documents (papier et électroniques) et la base de données de la Division, et s'acquitte de tâches administratives telles que la surveillance de la production statistique (évaluation du travail) des responsables de secteurs géographiques, ainsi que de la sélection et de la formation des stagiaires et des fonctionnaires débutants.

241. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires d'assistant administratif/assistant de recherche [agents des services généraux (Autres classes)] dont les titulaires s'occuperaient exclusivement de la zone géographique qui leur aurait été attribuée, et qui absorberaient la charge administrative supplémentaire résultant des effectifs supplémentaires et de l'augmentation du nombre de déplacements.

242. L'actuel assistant personnel (agent des services généraux (Autres classes)) serait attaché uniquement au service du Directeur et du Directeur adjoint et aurait également d'autres tâches administratives telles que les relations avec le personnel, le traitement des demandes de congé, les fournitures de bureau, le suivi du courrier et autres tâches utiles à la Division.

243. L'actuel référent informatique de la Division [agent des services généraux (Autres classes)] s'occupera de la gestion informatique. Il tiendra et enrichira la base de données de la Division, assurera la saisie et l'archivage, et suivra l'évaluation du travail de la Division et du Système intégré de suivi. Si la chose est techniquement possible, il gèrera l'intranet de la division, qui fait partie de l'intranet du Département, et enrichira le site Web du Département.

I. Division des politiques, des partenariats et d'appui à la médiation

Personnel existant : 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 4 GS (Autres classes)

Personnel supplémentaire proposé dans le budget-programme pour 2008-2009 : 1 D-1¹¹

Personnel supplémentaire proposé : 1 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 1 GS (Autres classes)

Reclassement proposé : de D-1 à D-2

244. Animé du souci d'utiliser au mieux les ressources existantes tout en réorientant le Département des affaires politiques vers les besoins des États

¹¹ Dont un poste D-1 proposé dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, recommandé par le Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires au chapitre II, Part II, par. II.3 de son rapport (A/62/7).

Membres, des organisations régionales et des acteurs présents sur le terrain et en honorant des obligations croissantes de conseil sur les grands dossiers mondiaux et les questions émergentes, le Secrétaire général propose la fusion des entités du Département qui offrent un appui multisectoriel dans une nouvelle Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation, qui relèverait directement du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Les entités existantes sont le groupe de la planification des politiques, le groupe de la coopération avec les organisations régionales, le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et la fonction d'appui à la médiation. Le Secrétaire général propose en outre que certaines autres tâches à caractère général, auparavant non prises en charge ou exécutées par le bureau du Secrétaire général adjoint ou les bureaux des Sous-Secrétaires généraux soient confiées à la nouvelle Division. Sont concernés notamment la gestion des pratiques optimales et des connaissances, la formation et les partenariats. La nécessité de consacrer davantage d'attention et de ressources à ces éléments est l'une des principales conclusions des deux rapports susmentionnés du Bureau des services de contrôle internes (E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2), conclusions approuvées par le Comité du programme et de la coordination (voir A/61/16), par. 382 à 388 et A/62/16) et par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/235.

245. La Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation devrait être inscrite au sous-programme 1 du budget-programme, car ses fonctions d'appui concernent essentiellement les activités du Département en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits. Elle compterait deux éléments, le groupe des politiques et des partenariats et le groupe de l'appui à la médiation, composé lui-même d'une équipe d'appui aux processus de paix en cours et d'une équipe des pratiques optimales et de la formation. La nouvelle Division devrait avoir à sa tête un directeur de rang D-2 (reclassement de l'actuel poste D-1 du groupe de la coopération avec les organisations régionales). Le groupe de l'appui à la médiation serait dirigé par un chef de groupe (D-1), ainsi que déjà proposé dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7, chap. II, partie II, par. II.3). Le groupe des politiques et des partenariats aurait à sa tête l'actuel spécialiste hors classe des questions politiques (P-5). Outre le reclassement de l'actuel poste D-1 en poste D-2, la proposition de ressources supplémentaires s'établirait à 10 postes [1 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)].

246. Le regroupement proposé d'un certain nombre de fonctions multisectorielles connexes au sein d'une nouvelle Division produirait des synergies substantielles. Conformément à la recommandation n° 5 du Bureau des services de contrôle interne figurant dans le rapport susmentionné (E/AC.51/2006/4), approuvée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 387 de son rapport à l'Assemblée générale (A/61/16) et par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/235, les activités du groupe de la planification des politiques ont été revues dans un sens qui répond mieux aux besoins des divisions régionales, des partenaires de l'ONU et des collègues sur le terrain. Le groupe constitue en tant que tel un auxiliaire naturel de la fonction d'appui à la médiation. Bien qu'il n'ait pas uniquement vocation à appuyer la médiation, sa démarche de recherche et d'analyse, ses activités de coordination et divers autres aspects de son travail répondent souvent aux exigences de la fonction d'appui à la médiation. La cohabitation des deux groupes a déjà produit

des synergies dans des domaines tels que la formation et le perfectionnement professionnel, les cadres pour l'analyse politique (recommandation n°7 du BSCI, E/AC.51/2006/4, approuvée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 387 (A/61/16) de son rapport), les rapports de fin de mission, les pratiques optimales et, surtout, l'apport de compétences spécialisées dans les instances de médiation pour traiter de questions telles que ressources naturelles et conflit. Le transfert du groupe de la coopération avec les organisations régionales dans la nouvelle Division multisectorielle cadre avec l'objectif de réorienter les tâches de ce groupe, actuellement exécutées par deux administrateurs, par allègement des procédures au profit d'un partenariat plus opérationnel axé sur les résultats au niveau du terrain. Il garantirait également que tous les grands partenaires régionaux de l'ONU auraient le même accès à la médiation, à la gestion des connaissances et aux autres services de la nouvelle Division. Enfin, la création du poste de secrétaire du Comité exécutif pour la paix et la sécurité permettrait de regrouper les tâches de coordination interdépartementale et de mieux articuler le Comité exécutif et le Comité des politiques. Par ailleurs, le Département disposerait d'une voie plus directe pour proposer des services d'avis politique et d'appui à la médiation à d'autres partenaires de l'ONU. Le service d'appui à la médiation commence déjà à utiliser le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité des politiques et d'autres mécanismes interdépartementaux pour faire connaître sa gamme toujours plus diversifiée de prestations et obtenir un retour d'information.

247. La création d'une même Division pour un tel nombre de fonctions multisectorielles est beaucoup plus rationnelle et efficace que la configuration actuelle, dans laquelle diverses entités du Département s'occupent de questions et de dossiers qui bien souvent se chevauchent, d'où parfois des doublons et des gaspillages. Elle évite en outre la création d'une structure entièrement nouvelle pour accueillir certaines fonctions supplémentaires ou élargies envisagées, par exemple la gestion des connaissances. Elle cadre avec les conclusions et les recommandations figurant au paragraphe 89 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/62/16). De plus, la demande de nouvelles ressources pour l'appui à la médiation reprend la demande initiale faite dans le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et budgétaires de la suite donnée au document issu du Sommet mondial de 2005 (voir A/60/537), que l'Assemblée générale n'avait pas entièrement entérinée à l'époque, déclarant vouloir attendre « l'élaboration d'un projet plus avancé, qui comprendrait des précisions sur le rôle opérationnel du groupe » (A/60/7/Add.13, par. 33), alors que les besoins du Département dans ce domaine dépassent largement ce qui était alors envisagé et que le rôle opérationnel du groupe a été pleinement démontré. Enfin, le regroupement de nombreuses fonctions multisectorielles dans une seule Division évite d'avoir à créer de nouveaux postes aux échelons supérieurs.

Directeur de Division (reclassement de D-1 à D-2)

248. Le Directeur superviserait et coordonnerait le programme de travail de fond de la Division sur la base des décisions du Secrétaire général et en consultation avec les principaux clients, dont les chefs des autres départements et institutions, les États Membres, les représentants et envoyés spéciaux et les chefs des grandes organisations régionales. Comme nombre de ces clients sont des interlocuteurs de très haut niveau, il est essentiel que la Division ait à sa tête un administrateur de rang D-2. La portée et le caractère sensible de ses travaux impose également la

nomination d'un cadre supérieur. Le Directeur de la Division donnerait une orientation stratégique aux activités d'appui à la médiation et collaborerait avec le chef du groupe pour faire en sorte que les services du groupe d'appui à la médiation cadrent avec les priorités et les besoins de l'Organisation. Il piloterait également par ses directives et ses conseils les concertations et les partenariats forgés par la Division, et aurait un rôle de représentation et d'information auprès des organisations régionales, des milieux universitaires et des décideurs. Il donnerait des avis au Secrétaire général adjoint sur toutes les questions multisectorielles intéressant le Département et sur tout ce qui concerne le rétablissement de la paix et la médiation. Il le renseignerait également sur les interactions possibles entre le Département et les organes intergouvernementaux sur les questions relatives aux travaux de la Division, y compris sur les délibérations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux travaux de la Commission de la consolidation de la paix, le cas échéant. Ces organes organisent souvent des débats thématiques ou transversaux auxquels le Département est fréquemment appelé à apporter son appui, notamment sous forme de contributions rédigées par les soins de la Division des politiques et de l'appui à la médiation ayant vocation à fournir. Le Directeur exécuterait et superviserait également les tâches programmatiques/ administratives nécessaires au bon fonctionnement de la Division, dont l'établissement des budgets, les rapports sur l'exécution du budget et des programmes; il noterait les fonctionnaires de ses services, interviewerait et jaugerait les candidats aux postes à pourvoir et établirait des rapports aux fins de la budgétisation axée sur les résultats.

Groupe des politiques et des partenariats

249. L'Organisation doit adapter les instruments auxquels elle a recours à mesure que les priorités des États Membres évoluent. Les ressources disponibles à l'heure actuelle pour analyser les problèmes rencontrés et formuler des stratégies efficaces sont sans commune mesure avec la diversité et l'importance des priorités intersectorielles. En tant que Département chargé de répondre aux demandes des États Membres pour toutes les questions d'ordre politique et de donner des conseils politiques aux organismes des Nations Unies, le Département des affaires politiques doit pouvoir dispenser des conseils avisés en ce qui concerne les problèmes planétaires, les nouveaux défis et les lacunes des politiques et programmes en vigueur. La liste des questions qu'il doit couvrir est presque sans fin : outre les sujets habituels (la démocratie, le terrorisme, la prévention des conflits, l'état de droit, les ressources naturelles et les conflits), des analyses et des conseils politiques doivent être fournis pour une multitude de nouveaux problèmes d'ampleur planétaire, comme la criminalité transnationale organisée, la corruption, les politiques foncières, le trafic de stupéfiants, les changements climatiques et la sécurité, les idéologies radicales et le fondamentalisme, et les migrations. Certaines questions, comme par exemple l'égalité des sexes, occupent désormais un rang de priorité plus important. Si certains organismes, fonds ou programmes s'y consacrent spécifiquement, le Département est fréquemment amené à fournir des analyses et des conseils sur leurs conséquences du point de vue politique, qui ont souvent un lien direct avec les conflits.

250. Le Département doit non seulement faire face à l'augmentation exponentielle du nombre de dossiers qui lui sont confiés, mais aussi s'adapter à l'évolution des méthodes de travail en ce qui concerne les problèmes planétaires. S'il est fondamental de coordonner les politiques et de renforcer les contacts pour pouvoir

fournir des conseils politiques éclairés et un soutien opérationnel intersectoriel, cela prend du temps et demande du personnel. L'amélioration de la collaboration entre les différentes entités des Nations Unies est cruciale et constitue un domaine d'activités de plus en plus important. Hors système, l'Organisation des Nations Unies a pour principaux partenaires les organisations régionales, avec lesquelles elle coopère de plus en plus pour l'ensemble de ses activités. L'Organisation trouve aussi en l'Union interparlementaire un partenaire de premier plan, et des plus actifs, avec lequel elle doit resserrer ses liens. Il en va de même pour de nombreux instituts universitaires et instances ou groupes de réflexion, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile. Autre facteur à prendre compte dans le paysage politique actuel – certains mandats définis de longue date ont acquis une importance renouvelée ou font l'objet d'un regain d'intérêt, au premier chef le rétablissement de la paix, et notamment les efforts de médiation.

251. Le BSCI a appelé l'attention à plusieurs reprises sur le fait que les effectifs très limités dont disposait le Groupe de la planification des politiques avaient gravement limité sa capacité de remplir son mandat (E/AC.51/2006/4, par. 58), en notant que « les fonctionnaires du Groupe avaient la responsabilité d'un trop grand nombre de dossiers pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches efficacement » (E/AC.51/2007/2, par. 18). Même après le renforcement bienvenu de ses effectifs à l'occasion du Sommet mondial, le Groupe a du mal à répondre aux besoins du Département, de l'Organisation et des États Membres en analyses et réflexions stratégiques axées sur le long terme.

252. Par ailleurs, le Groupe s'est vu confier des responsabilités supplémentaires à la suite des évaluations approfondies menées par le BSCI. Neuf des 10 recommandations figurant dans le document E/AC.51/2006/4, qui ont toutes été approuvées par le Comité du programme et de la coordination, exigent l'intervention du Groupe, en l'investissant souvent d'un rôle prépondérant au sein du Département. Le Groupe s'emploiera aussi activement à donner suite aux idées et recommandations présentées dans le document E/AC.51/2007/2 en ce qui concerne la gestion des connaissances (par. 11 et 12 et recommandation 2), les directives opérationnelles (par. 13), le perfectionnement professionnel (par. 26) et l'amélioration de la coordination des activités des différents départements (par. 33), et il sera d'ailleurs souvent chargé d'animer les efforts déployés en ce sens.

253. Certaines évolutions à l'échelle du Secrétariat ou du système dans son ensemble ont aussi alourdi la charge de travail du Groupe, qui devra aider le Département à s'acquitter de ses obligations. Il convient à cet égard de noter que la dotation en personnel du Groupe est bien moindre que celles de ses homologues au sein du système des Nations Unies, à savoir les divisions politiques du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau de la prévention des crises et du relèvement. Le processus de planification intégrée des missions, pour lequel certains Départements ont recruté des coordonnateurs à plein temps, représente un lourd fardeau face auquel les ressources existantes ne sont pas suffisantes. Le Cadre interdépartemental de coordination joue, depuis ces dernières années, un rôle de plus en plus important qui consiste à aider les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements à renforcer leurs capacités de prévention des conflits, et il a récemment donné jour à un groupe de référence dont les experts ont été chargés d'établir un ensemble de pratiques communes en matière de prévention des conflits et de fournir aux pays un appui technique adapté à leurs besoins. Deux

des fonctionnaires du Groupe consacrent un temps considérable et de plus en plus appréciable à cette initiative. Il en va de même pour le Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits. Le programme du Comité des politiques est dominé par des questions qui relèvent du Département, ce qui entraîne pour le Groupe des responsabilités supplémentaires en matière de coordination, mais aussi sur le fond dans le cas des points thématiques, de plus en plus nombreux. Il existe à l'heure actuelle une vingtaine de mécanismes de coordination interdépartementaux, groupes de travail et processus politiques dans le cadre desquels le Groupe doit représenter les intérêts du Département et faire connaître ses points de vue. On citera entre autres le Peacebuilding Contact Group, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Groupe consultatif pour les programmes du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, le Groupe de travail sur la protection des civils dans les conflits armés et le Dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et le monde du Sud. Seul sans doute dans ce cas parmi tous les départements et organismes des Nations Unies, le Département des affaires politiques ne peut pas choisir de ne pas participer à l'un ou l'autre de ces mécanismes ou de se concentrer seulement sur ceux qui relèvent de son mandat : il est toujours besoin de ses conseils et orientations politiques.

254. Pour donner au Groupe les capacités qui lui font cruellement défaut, le Secrétaire général recommande d'élargir son effectif actuel [à savoir cinq spécialistes des questions politiques (dont un hors classe (P-5) et 4 P-4)] en recrutant trois nouveaux spécialistes des questions politiques (3 P-3) et un adjoint de première classe (1 P-2).

255. Un des spécialistes des affaires politiques déjà en poste à la classe P-4 rejoindrait l'Équipe des pratiques optimales et de la formation qui serait placée d'un point de vue hiérarchique sous l'autorité du Groupe de l'appui à la médiation, mais dont les activités viendraient en fait étayer les travaux de la Division dans son ensemble et même du Département.

256. Le nouveau Groupe des politiques et des partenariats accueillerait dans ses rangs le spécialiste des questions politiques (P-4) qui occupe pour l'instant les fonctions de secrétaire du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, ainsi que le spécialiste à la classe P-3 qui s'occupe du dossier des organisations régionales. Ainsi, comme il en a la vocation, le Groupe pourrait élaborer des politiques concernant un grand nombre de problèmes mondiaux, y compris les nouveaux enjeux, et représenter le Département au sein des mécanismes de coordination interdépartementaux ou faciliter sa participation à ces instances. Grâce au renfort du spécialiste des questions politiques (P-3) en charge des organisations régionales, le Groupe pourrait, par ailleurs, prêter son concours au Département dans le cadre de ses partenariats toujours plus importants avec les organisations régionales, en veillant à ce que les activités concrètes et les priorités des entités concernées soient dûment prises en compte. Le Groupe assumerait également le rôle de centre de liaison pour les questions d'égalité des sexes au sein du Département et en son nom. Compte tenu des responsabilités centrales qui seraient les siennes en matière de partenariats et des liens étroits entre politiques et partenariats, le Secrétaire général recommande de baptiser cette entité le Groupe des politiques et des partenariats.

257. Le spécialiste des questions politiques hors classe resterait le Chef du Groupe des politiques et des partenariats et en superviserait les activités, s'assurerait de la bonne exécution du programme de travail et coordonnerait les divers projets, en collaborant au besoin avec les autres entités des Nations Unies, les organisations régionales, les donateurs et diverses institutions. Sous la supervision du Directeur de la Division, le Chef du Groupe gèrerait les différents dossiers, en répartissant les tâches entre les membres du personnel conformément aux priorités fixées par le Secrétaire général et les autres hauts responsables de l'ONU. Il assumerait les fonctions politiques liées à son poste, notamment en donnant des conseils sur des questions de portée mondiale et les nouveaux enjeux et en aidant les divisions régionales à mener des analyses intersectorielles et des évaluations stratégiques. Il superviserait également les activités de coordination du Groupe et y participerait, en représentant le Département dans diverses assemblées et en s'assurant que des conseils politiques leur soient prodigués en temps utile. Il donnerait également son avis, si besoin est, sur certains partenariats conclus avec des organisations régionales.

258. Les trois autres spécialistes des affaires politiques à la classe P-4 contribueraient toujours à l'élaboration de politiques sur les questions coordonnées par le Département à l'échelle du système des Nations Unies et s'acquitteraient d'autres fonctions politiques, notamment en donnant des conseils concernant les problèmes mondiaux et les nouveaux enjeux, et en aidant les divisions régionales à effectuer des analyses intersectorielles et des évaluations stratégiques. Ils continueraient de prêter particulièrement attention aux questions placées au cœur de leur mandat, à savoir le rétablissement de la paix, le terrorisme, et la démocratie et l'état de droit, et de donner des conseils sur les aspects politiques de nombreux problèmes mondiaux, anciens ou nouveaux, dont doit s'occuper le Groupe, comme l'élaboration des constitutions, la protection des droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'égalité des sexes, la criminalité transnationale organisée, la corruption, la politique foncière, le trafic de stupéfiants, les changements climatiques, les idéologies radicales et le fondamentalisme, et les migrations. Ils serviraient également d'agents de liaison pour d'importants nouveaux mécanismes à l'échelle du système, comme le processus de planification intégrée des missions et l'Équipe du Cadre renforcée. Ce seraient les premiers interlocuteurs, au niveau politique, des principaux partenaires du Département au sein du système des Nations Unies, tels que le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Banque mondiale, ainsi que d'importants partenaires hors système comme l'Union interparlementaire. Ils continueraient de gérer ou d'appuyer des programmes interinstitutions et interdépartementaux comme le Programme commun du Département des affaires politiques et du Programme des Nations Unies pour le développement, le Groupe consultatif pour les programmes du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et le Dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et le monde du Sud. Ils continueraient également de représenter le Département dans d'importants mécanismes d'orientation, comme les groupes de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la protection des civils, et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Ils seraient enfin chargés de promouvoir et de renforcer les

partenariats du Département avec les grandes instances qui, à l'extérieur du système s'occupent des questions relatives aux politiques.

259. Le Secrétaire du Comité exécutif pour la paix et la sécurité (P-4) resterait au service du Comité et demeurerait l'interlocuteur désigné du Comité des politiques au niveau du Département. Il continuerait d'apporter son concours au Secrétaire général adjoint dans le rôle qui consiste à convoquer les réunions du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, ainsi que de faire la liaison entre les différents organismes des Nations Unies dans le cadre de la préparation de contributions de fond aux travaux du Comité et de la suite donnée à ses décisions. Il appuierait également la constitution et les activités d'équipes spéciales et de groupes de travail sous les auspices du Comité. L'affectation de ce poste à la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation permettrait de renforcer les liens entre le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et les travaux de la Division, ce qui est d'autant plus important que les questions dont s'occupe la Division sont de plus en plus fréquemment examinées par la Comité. Ainsi, récemment, le Comité a étudié plusieurs questions intersectorielles (par exemple, la protection comprise comme une responsabilité et la démocratisation) et des initiatives de prévention, qui, toutes, relèvent de la responsabilité du Groupe des politiques et des partenariats. Ce resserrement des liens existants permettra de mettre davantage à profit le Comité et d'améliorer son degré de préparation.

260. Le spécialiste des questions politiques en charge des organisations régionales, qui est actuellement en poste à la classe P-3, continuerait de s'acquitter de ses fonctions, qui consistent notamment à organiser le programme des réunions de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et intergouvernementales et à appliquer les décisions et recommandations prises lors de ces réunions. Il continuerait de coordonner les travaux de recherche concernant les relations avec les organisations régionales et d'y contribuer, ainsi que d'aider à organiser et à préparer des réunions d'experts, des séminaires, et des réunions aux niveaux international, régional et national sur des questions de fond. L'affectation de ce poste au Groupe des politiques et des partenariats permettrait de garantir que l'évolution de la situation sur les plans politique et opérationnel soit pleinement prise en compte dans le cadre du processus de promotion et de renforcement des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Cela faciliterait également l'échange d'informations et la coordination des activités avec les différentes divisions du Département des affaires politiques, notamment la Division des affaires du Conseil de sécurité et les divisions régionales, et rendrait par exemple plus aisée l'exécution du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

261. Les spécialistes des questions politiques (3 P-3) nouvellement recrutés aideraient le Groupe des politiques et des partenariats et, partant, le Département, à s'acquitter des fonctions qui leur sont confiées en matière de formulation des politiques, de recherche, de coordination des activités et de partenariats, en collectant et en analysant les données pertinentes, en se tenant au courant de l'évolution de la situation dans leurs domaines de compétence et en entretenant les contacts nécessaires avec leurs homologues aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Les spécialistes susmentionnés seraient chargés d'identifier les nouveaux problèmes, tels ceux qui ont été évoqués plus haut, et de les signaler à leurs supérieurs. Ils devraient aussi participer, selon les besoins, aux nombreux mécanismes de coordination interinstitutions et interdépartementaux

auxquels le Département des affaires politiques doit prendre part, en vertu du large mandat qui lui a été confié. Ces spécialistes feraient aussi la liaison avec le personnel du Département pour assurer la bonne circulation de l'information en provenance et à destination du Groupe des politiques afin que l'évolution de la situation, notamment sur le plan géopolitique, soit pleinement prise en compte dans le programme d'ensemble du Département sur les questions intersectorielles. Ils appuieraient les mécanismes décisionnaires au sein du Département, en particulier ceux qui ont pour objectif d'élaborer des politiques. En assumant ces nombreuses tâches importantes, ces spécialistes déchargeraient leurs supérieurs de certaines tâches courantes et leur permettraient ainsi de se consacrer plus pleinement à l'élaboration des politiques et aux analyses stratégiques.

262. Le nouvel adjoint de première classe (1 P-2) suivrait l'évolution des problèmes mondiaux et intersectoriels, contribuerait aux travaux de recherche et prêterait son concours à l'établissement de notes d'information, de documents de synthèse et de points de discussion. Il aiderait le Groupe des politiques et des partenariats à organiser des ateliers, des séminaires et des déjeuners-débats à l'intention du Département sur des questions d'intérêt. Il aiderait également le Groupe à évaluer les résultats obtenus par le Département, à créer des bases de données pour suivre l'application des décisions prises et à tenir les hauts fonctionnaires au courant de l'évolution de la situation.

Groupe d'appui à la médiation

263. À mesure que la fonction d'appui à la médiation au sein du Département a été mieux connue, la demande de services a augmenté considérablement. Grâce à ses ressources de base et aux fonds supplémentaires qu'il a obtenus des donateurs, le Département a été en mesure de mieux appuyer les médiateurs et leurs équipes sur le terrain, et notamment les Envoyés spéciaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour le Darfour, l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et son Représentant spécial pour la Somalie. Dans tous ces cas, le Groupe a pu déployer du personnel, fournir des conseils d'experts et contribuer à la mobilisation rapide d'experts indépendants ainsi qu'à l'obtention d'un soutien logistique et financier d'urgence. Il a pleinement coopéré à cet égard avec les divisions régionales, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres acteurs au sein du système des Nations Unies. Toujours en collaboration avec d'autres entités, il a mis en place une série d'importants mécanismes à l'intention des médiateurs, notamment une équipe de réserve d'experts de niveau technique spécialisés en médiation, qui peuvent se rendre sur le terrain dans les délais les plus brefs, un fichier d'experts disponibles pour des missions techniques spéciales et une base de données en ligne donnant accès à des centaines d'accords de paix et d'analyses ayant trait au rétablissement de la paix (www.un.org/peacemaker). Avec le concours de ses partenaires, le Groupe a mis au point un ensemble de directives, d'outils opérationnels et de modules de formation pour les médiateurs et leurs équipes d'appui. Une série de consultations régionales sur les diverses expériences acquises en matière de médiation a été lancée et l'initiative en est déjà plus qu'à mi-parcours. Le BSCI a salué toutes ces innovations qui permettent au Département de s'acquitter plus facilement de ses fonctions essentielles (E/AC.51/2007/2, par. 41). Le Groupe reçoit toutes les semaines de nouvelles demandes de services. À l'heure actuelle, d'après les estimations du

principal responsable de la médiation et du Département, le Groupe pourrait être saisi de 15 nouveaux dossiers.

264. Le Secrétaire général recommande que « la capacité de base pour l'appui à la médiation », comprenant à l'heure actuelle deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4), dont la création a été approuvée en 2005 (voir les résolutions 60/246 et 60/247), soit renforcée grâce au recrutement de quatre autres spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 3 P-3), d'un spécialiste des questions politiques (adjoint de première classe) (P-2) et d'un assistant administratif (agent des services généraux) (Autres classes). La garantie d'un financement fiable par l'Assemblée générale permettrait d'améliorer la qualité et l'opportunité de l'appui offert aux médiateurs et à leurs équipes, qu'ils soient ou non mandatés par l'ONU. Le Groupe organiserait ses activités autour de deux ensembles de fonctions : l'appui aux processus de paix en cours; et les pratiques optimales et la formation.

265. Le Groupe d'appui à la médiation serait dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1, poste pour lequel des fonds ont déjà été demandés (à la rubrique Directeur) dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹². Le Chef du Groupe superviserait le travail de l'équipe et animerait et encadrerait les efforts déployés par le Département en matière d'appui à la médiation, y compris en apportant un soutien opérationnel direct au Secrétaire général dans le cadre de ses missions de bons offices, en étroite collaboration avec les divisions régionales compétentes du Département des affaires politiques et avec ses collègues des autres départements ou organismes. Il poursuivrait l'élaboration d'un ensemble de directives opérationnelles à l'intention des médiateurs et la mise au point de dispositifs leur permettant d'obtenir des informations et des conseils. Il instaurerait aussi des contacts avec les organismes extérieurs et fournirait des conseils stratégiques en matière de médiation aux divisions régionales du Département et à ses représentants sur le terrain, ainsi qu'aux autres départements concernés de l'Organisation et à ses partenaires extérieurs, par exemple les organisations régionales; il contribuerait à la formulation des stratégies et politiques globales du Département en matière de médiation et conseillerait le Secrétaire général adjoint selon que de besoin.

Appui à l'Équipe des processus de paix en cours

266. Chargée spécifiquement d'appuyer les processus de médiation en cours, l'Équipe se composerait des spécialistes des questions politiques qui sont déjà en poste (1 P-5 et 1 P-4), auxquels viendraient s'ajouter trois nouveaux spécialistes [1 P-4, 1 P-3, et un adjoint de première classe (P-2)] et un assistant administratif (agent des services généraux) (Autres classes).

267. Au vu de l'expérience acquise à ce jour, l'Équipe devrait probablement s'occuper de quatre ou cinq initiatives de paix en même temps. Elle déploierait au besoin son propre personnel pour faciliter les pourparlers de paix, comme ce fut le cas par le passé. Elle fournirait aussi des orientations générales et communiquerait les enseignements tirés de l'expérience sur des questions et des cas d'intérêt. Elle prêterait son concours aux responsables des divisions régionales concernées et dirigerait l'Équipe de réserve d'experts de la médiation et d'autres mécanismes

¹² Création de poste recommandée par le Comité pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/62/7, chap. II, partie II, par. II.3).

permettant de recenser les experts et de les déployer sur le terrain. L'Équipe contribuerait, par ailleurs, au partenariat qui se développe avec l'Union africaine en matière d'appui à la médiation, comme prévu explicitement par le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Elle prêterait également assistance aux autres organisations régionales et sous-régionales partenaires dans la mesure du possible et en fonction des besoins.

268. C'est le spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) qui dirigerait l'Équipe. Il emploierait l'essentiel de son temps à aider, en coopération avec la division ou le département compétents, les « usagers » du Groupe sur le terrain, à savoir principalement les représentants et les envoyés spéciaux et les autres hauts fonctionnaires qui animent des initiatives de diplomatie préventive ou de rétablissement ou de maintien de la paix. Il fournirait des orientations de fond et communiquerait les enseignements tirés de l'expérience sur des questions et des cas d'intérêt et contribuerait à la mobilisation d'un soutien logistique et financier en faveur du médiateur, tout en épaulant les spécialistes des divisions régionales concernées. Il serait spécifiquement chargé d'encadrer l'équipe de réserve des experts de la médiation, notamment en coordonnant l'affectation de ces spécialistes, leur déploiement et leurs comptes rendus. Il s'occuperait enfin d'autres mécanismes permettant de recenser les experts et de les déployer sur le terrain.

269. Le spécialiste des affaires politiques (P-4) s'emploierait lui aussi essentiellement à appuyer les efforts de médiation déployés sur le terrain. Il continuerait de répondre aux demandes de conseil émanant des médiateurs et de leurs équipes sur tous les aspects des processus de paix, comme ce fut le cas récemment, par exemple en ce qui concerne les meilleures pratiques en vue de l'application d'accords globaux, la manière de structurer et d'ordonner les accords de cessation des hostilités, la méthode à suivre pour associer la société civile et les problèmes d'indemnisation et de restitution des biens. Il devrait demeurer en contact étroit avec les divisions régionales du Département des affaires politiques et les missions politiques spéciales, par l'intermédiaire des interlocuteurs désignés pour les questions de médiation au sein de chacune des divisions du Département, repérer les occasions de médiation et définir les objectifs à poursuivre en identifiant les besoins. Cela l'amènerait notamment à aider les divisions à déterminer la manière dont elles peuvent fournir un appui et à élaborer leurs propositions de projets. Il ferait également office de secrétaire du nouveau réseau des référents pour les questions de médiation à l'échelle du système, en participant à l'organisation de réunions régulières et en facilitant les concertations du Département des affaires politiques avec les départements et organismes partenaires sur les possibilités, les objectifs à fixer et les besoins en matière de médiation.

270. Il convient de noter que les référents pour les questions de médiation en poste à la classe P-5 dans chacune des divisions régionales ont essentiellement pour fonction de renforcer l'expertise et les capacités disponibles au sein de ces divisions. Ces spécialistes mettent à profit leurs connaissances des régions et font le pont entre les divisions s'agissant de l'expertise technique, thématique et procédurale disponible au sein du Groupe d'appui à la médiation. Ils se réunissent une fois par semaine pour échanger des idées et se tenir informés des efforts en cours dans le domaine du rétablissement de la paix ou des éventuelles occasions d'intervention pour l'ONU. Grâce au réseau, il est possible de recueillir des informations en retour sur les activités du Groupe et de rechercher des idées concernant les activités en cours et celles qu'il conviendrait de mener à l'avenir. La

médiation étant l'une des fonctions de base du Département, il est fondamental d'établir un lien entre les services d'appui du Groupe et le cadre national ou régional.

271. En plus de répondre aux besoins de tous les usagers sur le terrain, comme c'est le rôle de tous les membres de cette équipe du Groupe d'appui à la médiation, chargée d'appuyer les processus de paix en cours, le nouveau spécialiste des affaires politiques (P-4) se consacrerait plus particulièrement à la clientèle qui n'appartient pas au système des Nations Unies, notamment les médiateurs de la diplomatie parallèle et les particuliers, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales. Par ailleurs, il collaborerait étroitement avec d'autres collègues chargés des programmes des organisations régionales afin de renforcer le soutien offert par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation, y compris en œuvrant à la mise en place de la composante de la médiation du cadre adopté par l'Organisation des Nations Unies pour appuyer l'Union africaine.

272. Le nouveau spécialiste des affaires politiques (P-3) travaillerait aux côtés des hauts responsables du Groupe pour instaurer des partenariats avec les principaux acteurs des initiatives de médiation et favoriser des synergies pour faciliter les efforts déployés à l'avenir. Il entretiendrait également des relations avec des experts qui pourraient donner leurs avis de spécialistes lors des négociations, tant au sein des organismes des Nations Unies qu'à l'extérieur. Il appuierait les initiatives que le Groupe envisagerait de prendre pour améliorer les capacités internes en matière de médiation, ainsi que pour recenser les spécialistes indépendants. Il collaborerait avec les responsables du Groupe pour conclure des partenariats avec des entités spécialisées dans les initiatives de médiation qui pourraient mettre à disposition du personnel.

273. Le nouveau spécialiste des questions politiques (adjoint de première classe) (P-2) créerait et tiendrait à jour des bases de données et des fichiers d'experts indépendants prêts à offrir au pied levé leurs services de spécialistes afin d'aider les médiateurs. Selon les besoins et en coopération avec les responsables compétents, il ferait le lien avec les médiateurs pour les questions logistiques et connexes et faciliterait la fourniture d'un soutien en temps opportun par les acteurs concernés des organismes des Nations Unies.

274. Le nouvel assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] appuierait cette équipe, en particulier pour ce qui est de la gestion des bases de données, des voyages et des logiciels de gestion du savoir.

Équipe des pratiques optimales et de la formation

275. Au sein du Groupe d'appui à la médiation, une Équipe des pratiques optimales et de la formation serait constituée. Compte tenu du caractère interdépendant de bon nombre de services et de questions politiques relatifs à la médiation et du fait que ses travaux seraient axés sur le soutien de toutes les activités transversales au moyen des systèmes nécessaires, l'Équipe collaborerait étroitement avec le Groupe de la politique et des partenariats. Elle comprendrait un spécialiste des questions politiques existant (P-4), qui serait muté du Groupe de la politique et des partenariats, et deux nouveaux spécialistes des pratiques optimales (P-3). Elle permettrait au Département de recueillir et d'appliquer les enseignements de ses opérations. La collecte systématique de ces enseignements et pratiques optimales

contribuerait à son tour à l'amélioration des directives opérationnelles. L'Équipe serait chargée de maintenir et de mettre à jour sur le fond le site Web « UN Peacemaker », de produire, mettre à jour et diffuser des directives opérationnelles en matière de rétablissement de la paix, de donner une formation dans le domaine de la médiation et sur des questions plus générales, d'élaborer et d'appliquer un système de comptes rendus et de rapports de fin de mission et de mettre sur pied un système de gestion des connaissances pour l'ensemble du Département.

276. Le/la spécialiste des affaires politiques existant (P-4) se concentrerait sur les besoins d'apprentissage institutionnels du Département et aiderait les cadres du Groupe à élaborer les options politiques et les analyses pertinentes en matière de bons offices et de médiation. Pour l'ensemble du Département, il/elle élaborerait une stratégie des pratiques optimales et un plan d'action. Il/elle favoriserait aussi le développement d'une culture des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, tout en travaillant au sein du Département pour identifier les bonnes pratiques antérieures et déterminer les méthodes utilisables pour intégrer ces enseignements dans les efforts futurs. En outre, il/elle suivrait aux mêmes fins les efforts de médiation en cours. Enfin, il/elle établirait un registre des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales et, à cette fin, élaborerait des modèles pour les rapports de fin de mission, coordonnerait les rapports des anciens représentants spéciaux du Secrétaire général et d'autres responsables de haut niveau, organiserait des ateliers d'information et d'échange de connaissances à l'intention des fonctionnaires traitants et ferait une analyse des expériences de médiation passées.

277. Conformément à la recommandation récente du Bureau des services de contrôle interne visant à ce que le Département des affaires politiques élabore et adopte une stratégie globale de gestion des connaissances, l'un des nouveaux spécialistes des pratiques optimales (P-3) se concentrerait sur l'élaboration de méthodes permettant au Département de recueillir, conserver et partager les enseignements et conclusions tirés de l'expérience. L'un des principaux outils serait à cet égard le site Web « UN Peacemaker », lequel est conçu pour servir les spécialistes de la médiation et requiert une maintenance poussée et une mise à jour continue pour rester pertinent. Le/la fonctionnaire serait le principal responsable de la gestion du contenu de cet important outil.

278. L'autre nouveau spécialiste des pratiques optimales (P-3) aiderait le Groupe à identifier les besoins de formation et à coordonner les partenariats avec les entités extérieures afin de mettre sur pied les programmes de formation nécessaires et de veiller à leur contenu et leur qualité. Il/elle collaborerait avec ses collègues du Département et les partenaires extérieurs pour affiner les programmes de formation existants et en établir de plus spécialisés et plus perfectionnés, en particulier dans les domaines touchant à l'analyse politique et l'appui à la médiation. Il/elle collaborerait étroitement aussi avec le nouveau dispositif de formation du Département des opérations de maintien de la paix et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. En outre, sous la supervision de l'administrateur général, il/elle serait chargé(e) de coordonner la formation et les réunions d'information du personnel du nouveau département.

Demandes de crédits supplémentaires autres que pour les postes

Voyages du personnel

279. Un crédit supplémentaire de 572 800 dollars (avant actualisation des coûts) est demandé au titre du sous-programme des voyages du personnel supplémentaire proposé lorsqu'il devra représenter ou accompagner le Secrétaire général ou ses représentants et envoyés spéciaux, mener des missions d'enquête, de bons offices et de prévention des conflits, participer à des réunions d'organisations intergouvernementales ou à des conférences et séminaires dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits ainsi que du rétablissement et de la consolidation de la paix.

J. Présences sur le terrain dans les régions

280. En se concentrant sur la diplomatie préventive, le Département des affaires politiques doit tenir compte du caractère régional et des incidences de nombre de conflits actuels très dangereux ainsi que des possibilités de règlement au niveau régional. La démarcation entre conflits internes et conflits entre États devient floue. L'Organisation s'est lancée dans des opérations de prévention, de rétablissement et de consolidation de la paix dans des régions où la violence a débordé des frontières, comme les Balkans, l'Afrique de l'Ouest, les Grands Lacs, la corne de l'Afrique, le Moyen-Orient et les Andes. Il est généralement nécessaire de monter des opérations de rétablissement et de consolidation de la paix pays par pays (par exemple, le Département des opérations de maintien de la paix gère actuellement trois missions distinctes en Afrique de l'Ouest et quatre au Moyen-Orient, tandis que le Département des affaires politiques gère plusieurs petites missions politiques spéciales et bureaux de consolidation de la paix dans ces mêmes régions). Le Département des affaires politiques a également maintenu des bureaux et des représentants spéciaux dont les mandats étaient régionaux, tels que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui apportent une valeur ajoutée critique aux opérations de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix dans les différents pays et aident ces opérations à mieux gérer les situations interdépendantes transfrontalières.

281. Cette approche régionale de la diplomatie préventive et de la médiation constitue donc d'ores et déjà un élément important des activités du Département. En établissant à l'avenir un réseau plus vaste de présences régionales dans les régions où des bureaux seraient favorablement accueillis par les États Membres et les organisations régionales, le Département entend continuer à renforcer et rationaliser cette approche. Celle-ci présente plusieurs avantages. Les États Membres, les organisations régionales, les commissions économiques régionales et les équipes de pays de l'ONU bénéficient de la présence d'une entité des Nations Unies axée sur les questions de paix et de sécurité pour les aider à traiter les questions de ce genre qui ont une dimension régionale. Les partenaires de l'Organisation bénéficient aussi des relations plus souples rendues possibles par la présence sur le terrain d'un bureau politique de l'Organisation. Souvent, la distance entre New York et les zones de conflit potentiel où l'ONU pourrait être utile limite l'aptitude du Secrétariat à interpréter les événements et à saisir les occasions d'aider et de réagir rapidement par des initiatives préventives. Elle nuit aussi à son aptitude à établir des relations et

partager des informations avec les États Membres et les organisations régionales des régions concernées et à soutenir de la manière la plus efficace les efforts nationaux de renforcement des capacités. Une telle présence sur le terrain renforcerait aussi l'unité d'action des Nations Unies en facilitant la fourniture de conseils politiques aux équipes de pays, commissions économiques régionales et coordonnateurs résidents des Nations Unies sur les lieux où ils exercent leur activité, en particulier si on l'associe à des visites plus fréquentes de fonctionnaires du Siège et à une meilleure utilisation des mécanismes existants (tels que le Comité exécutif pour la paix et la sécurité) pour assurer la coordination au niveau du Siège.

282. Le Département a déjà commencé à mettre en place une architecture plus régionale qui devrait le rapprocher des situations où la diplomatie préventive de l'ONU peut faire la différence. En Afrique de l'Ouest, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, qui a été établi en 2001, joue un rôle central auprès de la CEDEAO et des États Membres. C'est le premier bureau régional de l'ONU pour la consolidation de la paix dans le monde. Son mandat est de coordonner les activités des Nations Unies et de promouvoir l'intégration des approches subrégionales – par opposition aux approches nationales – en faveur de la paix et de la sécurité. L'équipe du Bureau comprend des fonctionnaires dont les responsabilités couvrent les affaires politiques, les affaires humanitaires, les droits de l'homme, l'information et le développement. Il a joué un rôle de catalyseur en appelant l'attention des États Membres sur des questions telles que le chômage des jeunes et son incidence sur les conflits¹³.

283. Le Conseil de sécurité a approuvé la proposition du Secrétaire général d'établir un bureau analogue en Asie centrale¹⁴, lequel devrait être en place avant la fin de 2007 et assurer une présence utile en prenant la relève du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, dont le mandat s'est terminé en 2007. D'autres bureaux devraient voir le jour en 2008 et 2009, selon les besoins et les consultations avec les organes de décision et en consultation étroite avec les États Membres et organisations régionales concernés. Comme l'indique l'exemple de l'Asie centrale, l'un des avantages d'un tel réseau est qu'il offre à moindre coût un filet de sécurité qui permet aux États Membres de mettre fin à certaines missions politiques spéciales et de consolidation de la paix anciennes, tout en maintenant une présence politique des Nations Unies capable, selon les besoins, de fournir un appui politique et d'assurer une diplomatie préventive et des bons offices à mesure que les pays et les organisations régionales avancent sur le chemin de la consolidation de la paix.

284. En 2008, le Secrétaire général a l'intention de proposer la création d'un bureau régional couvrant l'Afrique centrale et les Grands Lacs pour appuyer les États Membres et les groupes régionaux et renforcer le travail de prévention de l'ONU dans cette zone critique. Le bureau suivrait la situation dans toute cette sous-région, où un certain nombre de pays sont en situation de conflit ou d'après conflit. Il constituerait une réponse à l'appel du Conseil de sécurité en faveur d'une « approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité

¹³ Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest ne couvre pas la question du chômage des jeunes en tant que telle, mais en souligne l'importance politique, ce qui entraîne l'adoption de mesures par les États Membres.

¹⁴ Voir S/2007/279 et S/2007/280.

et de développement en Afrique centrale »¹⁵ et appuierait les efforts de la Conférence internationale sur les Grands Lacs visant à « faire de la région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité durable, et ce, pour les États et les peuples, de stabilité politique et sociale, de croissance et de développement partagés » (Déclaration de Dar es-Salaam de 2004).

285. Ce bureau régional appuierait directement les États Membres et les organismes régionaux et autres dans leurs efforts visant à réduire les conflits en cours, à empêcher les tensions de dégénérer en conflits et à établir une stabilité et une paix durables dans les situations d'après conflit. Il effectuerait aussi une analyse politique systématique complète des questions interdépendantes qui se posent dans la région pour informer et renforcer ces efforts. Il appuierait les efforts du Siège en matière de prévention des conflits et de rétablissement et consolidation de la paix, y compris, le cas échéant, ses initiatives de médiation ou appuierait les initiatives d'autres envoyés spéciaux et faciliterait les processus de dialogue national et régional visant à réduire les tensions politiques et sécuritaires et à promouvoir la réconciliation. Il appuierait les activités nationales de rétablissement de la paix et de médiation en fournissant des experts et des enseignements tirés de l'expérience et en mobilisant un soutien politique et financier. Il formulerait par ailleurs pour les activités des Nations Unies dans la région une stratégie politique régionale qui guiderait les opérations de maintien de la paix dans la sous-région, y compris l'Opération de maintien de la paix dans la République démocratique du Congo (Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la réconciliation et la paix en République centrafricaine, le Bureau intégré de l'ONU au Burundi et le Bureau de liaison de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur (Kampala).

286. Aspect important, des activités seraient entreprises pour aider à la mise en place d'une capacité régionale de prévention des conflits en appuyant les acteurs locaux, la société civile et les organismes gouvernementaux par le renforcement des capacités d'analyse et de transformation des conflits ainsi que pour aider les gouvernements et institutions nationales à renforcer leurs capacités en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix en identifiant les priorités et les domaines possibles d'appui. Un cadre politique serait ainsi mis à disposition, qui couvrirait les problèmes transfrontaliers qui se posent aux équipes de pays de l'Organisation pour leurs activités dans les pays de la région. Le cas échéant, une orientation serait fournie aux éléments pertinents du système des Nations Unies, tels que le PNUD, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux réfugiés, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Banque mondiale ainsi que le Centre régional pour les droits de l'homme et la démocratie établi à Yaoundé et le Comité permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale. Des efforts continus seraient faits pour identifier les lacunes de l'action des Nations Unies et les moyens d'y remédier. En outre, le Bureau contribuerait à l'élaboration d'une stratégie régionale pour assurer la cohérence des activités des opérations de maintien de la paix et des bureaux politiques de l'ONU dans la région.

287. Une aide serait fournie pour l'établissement d'un cadre régional pour l'amélioration des relations entre les forces civiles et les forces de sécurité et

¹⁵ Voir S/PRST/2002/31.

faciliter le dialogue sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que les questions de prolifération des armements et des armes légères. Un appui serait également fourni pour favoriser dans la région une culture du consensus en ce qui concerne les défis sociaux, politiques et économiques, tels que la gestion des ressources naturelles et la nécessité d'une transparence accrue et d'une réforme agraire. Le bureau servirait également d'instance pour l'échange de pratiques optimales entre les pays de la région sur les questions de gouvernance démocratique, de gestion des élections et d'instruction civique et l'élaboration de stratégies régionales pour prévenir la violence électorale et favoriser la coopération entre les organismes de gestion des élections de la région.

288. La constitution de ce bureau aurait pour effet de contribuer au traitement des dimensions sécuritaires régionales des conflits et de fournir un appui aux organisations sous-régionales pour ce qui est de coordonner, selon que de besoin, les efforts régionaux pour la mise en œuvre des accords de paix et de traiter les menaces transfrontalières et autres défis auxquels se trouve confrontée la région. Son personnel établirait des relations étroites avec le secrétariat exécutif de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, élaborerait un cadre de complémentarités entre les deux bureaux et aiderait à la mobilisation d'un soutien pour la mise en œuvre du Pacte des Grands Lacs. Le bureau servirait de point central pour l'établissement de partenariats avec la société civile, les femmes, la jeunesse, le secteur privé, les parlements et les médias sur les questions touchant à la sécurité de la région. Il fournirait aussi, selon que de besoin, des services consultatifs et des services d'experts sur les questions de sécurité régionale aux organismes gouvernementaux. Son personnel coopérerait avec tous les mécanismes régionaux et sous-régionaux pertinents dans le but de combler les lacunes et de contribuer à renforcer l'efficacité des efforts et institutions sous-régionaux dans les domaines de la paix et de la sécurité. Ces mécanismes comprennent notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale, la Force multinationale d'Afrique centrale, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

289. La création d'un tel bureau faciliterait l'élaboration de stratégies de sortie pour les missions spéciales de maintien de la paix dans la région. Les missions futures de caractère spécial ou exploratoire seraient initialement lancées à partir de ce bureau, ce qui permettrait une plus grande prévisibilité pour l'établissement des prévisions budgétaires et permettrait de faire moins appel au financement prévu par la résolution 60/249 de l'Assemblée générale.

290. Pour l'avenir, le Secrétaire général envisage la création de bureaux analogues dans la corne de l'Afrique, dans les Balkans, en Asie du Sud-Est et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Comme indiqué plus haut, la création de tout bureau régional dépendrait de la situation en ce qui concerne les opérations menées sur le terrain en matière de paix et de sécurité, des avis des États Membres et des organisations régionales de la zone concernée et d'un mandat spécifique des organes de décision appropriés.

Sous-programme 2 Assistance électorale

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
1 136 000 dollars

Tableau 1.11

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 2

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					2008 2009 prévisions révisées
	2006-2007 crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	4 345,9	278,6	1 136,0	5 760,5	304,2	6 064,7
Autres dépenses de personnel	40,5	0,0	–	40,5	2,6	43,1
Consultants et experts	133,8	0,0	–	133,8	8,7	142,5
Voyages du personnel	200,9	105,1	–	306,0	19,9	325,9
Services contractuels	165,6	(140,0)	–	25,6	1,7	27,3
Total	4 886,7	243,7	1 136,0	6 266,4	337,1	6 603,5

291. La Division de l'assistance électorale a un mandat opérationnel précis : concevoir, doter en effectifs et soutenir la composante assistance électorale des missions des Nations Unies et des projets gérés par le PNUD, aider à promouvoir les pratiques de référence en matière électorale et jouer le rôle de mémoire institutionnelle de l'Organisation en ce qui concerne les questions électorales. L'ONU continue de recevoir de nombreuses demandes d'assistance électorale. Depuis 1989, elle en a reçu 406 et a apporté son aide à 107 États Membres. En 2007, elle a fourni une assistance à près de 40 pays, dont 13 avaient fait l'objet de résolutions du Conseil de sécurité. Dans presque tous les cas, l'ONU est invitée à donner des avis à des commissions électorales nationales au sujet des pratiques de référence internationales et de questions précises relatives au droit électoral, à l'inscription des électeurs, à la logistique et à l'éducation civique. La Division a été restructurée, sans que cela n'entraîne de dépenses. Ne comptant que 12 administrateurs et 4 agents des services généraux, elle travaille à la limite de ses capacités. Elle s'efforce de renforcer ses partenariats stratégiques et de favoriser l'amélioration des consultations entre les partenaires, tout en renforçant les capacités dont elle dispose pour donner des avis sur les questions transversales concernant les élections, en particulier aux fins de la prévention des conflits.

292. Les demandes d'assistance croissent en nombre et en complexité. Les progrès techniques font que des connaissances et des compétences plus spécialisées sont nécessaires. Comme diverses entités de l'ONU – le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – participent d'une façon ou d'une autre à l'appui électoral, la cohérence est de rigueur. En outre, de plus en plus souvent, en particulier dans les missions de

maintien de la paix, l'ONU est appelée à coordonner l'assistance électorale fournie par des donateurs bilatéraux et autres.

293. Lorsque le BSCI a examiné les activités de la Division (E/AC.51/2007/2/Add.1), il a noté que la Division jouait un rôle utile en favorisant le progrès des pratiques démocratiques, et que les États Membres et autres intéressés étaient généralement satisfaits de la qualité de l'assistance électorale fournie par l'ONU. Toutefois, il a fait un certain nombre de recommandations, notamment au sujet de l'amélioration du système de gestion des connaissances, du renforcement des efforts de coordination avec les partenaires des Nations Unies et de la numérisation et de la diversification du fichier électronique d'experts électoraux géré par la Division.

294. La Division s'est réorganisée pour répondre à des besoins accrus et appliquer les recommandations du BSCI. Ses activités se répartissent désormais en trois secteurs : Politiques et mémoire institutionnelle, Partenariats stratégiques et Appui aux pays. Chaque secteur est dirigé par un spécialiste hors classe des affaires politiques et électORALES (3 P-5). Le BSCI a noté que le regroupement des tâches par secteurs était une façon logique et appropriée de faire face à la charge de travail, compte tenu des fonctions et de l'étendue des activités de la Division. Toutefois, la Division a besoin de ressources un peu plus importantes pour pouvoir continuer à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes et appliquer les recommandations du BSCI.

295. La structure de direction de la Division est claire; la chaîne hiérarchique et la répartition des responsabilités sont bien définies. La direction se compose du Directeur (D-2), qui dirige et coordonne les activités de la Division, épaulé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, lui propose des analyses et lui recommande des mesures dans le domaine électoral, notamment sur le plan de la diplomatie préventive et de l'instauration de la paix et en particulier en ce qui concerne les questions électORALES et politiques. Le Directeur adjoint (D-1) s'occupe de la gestion courante des ressources humaines et matérielles (de base et autres) dont dispose la Division, et supervise la mise en œuvre du cadre stratégique, du budget-programme et du programme de travail de la Division, ainsi que la création et l'application de directives concernant ses activités.

296. Il est proposé que soient affectés au secteur Appui aux pays un des postes d'administrateur hors classe spécialiste des affaires politiques (P-5) existants et un autre poste d'administrateur hors classe spécialiste des affaires politiques (P-5), afin que la charge de travail soit mieux gérée et mieux équilibrée. Le titulaire du poste P-5 supplémentaire assurerait le suivi des projets électORAUX du PNUD et l'appui à de nouvelles activités opérationnelles du Département des affaires politiques. Les deux spécialistes hors classe se répartiraient la tâche selon des critères géographiques pour que tous les pays aidés par la Division (actuellement au nombre de 40) bénéficient d'un appui suffisant. Ils superviseraient et encadreraient les autres membres de l'équipe et prendraient la tête de projets faisant intervenir les autres secteurs de la Division, d'autres divisions, d'autres départements du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes et programmes des Nations Unies. Ils rendraient compte au Directeur de la Division par l'intermédiaire du Directeur adjoint et travailleraient avec les titulaires des trois postes de spécialiste des affaires politiques et électORALES qui existent déjà (1 P-4 et 2 P-3), ainsi qu'avec celui d'un poste de spécialiste des affaires politiques et électORALES supplémentaire (P-4) chargé d'aider à concevoir des projets d'assistance électorale, de veiller à ce que des

experts compétents soient affectés aux projets (compte tenu des impératifs de répartition géographique et d'équilibre entre les sexes), d'offrir une assistance électorale aux missions et projets des Nations Unies et de leur donner des avis fondés sur les pratiques de référence répertoriées par la Division, de se rendre dans les pays qui ont besoin d'aide, et de rédiger des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur les questions concernant l'assistance électorale apportée dans le cadre des opérations de paix, ainsi que le texte d'exposés sur les mêmes questions devant être faits devant ces organes par de hauts fonctionnaires.

297. Deux spécialistes des affaires politiques et électorales supplémentaires (P-4) seraient affectés à ce secteur pour aider à gérer la collaboration avec les bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP. L'un s'occuperait de l'Afrique et l'autre de l'Asie et du Pacifique et du Moyen-Orient. Tous deux aideraient à élaborer des projets d'assistance électorale, veilleraient à ce que des experts compétents soient affectés aux projets (compte tenu des impératifs de répartition géographique et d'équilibre entre les sexes), offriraient une assistance électorale aux missions et projets des Nations Unies et leur donneraient des avis fondés sur les pratiques de référence répertoriées par la Division, se rendraient dans les pays qui ont besoin d'aide, et rédigeraient des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur les questions concernant l'assistance électorale apportée dans le cadre des opérations de paix, ainsi que le texte d'exposés sur les mêmes questions devant être faits devant ces organes par de hauts fonctionnaires.

298. Le fichier d'experts électoraux relève aussi du secteur Appui aux pays. Ces deux dernières années, plus de 600 de ces experts, provenant de plus de 35 pays, ont été sélectionnés pour participer à des missions ou projets électoraux. Le fichier comprend actuellement plus de 1 200 experts du monde entier, mais il est admis qu'il faudrait accroître la proportion de femmes (qui ne représentent actuellement que 35 % du total) et améliorer la répartition géographique.

299. La Division a décidé de s'attacher en priorité à enrichir et diversifier son fichier d'experts électoraux, comme l'ont recommandé le BSCI, les auditeurs externes et le Département des affaires politiques. De l'avis du BSCI, le plus important est de choisir un format électronique dans lequel convertir le fichier d'experts et faciliter ainsi l'accès des partenaires à l'information qu'il contient. Avec l'aide d'un consultant spécialisé, la Division a évalué les meilleures options qui s'offraient pour l'informatisation du fichier. Elle a conclu qu'il faudrait choisir un format compatible avec les systèmes Galaxy (Bureau de la gestion des ressources humaines) et Nucleus (Division du personnel). Cette solution est la plus adaptée aux méthodes de travail du plus gros utilisateur du fichier, le Département des opérations de maintien de la paix, n'entraînera pas de dépenses importantes et permettra d'éviter tout problème de mise à niveau. Elle permettra aussi, et c'est important, de veiller à ce que les experts soient sélectionnés à partir d'une réserve aussi diversifiée que possible. Le Bureau de la gestion des ressources humaines, la Division du personnel et le PNUD (le deuxième plus gros utilisateur du fichier) se sont dits favorables à cette décision.

300. L'informatisation du fichier rendra la procédure plus efficace et plus transparente, et permettra des progrès sur le plan de la diversité. Mais dans le même temps, elle augmentera la charge de travail des personnes chargées de gérer le fichier et rendra leur tâche plus complexe. Une fois que les postes seront affichés sur Galaxy, le nombre de candidats augmentera considérablement. L'examen des

candidatures, la maintenance continue et la procédure de recrutement (la sélection étant opérée à partir d'un groupe plus vaste et plus varié) prendront de plus en plus de temps au fur et à mesure que le nombre d'experts inscrits dans le fichier (actuellement d'environ 1 200) augmentera. Deux agents d'appui [agents des services généraux (Autres classes)] s'occupent actuellement du fichier à temps plein; ils ne pourront absorber la charge de travail supplémentaire liée à l'expansion et à la diversification de la réserve de candidats. La Division voudrait par ailleurs réduire le délai de recrutement des experts électoraux et les dépenses qu'occasionnent les heures supplémentaires d'un personnel déjà surchargé de travail.

301. L'informatisation du fichier rendra la procédure plus efficace et plus transparente, tant au niveau du recensement qu'à celui du déploiement des experts, mais elle nécessitera, à court et à long terme, le recrutement de personnel supplémentaire pour la Division. À court terme, le fichier manuel existant et le fichier électronique seront utilisés en parallèle jusqu'à ce que les données aient été entrées dans le second. Pendant cette période de transition, le personnel chargé du fichier aura, en gros, deux fois plus de travail. La Division devra continuer de veiller à ce que le personnel nécessaire soit affecté aux missions et projets électoraux, mais également transférer dans le fichier électronique les noms de tous les experts déjà inscrits. Les tâches à accomplir à cette fin comprendront le transfert des données, le codage des compétences suivant un nouveau système, le téléchargement des pièces figurant dans les dossiers de chaque candidat et le contrôle de la qualité de l'ensemble des opérations. Il est très probable qu'une fois que le fichier électronique sera accessible en ligne, le nombre de candidats augmentera considérablement. Quand un avis de vacance de poste a été publié sur Galaxy à titre de test, plus de 500 candidatures ont été reçues en un mois, soit environ 20 fois la moyenne actuelle. Il faudra du personnel supplémentaire pour vérifier les compétences techniques de candidats nettement plus nombreux, administrer un fichier nettement plus vaste et répondre en temps voulu aux demandes d'emploi, dont le nombre ne fait qu'augmenter.

302. Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 un des postes de spécialiste des affaires politiques et électORAles pour que la conversion du fichier manuel en fichier électronique puisse être supervisée et le bon déroulement des projets en cours assuré, et pour qu'à terme, une réserve et un fichier de candidats nettement plus vastes et plus diversifiés puissent être correctement administrés. Le titulaire gèrerait toutes les tâches associées au fichier et superviserait quatre agents d'appui supplémentaires [agents des services généraux (Autres classes)]. Au fichier électronique sont associées de nombreuses fonctions d'établissement de rapports qui permettront à la Division de suivre le nombre de candidats, d'experts inscrits dans le fichier et d'experts affectés à des projets ou missions. Les rapports seront analysés du point de vue de l'efficacité et de la diversité et seront utilisés pour évaluer les résultats, ainsi que la « valeur ajoutée » découlant du recrutement de personnel supplémentaire.

303. La nature des activités de la Division fait que des fonctionnaires, du personnel de terrain et des consultants doivent se déplacer fréquemment dans les délais les plus brefs. Le personnel de la Division, qui doit concilier les pratiques et règles des divers organismes, assume de ce fait une lourde charge. En 2006 et au cours des six premiers mois de 2007, la Division a effectué 40 missions dans 30 pays et territoires. Les ressources de base ne couvrant qu'un tiers des frais de voyage, le

personnel de la Division a dû, en plus de tout le reste, trouver d'autres sources de financement et en assurer la coordination.

304. Bien que la Division électorale soit au Département des affaires politiques celle dont les activités sont le plus axées sur l'opération, c'est elle qui a le ratio agents des services généraux/administrateurs le plus faible (1 à 3). Le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont, respectivement, des ratios de 1 à 1,5 et de 1 à 1,9. Il est donc demandé, à titre prioritaire, que des postes supplémentaires d'agent des services généraux soient alloués à la Division, dans chacun des trois secteurs, pour qu'elle puisse faire face à la charge de travail et répondre à la demande. Les agents supplémentaires apporteraient un appui opérationnel et administratif dont le besoin se fait cruellement sentir.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Ressources supplémentaires nécessaires (avant actualisation des coûts) :
365 700 dollars

Tableau 12

Ressources supplémentaires nécessaires : sous-programme 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

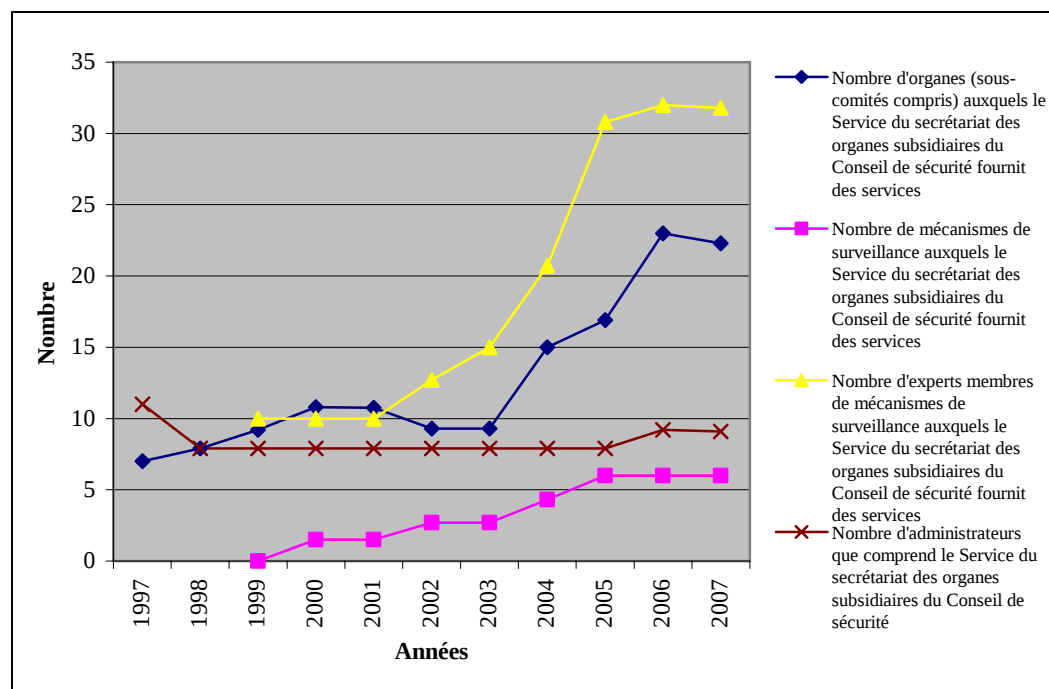
Objet de dépense	Ressources					
	2006-2007 crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 prévisions révisées
Postes	12 460,9	169,5	365,7	12 996,1	724,7	13 720,8
Autres dépenses de personnel	464,1	7,3	–	471,4	30,7	502,1
Consultants et experts	36,0	(0,0)	–	36,0	2,4	38,4
Voyages du personnel	34,9	0,0	–	34,9	2,2	37,1
Services contractuels	46,0	–	–	46,0	3,0	49,0
Frais généraux de fonctionnement	44,0	(7,3)	–	36,7	2,4	39,1
Total	13 085,9	169,5	365,7	13 621,1	765,4	14 386,5

305. Depuis quatre ans, le Conseil de sécurité recourt de plus en plus souvent aux sanctions pour amener des États et des acteurs non étatiques à régler un différend par des moyens pacifiques, éviter qu'un conflit ne reprenne ou contribuer à la prévention d'atteintes à la paix et à la sécurité internationales. La Division des affaires du Conseil de sécurité, outre qu'elle exerce de nombreuses fonctions à l'appui des activités du Conseil, appuie les comités de sanctions, ainsi que les groupes de surveillance qui y sont associés, dans l'exécution de toutes leurs tâches.

306. Tout en constatant que les clients étaient très satisfaits de l'appui fourni, le BSCI a recommandé (voir E/AC.51/2007/2/Add.2) que des ressources supplémentaires soient allouées à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour qu'elle puisse faire face à l'accroissement de la charge de travail liée à

l'augmentation du nombre de comités des sanctions et d'experts auxquels elle fournit des services d'appui (voir la figure ci-dessous). Le Comité du programme et de la coordination a approuvé cette recommandation en 2007.

Croissance du nombre d'organes subsidiaires et de groupes d'experts du Conseil de sécurité



307. En particulier, le BSCI a noté que des ressources supplémentaires aideraient le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité car l'augmentation du nombre de comités des sanctions n'avait pas été accompagnée par un accroissement correspondant des ressources. Entre 2003 et 2006, le nombre total d'organes subsidiaires auxquels le Service fournit un appui est passé de 9 à 23 et celui des organes de surveillance de l'application des sanctions est passé de 3 à 6. Au cours de la même période, le nombre d'experts affectés à ces groupes est passé de 15 à 32. Pour faire face au surcroît de travail, la Division fait beaucoup appel à des administrateurs auxiliaires mis à sa disposition par certains États Membres. Ce type d'arrangement, quoique utile, est très peu fiable, et il n'y a pas de garantie que les États Membres continueront de fournir de nouveaux administrateurs auxiliaires ou de dégager les fonds nécessaires pour que ceux qui sont en place puissent rester.

308. Pour que le Conseil bénéficie constamment des services techniques dont il a besoin, le Secrétaire général propose, surtout compte tenu de l'augmentation du nombre de mandats, d'organes subsidiaires et de groupes d'experts, qu'un spécialiste des affaires politiques (P-3) et deux administrateurs adjoints de première classe spécialistes des affaires politiques (P-2) supplémentaires soient alloués au Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. La création de ces postes permettrait au Service d'appuyer davantage les secrétaires des comités des sanctions, qui pourraient dès lors consacrer plus de temps à élaborer de façon

proactive et stratégique, avec les présidents des comités, des programmes de travail de nature à conduire à une meilleure surveillance des régimes de sanctions. Elle permettrait aussi aux secrétaires des comités de disposer de plus de temps pour analyser les questions transversales touchant directement les sanctions, par exemple celles des ressources qui alimentent les conflits et du trafic d'armes, et donner des avis à ce sujet. Les services de secrétariat fournis aux divers organes de surveillance de l'application des sanctions seraient également renforcés, et l'information et les ressources administratives disponibles au Siège pourraient ainsi être mises à la disposition de groupes très restreints, composés de trois à cinq experts ayant des mandats de très courte durée. Les postes supplémentaires permettraient aussi à la Division des affaires du Conseil de sécurité de mettre au point un système structuré et complet de gestion des connaissances, comme le BSCI l'a recommandé.

309. Les secrétaires des comités des sanctions doivent bénéficier d'un appui suffisant pour leurs activités courantes (telles qu'élaboration de documents et application des décisions des comités), afin de pouvoir se concentrer sur les avis à donner aux présidents et membres des comités. Les présidents sont des membres élus du Conseil qui siègent pendant deux ans selon un système de rotation. La mémoire institutionnelle que détiennent les secrétaires des comités est indispensable au bon fonctionnement de ces comités et à l'élaboration d'un programme de travail stratégique bien pensé de nature à conduire à une meilleure application et à une surveillance plus efficace de l'application des régimes de sanctions.

310. Sur d'autres plans également, le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité pourrait mieux appuyer les activités des comités s'il disposait de ressources supplémentaires. Il pourrait élaborer un manuel des pratiques et des procédures des comités; établir des contacts plus étroits avec les milieux universitaires, contacts qui ont, par le passé, conduit à l'élaboration de manuels sur les sanctions destinés à tout un éventail de praticiens, qui les ont très bien reçus; renforcer la coopération avec les organisations internationales, par exemple l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale; faire des exposés plus fouillés à l'intention des nouveaux membres du Conseil et apporter un appui accru à ces membres; resserrer les liens avec d'autres départements du Secrétariat de l'ONU et organismes des Nations Unies et faire des recherches sur la question des sanctions et des entreprises privées, moyennant des liens plus étroits avec le Bureau du Pacte mondial.

311. En outre, la création des postes demandés permettrait au Service de continuer à travailler à la mise au point d'un système de gestion de l'information dans lequel puissent être stockées toutes les données pertinentes réunies par les divers groupes d'experts. Les groupes d'experts bénéficieraient sans aucun doute d'un tel système, mais en fin de compte, le but est de pouvoir archiver de façon sûre et structurée l'information relative à l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Quand le mandat d'un groupe d'experts vient à expiration, la nécessité de conserver et de protéger les données subsiste. En pareil cas, le Secrétariat doit assurer la garde des archives et être en mesure de produire l'information qu'elles contiennent si d'autres groupes d'experts, des États Membres, voire des tribunaux internationaux tels que la Cour pénale internationale lui en font la demande. Ces activités font partie intégrante de la mission du Service; pour pouvoir les exercer au mieux, celui-ci devrait disposer de davantage de postes relevant du budget ordinaire.

312. Grâce aux postes supplémentaires, le Service pourra fournir un appui accru aux groupes de surveillance de l'application des sanctions, qui seront donc en mesure de fournir des produits de meilleure qualité au Conseil de sécurité et, par l'intermédiaire du Conseil, aux États Membres. Il convient de souligner qu'en ce qui concerne le système de gestion de l'information décrit plus haut, les fonctions que les fonctionnaires supplémentaires exerceraient aboutiraient à un renforcement général du mécanisme des groupes d'experts, tel qu'il se présente aujourd'hui et se présentera à l'avenir. Certaines de ces fonctions sont proches de celles du spécialiste des pratiques de référence, qui s'occupe de recenser les enseignements tirés de l'expérience de divers groupes en vue d'en rendre compte et de les codifier de sorte que de nouveaux groupes, ou d'anciens groupes comptant de nouveaux membres, puissent en bénéficier. Ces activités sont particulièrement importantes dans le cas des organes qui ont des mandats de très courte durée et dont le personnel change régulièrement, comme le prévoit l'instruction administrative ST/AI/1999/7.

313. Les fonctions de base seraient semblables pour les trois spécialistes supplémentaires. Sous la direction du Secrétaire (chef d'équipe) des comités, ceux-ci rédigeraient des comptes rendus de réunion, des notes de procédure, des rapports et des lettres, dans le cadre des services techniques offerts aux organes subsidiaires. Ils fourniraient aux membres des groupes de surveillance de l'application des sanctions l'appui suivant : relecture et révision de la correspondance rédigée par les experts, collecte et traitement de l'information relative aux programmes de travail fournie par les experts, et communication de cette information aux intéressés selon des modalités permettant d'éviter toute solution de continuité dans le travail des experts, même quand ils se trouvent en mission. En outre, ils participeraient à la maintenance et au contrôle de la qualité des systèmes de gestion de l'information utiles aux comités et aux groupes de surveillance de l'application des sanctions.

314. Le nouveau spécialiste des affaires politiques (P-3) s'acquitterait, en coordination avec le Secrétaire, des autres tâches énumérées ci-après. Il assisterait aux consultations officieuses de certains organes subsidiaires pour donner des avis concernant les questions de fond et de procédure en l'absence du Secrétaire. Il traiterait avec les bureaux des présidents des divers comités, les délégations, les départements du Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées et les organisations internationales, régionales et non gouvernementales des questions se rapportant aux travaux des comités et des organes subsidiaires, notamment les missions obligatoires sur le terrain. Il aiderait les groupes d'experts à faire des recherches sur des questions touchant leur mandat, y compris sur le terrain si nécessaire. Enfin, il accompagnerait en mission les membres de certains comités et groupes d'experts, aiderait les groupes d'experts à faire des recherches sur des questions touchant leur mandat, en utilisant diverses sources et méthodes, et seconderait les hauts fonctionnaires en leur fournissant des données sur les tendances et évolutions récentes dans des domaines déterminés.

3. Appui au programme

**Ressources supplémentaires nécessaires (avant réactualisation des coûts) :
2 093 300 dollars**

Tableau 13

Ressources supplémentaires nécessaires : appui au programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	2 429,8	0,0	1 336,0	3 765,8	229,5	3 995,3
Autres dépenses de personnel	183,5	36,2	—	219,7	14,2	233,9
Services contractuels	434,9	(6,2)	—	428,7	27,8	456,5
Frais généraux de fonctionnement	1 477,7	14,2	486,8	1 978,7	128,6	2 107,3
Fournitures et accessoires	161,4	2,0	90,2	253,6	16,4	270,0
Mobilier et matériel	363,8	(25,4)	180,3	518,7	33,7	552,4
Aménagement des locaux	—	0,0	—	0,0	—	0,0
Total	5 051,1	20,8	2 093,3	7 165,2	450,2	7 615,4

315. Le Service administratif gère l'ensemble des besoins du Département des affaires politiques en ce qui concerne le budget-programme, l'administration du personnel et les technologies de l'information, avec un effectif complémentaire de 3 administrateurs et 10 agents des services généraux. Il joue le rôle de référent pour les questions d'audit et d'administration générale, telles que la répartition des locaux et la gestion des stocks. Le Service administratif du Département des affaires politiques fournit aussi une assistance administrative à 11 missions politiques spéciales¹⁶, au Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba et à plusieurs activités politiques et de bons offices financées en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale. Il joue en outre un rôle central dans les phases critiques de démarrage et d'évaluation des opérations, gérées par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale, qui sont souvent délicates sur le plan politique et doivent être menées en urgence, et pour lesquelles ingéniosité et esprit d'initiative sont nécessaires à l'application de dispositions essentielles. Outre l'assistance administrative qu'il a continué de fournir aux envoyés et représentants du Secrétaire général en 2006 et 2007, le Service administratif a exécuté des tâches particulièrement complexes, notamment les suivantes : mettre en place la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP); veiller à la nomination et à la prise de fonction

¹⁶ Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Groupe de contrôle sur la Somalie, Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Groupe d'experts sur le Soudan et Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Gambie; et établir les incidences sur le budget-programme des missions d'évaluation et du Bureau d'enregistrement des dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. Cette dernière tâche a demandé à elle seule des centaines d'heures de travail de la part d'administrateurs et d'agents des services généraux, entraînant des retards dans les activités ordinaires du Service, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes, la supervision et le contrôle de la qualité d'autres tâches et le traitement en temps voulu des bordereaux de remboursement de frais de voyage et des formules de notification administrative.

316. Le Service administratif a également fourni un appui aux missions du Conseil de sécurité, notamment en établissant des prévisions de dépenses, en identifiant des sources de financement et en organisant les voyages. Les déplacements complexes effectués par les 15 membres du Conseil en République démocratique du Congo, en Afghanistan, au Soudan et en Afrique de l'Ouest, par exemple, sont longs, nécessitent de nombreux changements et modifications et appellent une coordination aux échelons supérieurs du Service administratif, du Département de la gestion, de la Division des affaires du Conseil de sécurité et du Département de l'appui aux missions. Les voyages des présidents des comités des sanctions se font de plus en plus fréquents, ce qui vient alourdir la charge de travail. Le Service administratif organise également les voyages des participants et du personnel d'appui aux conférences tenues par la Division des droits des Palestiniens jusqu'à six fois par an, et assure l'administration de neuf fonds d'affectation spéciale actifs¹⁷. Ces tâches supplémentaires comprennent le recrutement de personnel et de consultants et l'organisation d'ateliers et de conférences. Une cinquantaine de projets en cours (dont les activités d'appui à la médiation, qui impliquent entre autres le recrutement de plusieurs fonctionnaires et consultants, l'organisation de voyages et la tenue de réunions de consultation régionales), au titre desquels un pouvoir d'approbation de dépenses a été accordé pour un montant total de 25 millions de dollars en 2006-2007, nécessitent en permanence une assistance administrative plus ou moins importante. Il convient de mettre davantage l'accent sur les règles relatives à l'établissement des rapports, et le Département des affaires politiques doit obéir aux mêmes règles que les autres départements pour ce qui est des rapports présentés aux donateurs.

317. L'Équipe de gestion de l'information fait également partie du Service administratif. Elle apporte un appui à 350 utilisateurs, soit l'ensemble du personnel du Département et des consultants relevant des missions politiques spéciales et de financements extrabudgétaires.

¹⁷ Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive, Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et les autres activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en Afrique centrale, Fonds d'affectation spéciale pour les négociations en vue d'un règlement global du conflit géorgio-abkhaze, Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale en Haïti, Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité et Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

318. La charge de travail du Service administratif dépend de plusieurs facteurs, comme le nombre de fonctionnaires administrés et certaines questions de gestion financière et budgétaire, telles que le nombre, le solde et la complexité des comptes administrés.

319. Les effectifs du Département n'ont cessé de croître. À cet égard, il faut garder à l'esprit que le Service administratif, en plus de ses activités ordinaires, doit gérer tous les aspects du recrutement, de la sélection et des formalités d'arrivée du personnel temporaire de remplacement, ainsi que du personnel dont les postes sont financés conformément aux dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale, au titre du budget des missions politiques spéciales et au titre des contributions volontaires. D'autre part, 16 nouveaux postes ont été créés au titre du budget ordinaire au cours de l'exercice 2005/06, portant ainsi à 220 le nombre de postes inscrits au budget ordinaire sans que les effectifs du Service administratif augmentent en conséquence.

320. Le Département est constamment appelé à appuyer de nouvelles opérations qui doivent être financées soit en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale, soit au titre des contributions volontaires. Le Service administratif doit souvent apporter une assistance aux directeurs de programme pour la formulation de propositions budgétaires se rapportant au budget-programme, aux missions politiques spéciales et aux contributions volontaires. La majorité de ces activités doivent être menées sur une base annuelle, ce qui pèse sur les ressources humaines du Service administratif.

321. Comme dans d'autres secteurs du Département des affaires politiques, l'augmentation des responsabilités du Service administratif, au Siège comme à l'extérieur, ne s'est pas accompagnée d'une hausse proportionnelle de ses effectifs. Le manque de personnel au sein du Service au regard des tâches qui lui incombent a été noté à plusieurs reprises par le BSCI dans ses récents rapports sur l'examen des activités du Département.

322. Afin de corriger le déséquilibre entre besoins et ressources qui nuit actuellement aux performances du Service administratif et afin de rendre ce dernier plus dynamique, le Secrétaire général propose de le renforcer en reclassant le poste de chef du Service administratif et en augmentant ses effectifs. Le Secrétaire général entend également établir au sein du Service administratif un Groupe d'appui aux missions spéciales qui constituera une capacité centrale d'appui aux missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques, notamment pendant les phases de démarrage et de liquidation. Une augmentation modeste des effectifs du Service permettrait de renforcer les fonctions relatives à la gestion du personnel, à l'administration financière et budgétaire et aux technologies de l'information. Il convient de noter que les autres services administratifs du Secrétariat chargés d'appuyer des départements ayant une structure semblable à celle du Département des affaires politiques sont tous dotés d'effectifs plus importants.

a) Ressources humaines supplémentaires

Chef du Service administratif (reclassement de P-5 à D-1)

323. Conformément au souhait du Secrétaire général de renforcer l'administration et la gestion sous l'impulsion du Bureau du Secrétaire général adjoint, le poste de

chef du Service administratif, actuellement de classe P-5, serait reclassé en poste D-1. Ce reclassement est justifié par la complexité et l'ampleur des responsabilités qui incombent au Chef du Service administratif du Département des affaires politiques. Le Chef du Service administratif est un membre crucial de l'équipe de direction du Département et aide le Secrétaire général adjoint et les divisions régionales à mieux mettre en œuvre leurs programmes.

324. Du fait de la multiplication des activités nécessitant un appui administratif et financier, le Chef du Service administratif est amené de plus en plus à assumer la responsabilité d'opérations complexes mettant en jeu des sommes importantes, telles que la phase de démarrage de nouvelles missions. Le Service administratif du Département des affaires politiques joue un rôle atypique en cela qu'il appuie les activités inscrites à son budget départemental ainsi que plusieurs activités inscrites au budget des missions politiques spéciales ou financées en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale, qui font intervenir des envoyés et représentants au plus haut niveau. La plupart de ces activités sont délicates sur le plan politique et nécessitent des échanges de haut niveau menés avec précision et célérité pour assurer un appui administratif de qualité. Par comparaison avec d'autres postes semblables au Secrétariat, la classe actuelle du poste de chef du Service administratif n'est pas à la hauteur de la complexité du travail demandé, compte tenu du degré d'autonomie et d'autorité nécessaire pour appliquer les décisions prises par les organes délibérants et le Secrétaire général. En moyenne, le Service administratif fournit chaque année une assistance administrative à cinq opérations financées en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale. Nombre de ces opérations deviennent des missions politiques spéciales et le Service administratif du Département leur fournit la majorité de l'assistance administrative nécessaire jusqu'à ce que le Département de l'appui aux missions soit en mesure de prendre le relais. Par exemple, le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Népal a été administré par le Service administratif jusqu'à ce que les crédits nécessaires soient alloués à la MINUNEP, et le Service administratif appuie également le Bureau et les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, en attendant que le Département de l'appui aux missions assure ces fonctions. Il n'est pas rare que ces activités changent de statut plus d'une fois au cours de la première année d'opération, ce qui impose d'établir des documents budgétaires mis à jour et de mener des négociations complexes au sein du Département et avec des partenaires essentiels au Secrétariat et à l'extérieur. Outre ses responsabilités actuelles, à savoir prêter assistance à la direction du Département en ce qui concerne la planification des budgets, les finances, les ressources humaines et toutes les tâches administratives et superviser le travail du Service administratif et de l'Équipe de gestion de l'information, le Chef du Service administratif superviserait désormais le travail du Groupe d'appui aux missions politiques spéciales qu'il est proposé de créer et assumerait l'ensemble des responsabilités administratives relatives aux effectifs renforcés du Département, consistant notamment à aider le Secrétaire général adjoint à améliorer la mobilité, la responsabilisation et le contrôle dans l'ensemble du Département.

325. En tant que principal agent certificateur du Département, le Chef du Service administratif est le premier conseiller pour les questions administratives, notamment pour les questions financières complexes nécessitant une interaction régulière avec les échelons supérieurs du Département et de l'ensemble du Secrétariat. Étant donné

le vaste mandat donné au Département et l'augmentation de la charge de travail de ce dernier, le reclassement du poste de chef du Service administratif est nécessaire pour renforcer son autorité et ses capacités ainsi que celles du Département lui-même.

Groupe d'appui aux missions politiques spéciales

326. Le Secrétaire général propose de créer au sein du Service administratif un Groupe d'appui aux missions politiques spéciales chargé de fournir des services de contrôle et d'appui administratif à toutes les missions politiques spéciales dirigées par le Département. Il estime en effet que les missions politiques spéciales sont un élément crucial des activités du Département et qu'il y a eu des lacunes dans ce domaine par le passé, comme indiqué dans le rapport du BSCI (A/61/357, par. 28). Le Groupe d'appui pourrait être amené à travailler en collaboration étroite avec le Département de l'appui aux missions. Il fournirait également un appui plus cohérent, efficace et dynamique aux 11 missions déjà administrées directement par le Service administratif¹⁶, qui font notamment intervenir plusieurs envoyés spéciaux et comités des sanctions. Le Secrétaire général propose donc que les postes de base du Groupe soient financés au moyen du budget ordinaire, puisqu'il sera toujours nécessaire que certaines activités soient menées par du personnel administratif expérimenté, afin de veiller au respect des règles et règlements de l'ONU et à la supervision adéquate des situations urgentes et évoluant rapidement.

327. Il convient de rappeler que, au vu des ressources très limitées dont disposait le Service administratif du Département, le BSCI avait recommandé en 2004 que l'administration des missions politiques spéciales hors siège de grande envergure soit assurée par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Département de l'appui aux missions fournit actuellement une assistance administrative à 10 missions hors siège dirigées sur le plan technique par le Département des affaires politiques. Cet arrangement fonctionne bien pour les missions hors siège, mais le Service administratif du Département dispose d'une expérience plus vaste et d'avantages relatifs pour ce qui est des missions politiques spéciales de plus petite taille. Le Département de l'appui aux missions ne serait pas en mesure d'appuyer les 11 missions politiques spéciales gérées actuellement par le Service administratif car il ne pourrait pas accorder l'attention nécessaire à ces missions plus réduites basées à New York, compte tenu de l'appui qu'il fournit déjà aux opérations de maintien de la paix de grande envergure et aux missions politiques spéciales hors siège. Le BSCI a noté le manque de communication et de coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques en ce qui concerne l'administration des missions politiques spéciales hors siège de grande envergure, mais ces départements ne disposent ni l'un ni l'autre de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour planifier et diriger ensemble de manière adéquate l'appui aux missions politiques spéciales hors siège. Une augmentation des ressources aiderait à régler ce problème et des moyens de communication officiels supplémentaires entre les deux départements sont en cours d'élaboration afin d'assurer un appui de meilleure qualité.

328. En raison du manque de personnel au Service administratif du Département, les spécialistes des affaires politiques des divisions régionales doivent souvent assumer des responsabilités administratives, telles que suivre dans les détails les questions d'administration du personnel avec le Département de l'appui aux

missions et les missions concernées, tenir des discussions approfondies sur la formulation des budgets et suivre l'utilisation des crédits alloués, intervenir dans l'organisation des voyages et le remboursement des frais de voyage et s'entretenir avec les experts de leurs honoraires respectifs, le tout au détriment de leurs responsabilités opérationnelles. Ils se voient contraints d'assurer la planification de l'appui et de dialoguer au quotidien avec le Département de l'appui aux missions, sans pour autant avoir le temps nécessaire ou les compétences techniques requises. Selon une étude menée au sein du Département des affaires politiques, les spécialistes des affaires politiques sont actuellement chargés d'appuyer deux à trois missions politiques spéciales chacun et sont également responsables de plusieurs pays. Cette formule s'est révélée particulièrement inefficace et empêche les spécialistes des affaires politiques de consacrer leurs efforts aux travaux de fond. Les opérations administratives et techniques des missions en ont pâti et, d'une manière générale, les fonctions essentielles du Département lui-même ont été perturbées. Il conviendrait de confier ces responsabilités administratives au Service administratif, lequel dispose en principe des compétences nécessaires. Les intérêts des missions politiques spéciales et de l'ensemble du Département seraient ainsi mieux servis.

329. Comme l'a fait remarquer le BSCI dans son récent examen de l'appui aux missions politiques spéciales (AC.51/2007/2/Add.4), la complexité des questions relatives à l'administration de ces missions nécessite l'affectation de ressources spéciales et la mise en place de nouvelles procédures¹⁸. Le Groupe serait constitué d'un chef d'équipe (P-4), d'un fonctionnaire des finances et du budget (P-3), d'un fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel (P-3) et de quatre assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] qui viendraient renforcer les capacités du Service administratif afin que celui-ci puisse assurer une planification adéquate et faire face aux besoins quotidiens en matière d'appui opérationnel, et veiller à améliorer l'établissement des rapports et le contrôle budgétaire (sachant que le montant total des crédits alloués aux missions politiques spéciales s'élève à environ 350 millions de dollars par an), comme demandé dans le rapport du BSCI sur l'audit relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357, par. 28 à 31). Dans son rapport, le BSCI a mis en exergue des lacunes dans le contrôle des opérations du Département sur le terrain et l'absence d'éléments établissant que des examens avaient été effectués et communiqués. Il a également souligné que les rares contrôles budgétaires étaient réalisés uniquement par des spécialistes des affaires politiques et non par du personnel compétent, tel qu'un fonctionnaire du budget. Cela nuisait à la qualité des propositions budgétaires et ralentissait le processus budgétaire.

330. Le Groupe d'appui aux missions politiques spéciales qu'il est proposé de créer apporterait les compétences nécessaires en matière de budget, de gestion du personnel et de logistique pour soutenir l'ensemble des missions politiques spéciales

¹⁸ Le BSCI a noté, au paragraphe 44 du rapport, que « [la] multiplication du nombre d'envoyés au cours des 10 dernières années s'est accompagnée d'une prolifération de systèmes d'appui conçus au cas par cas en fonction, essentiellement, des personnalités concernées... La diversité de ces structures d'appui, qui ne sont pas toujours les mieux adaptées aux objectifs des envoyés, s'explique en partie [...] par le mode de fonctionnement du Département, qui doit réagir vite, sans avoir le temps ou la possibilité de mener une réflexion stratégique sur les moyens d'optimiser l'efficacité, la gestion et l'appui des activités des envoyés ».

du Département, et épargnerait les tâches administratives aux chargés de pays, conformément aux recommandations susmentionnées formulées par le BSCI et le Comité du programme et de la coordination. Ce Groupe d'appui centralisé serait chargé des tâches essentielles de coordination et de collaboration quotidiennes avec le Département de l'appui aux missions en ce qui concerne l'assistance aux missions spéciales dirigées par le Département des affaires politiques mais administrées par le Département de l'appui aux missions, dont la gestion jusqu'à présent chaotique avait été source de confusion, d'efforts redondants et d'inefficacité. Le Groupe offrirait un service central de gestion pour toutes les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques, notamment en ce qui concerne l'établissement des budgets, le contrôle de l'exécution du budget et la gestion du personnel. Il jouerait également le rôle de lien direct pour la coordination et la communication avec les autres départements afin de mieux répondre aux demandes urgentes. D'autre part, il formulerait des plans de formation à long terme à l'intention des missions et identifierait les besoins de ces dernières en matière de développement, en coordination étroite avec le responsable des activités de formation de la nouvelle Division de l'appui aux politiques et à la médiation. En outre, il ferait le lien entre les divisions régionales, qui fournissent un appui technique à toutes les missions, et le personnel du Département de l'appui aux missions, qui fournit un appui en matière de logistique et de gestion du personnel et dans d'autres domaines.

331. Le Groupe servirait également d'intermédiaire entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions pour les questions financières, afin d'assurer un contrôle et une responsabilisation à tous les niveaux. Cela remédierait à l'absence actuelle de contrôle financier par le Service administratif en ce qui concerne les missions administrées par le Département de l'appui aux missions. Étant donné que les missions politiques spéciales disposent actuellement de budgets importants relevant de la responsabilité du Département des affaires politiques, il est important que le Département puisse suivre l'exécution du budget. Il est inconcevable que cette tâche incombe aux spécialistes des affaires politiques, qui devraient se concentrer sur les activités de fond.

332. Le Groupe d'appui aux missions politiques spéciales qu'il est proposé de créer serait chargé de faciliter l'interaction entre tous les acteurs en ce qui concerne la planification stratégique et les questions opérationnelles ordinaires et permettrait une intégration et une coordination plus solides.

333. Le Chef d'équipe du Groupe d'appui aux missions politiques spéciales (P-4) aurait pour tâche d'aider le Chef du Service à s'assurer que les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques bénéficient d'un appui suffisant au jour le jour et de piloter le travail du Groupe. Il coordonnerait et superviserait les tâches de gestion et les fonctions logistiques et financières liées aux opérations et au fonctionnement des missions politiques spéciales; serait à la tête des activités administratives portant sur le budget du Département pour les missions politiques spéciales, en étroite collaboration avec le spécialiste des questions politiques (hors classe) du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui assurerait la direction principale; assurerait la coordination du travail relatif aux dépenses des missions, à l'exécution des produits du budget-programme, à l'utilisation prévue des ressources et aux besoins en personnel, et proposerait des mesures administratives dont il coordonnerait la mise en œuvre; et serait en relation

directe, à l'échelon approprié, avec les missions politiques spéciales, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

334. Le titulaire du poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) qu'il est proposé de créer serait directement responsable du contrôle financier et de l'exécution financière de l'ensemble des missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques. Ce poste est justifié par la nécessité de renforcer le contrôle financier et budgétaire des missions politiques spéciales au sein du Département, comme l'a indiqué le BSCI. Vu l'envergure des missions dont le Département a la responsabilité, il importe qu'il soit en mesure de suivre l'exécution du budget. Cette tâche ne peut pas être accomplie par un spécialiste des affaires politiques, dont le travail est axé sur la mise en œuvre concrète de la mission. Le fonctionnaire des finances et du budget servirait d'intermédiaire entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions pour les questions financières, afin d'assurer un contrôle et une responsabilisation à tous les niveaux. Il superviserait directement la gestion financière au quotidien des 11 missions administrées par le Département des affaires politiques et assurerait le suivi de l'exécution financière et l'exécution des budgets des missions politiques spéciales administrées par le Département de l'appui aux missions.

335. Le fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel (P-3) serait responsable de la planification, de la coordination et du contrôle de toutes les activités relatives au personnel menées par les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques. Le Service administratif fournit actuellement un appui administratif pour environ 20 postes dans les missions politiques spéciales. Il est également chargé de l'administration d'environ 45 postes d'expert et de consultant attachés aux comités des sanctions. Il s'agit d'effectuer des paiements et de traiter des demandes de remboursements de frais relatives à des voyages très complexes, dans des délais raisonnables. Les négociations contractuelles avec le Bureau de la gestion des ressources humaines sont complexes et longues en raison des modalités inhabituelles en vertu desquelles sont engagés les experts. Le fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel serait directement responsable de l'administration au quotidien de ces ressources humaines. En outre, il serait en relation avec les divisions régionales du Département des affaires politiques et avec le Département de l'appui aux missions afin de veiller à ce que les besoins en personnel soient satisfaits; coordonnerait les activités administratives à mesure de leur déroulement; fournirait des informations administratives essentielles aux missions politiques spéciales et recevrait de telles informations de leur part afin d'éclairer le processus de planification, l'établissement et l'exécution du budget-programme et les activités opérationnelles; et assurerait la liaison avec les autres services du Département des affaires politiques et avec le Département de l'appui aux missions.

336. Quatre assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] supplémentaires fourniraient un appui administratif et logistique au Groupe.

Groupe des finances et du budget

337. Il est proposé de créer un Groupe des finances et du budget comptant cinq postes [1 P-4, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 3 agents des services généraux (Autres classes)].

338. Le titulaire du poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) qu'il est proposé de créer assisterait le Chef du Service administratif dans la gestion financière et le contrôle des programmes relevant du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires du Département. Compte tenu de l'ampleur des programmes gérés par le Service administratif, il est prudent d'affecter spécialement un fonctionnaire à cette fonction. Le budget biennal du Département s'élève actuellement à environ 62 millions de dollars et environ 2 millions de dollars supplémentaires sont gérés en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale. En outre, un montant de 25 millions de dollars financé par les fonds d'affectation spéciale du Département des affaires politiques a été alloué au cours de l'exercice 2006-2007, au titre d'au moins 50 projets en cours nécessitant le chiffrage des budgets, un contrôle financier, le recrutement de personnel et une assistance pour l'organisation de conférences et d'ateliers, entre autres activités, ainsi que des obligations financières pour les activités hors siège. Il est nécessaire qu'un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs ayant une expérience des questions financières et budgétaires assiste le Chef du Service administratif dans ces tâches, afin de veiller à une comptabilité et à une transparence adéquates.

339. L'assistant budgétaire et financier hors classe [agent des services généraux (1^{re} classe)] déjà en poste serait responsable au premier chef d'appuyer le Service administratif pour tous les aspects financiers et budgétaires du travail du Service. Actuellement, le titulaire de ce poste est le premier responsable de l'appui au Chef du Service administratif dans les domaines budgétaire et financier, en l'absence d'administrateurs affectés au Groupe des finances et du budget. Si la création du poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) est approuvée, le titulaire de ce poste donnera des directives au personnel subalterne et sera chargé du contrôle et de l'approbation des tâches courantes, entre autres.

340. Actuellement, trois assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] appuient le Service administratif pour toutes les questions financières et budgétaires. Même si le Service administratif devra lui aussi renforcer ses capacités afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail découlant de la multiplication des voyages (traitement des autorisations de voyage, suivi des dépenses y afférentes et traitement en temps voulu des bordereaux de remboursement de frais), aucune augmentation du nombre d'agents des services généraux (Autres classes) n'est prévue au titre de ce groupe puisque les tâches relatives aux missions politiques spéciales accomplies actuellement par les services financiers et budgétaires du Service administratif seront confiées au Groupe d'appui aux missions politiques spéciales.

Groupe de l'administration du personnel

341. Il est proposé de renforcer la fonction d'administration du personnel, assurée actuellement par un fonctionnaire d'administration (P-4), un assistant administratif principal et deux assistants administratifs [1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 agents des services généraux (Autres classes)], chargés d'assister le Chef du Service administratif dans la gestion du personnel du Département, en créant un poste supplémentaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

342. L'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont il est proposé de créer le poste devra gérer le volume de travail résultant de

l'administration et du recrutement de personnel supplémentaire tel que proposé dans le présent rapport et sera spécialement chargé d'assister le Chef du Service administratif dans ses tâches administratives générales, telles que l'attribution des téléphones portables, la gestion des places de stationnement, la diffusion de l'information et des documents au sein du Service, le classement, le fonctionnement du secrétariat, la gestion de l'emploi du temps et des rendez-vous du Chef du Service administratif et d'autres responsabilités.

Groupe de l'informatique

343. Le Groupe de l'informatique ou Équipe de gestion de l'information doit répondre aux besoins du Département en matière de technologies de l'information et des communications, ce qui comprend l'appui au personnel et aux consultants dont les postes sont financés au titre des missions politiques spéciales et des contributions volontaires. Le Groupe compte actuellement trois postes [1 P-2 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] et fournit un appui à environ 350 utilisateurs.

344. Le spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) actuellement en poste crée, développe et tient à jour des applications et utilitaires de complexité faible à modérée écrits dans divers langages informatiques de haut niveau, tient à jour et développe les sites Internet et intranet du Département, fournit des services d'administration des systèmes pour les bases de données et un appui à l'administration de systèmes de niveau supérieur pour les serveurs et les systèmes d'exploitation, entretient des contacts avec les consultants externes afin de guider le développement de logiciels compatibles avec les normes opérationnelles de l'ONU, sert de représentant suppléant auprès du Conseil de l'informatique et de la télématique, représente le Département à toutes les réunions techniques interdépartementales, conseille le Département en ce qui concerne les initiatives à l'échelle de l'Organisation, entretient des contacts avec le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique et leur fournit des informations concernant la mise en œuvre des initiatives, et donne des conseils au Département et aux différentes divisions quant à l'achat de logiciels et de matériel informatique.

345. Les deux assistants informaticiens [agent des services généraux (Autres classes)] actuellement en poste sont responsables au premier chef de l'administration du réseau local du Département, de l'installation, de la maintenance et de la mise à niveau des serveurs du Département et de l'assistance technique connexe, de l'inscription des nouveaux utilisateurs et de l'attribution d'autorisations d'accès aux dossiers et aux bases de données, de la sauvegarde des données, de l'intégrité des sauvegardes, du transfert des supports de sauvegarde à la Division de l'informatique pour stockage extérieur, de l'appui aux utilisateurs en matière de matériel et de logiciels pour les cas ne relevant pas de la Division de l'informatique, des visioconférences, de l'appui au spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) pour l'identification des besoins des utilisateurs en ce qui concerne les nouvelles applications, des contacts avec la Division de l'informatique pour la résolution de problèmes propres à l'environnement informatique du Département, de l'achat de matériel et de logiciels pour tous les utilisateurs et de la gestion de l'inventaire du matériel informatique.

346. Il est proposé de renforcer le Groupe en créant deux postes d'assistant aux systèmes informatiques [agent des services généraux (Autres classes)].

347. La création d'un poste supplémentaire d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)] est demandée pour appuyer les effectifs renforcés du Département dans les domaines indiqués au paragraphe 319 ci-dessus.

348. Compte tenu de l'accent mis par le Département sur le développement de ses sites intranet et Internet, la création d'un poste supplémentaire d'assistant aux systèmes d'information permettrait d'aider le spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) à tenir à jour et à développer les sites Web du Département (intranet et Internet) et d'offrir un appui technique de base pour le matériel et les applications concernées, d'installer les logiciels et le matériel conformément aux spécifications, de fournir un appui de base pour les activités de planification, de formulation des exigences techniques, de conception, de développement, de mise en œuvre et de maintenance se rapportant aux systèmes logiciels d'application personnalisés; d'identifier et de spécifier les besoins; de créer, tester et modifier des prototypes de logiciels d'application en se fondant sur des instructions détaillées; de fournir un appui pour les questions relatives à la conception de logiciels, notamment en matière de sécurité, d'intégrité des données et de récupération; de participer à l'évaluation des besoins pour les nouveaux systèmes (notamment la modification des systèmes en place); et de consulter régulièrement les utilisateurs et les développeurs.

b) Ressources supplémentaires non affectées à des postes

Frais généraux de fonctionnement

349. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique découlent de l'augmentation proposée des effectifs et s'élèvent à 486 800 dollars. Les crédits supplémentaires seraient affectés aux dépenses relatives aux communications (téléphone, télécopie, valise diplomatique et frais postaux) (270 400 dollars) et à l'entretien de l'équipement bureautique (216 400 dollars) pour les services d'appui (services de niveau B) fournis par la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui.

Fournitures et accessoires

350. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique découlent de l'augmentation proposée des effectifs et s'élèvent à 90 200 dollars pour l'achat de fournitures et d'accessoires de bureau.

Mobilier et matériel

351. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique découlent de l'augmentation proposée des effectifs et s'élèvent à 180 300 dollars pour l'achat de matériel de bureau.

IV. Chapitre 28D

Bureau des services centraux d'appui

Ressources supplémentaires nécessaires (avant réactualisation des coûts) :
4 184 700 dollars

Tableau 14

Ressources supplémentaires nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 Prévisions révisées
Postes	86 103,7	448,9	—	86 552,6	5 315,0	91 867,6
Autres dépenses de personnel	2 171,7	1 696,6	—	3 868,3	251,7	4 120,0
Consultants et experts	598,9	(269,8)	—	329,1	21,3	350,4
Frais de voyage du personnel	732,1	74,6	—	806,7	52,3	859,0
Services contractuels	21 704,8	5 188,4	—	26 893,2	1 748,8	28 642,0
Frais généraux de fonctionnement	120 170,5	100,3	3 545,8	123 816,6	9 412,9	133 229,5
Dépenses de représentation	11,0	—	—	11,0	0,8	11,8
Fournitures et accessoires	3 385,0	185,7	—	3 570,7	232,2	3 802,9
Mobilier et matériel	8 799,9	(3 631,8)	638,9	5 807,0	377,6	6 184,6
Subventions et contributions	1 731,2	(1 731,2)	—	0,0	—	0,0
Total	245 408,8	2 061,7	4 184,7	251 655,2	17 412,6	269 067,8

Frais généraux de fonctionnement

352. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique découlent de l'augmentation proposée des effectifs, sur la base du coût standard des services communs, et financeront la location de bureaux (1 983 000 dollars) et l'aménagement des locaux (1 562 800 dollars).

Mobilier et matériel

353. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique découlent de l'augmentation proposée des effectifs et s'élèvent à 638 900 dollars pour l'achat de mobilier et de matériel de bureau.

V. Chapitre 35 Contributions du personnel

Ressources supplémentaires nécessaires (avant réactualisation des coûts) :
2 136 100 dollars

Tableau 15

Ressources supplémentaires nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources					2008-2009 Prévisions révisées
	2006-2007 Crédit révisé	Augmentation (A/62/6)	Augmentation proposée dans le présent rapport	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Divers	436 347,5	6 438,3	2 136,1	444 921,9	19 110,9	464 032,8
Total	436 347,5	6 438,3	2 136,1	444 921,9	19 110,9	464 032,8

354. Les ressources supplémentaires demandées sous cette rubrique s'élèvent à 2 136 100 dollars et correspondent aux contributions du personnel, compte tenu des modifications du tableau d'effectifs proposées dans le présent rapport.

VI. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

355. L'Assemblée générale est invitée à :

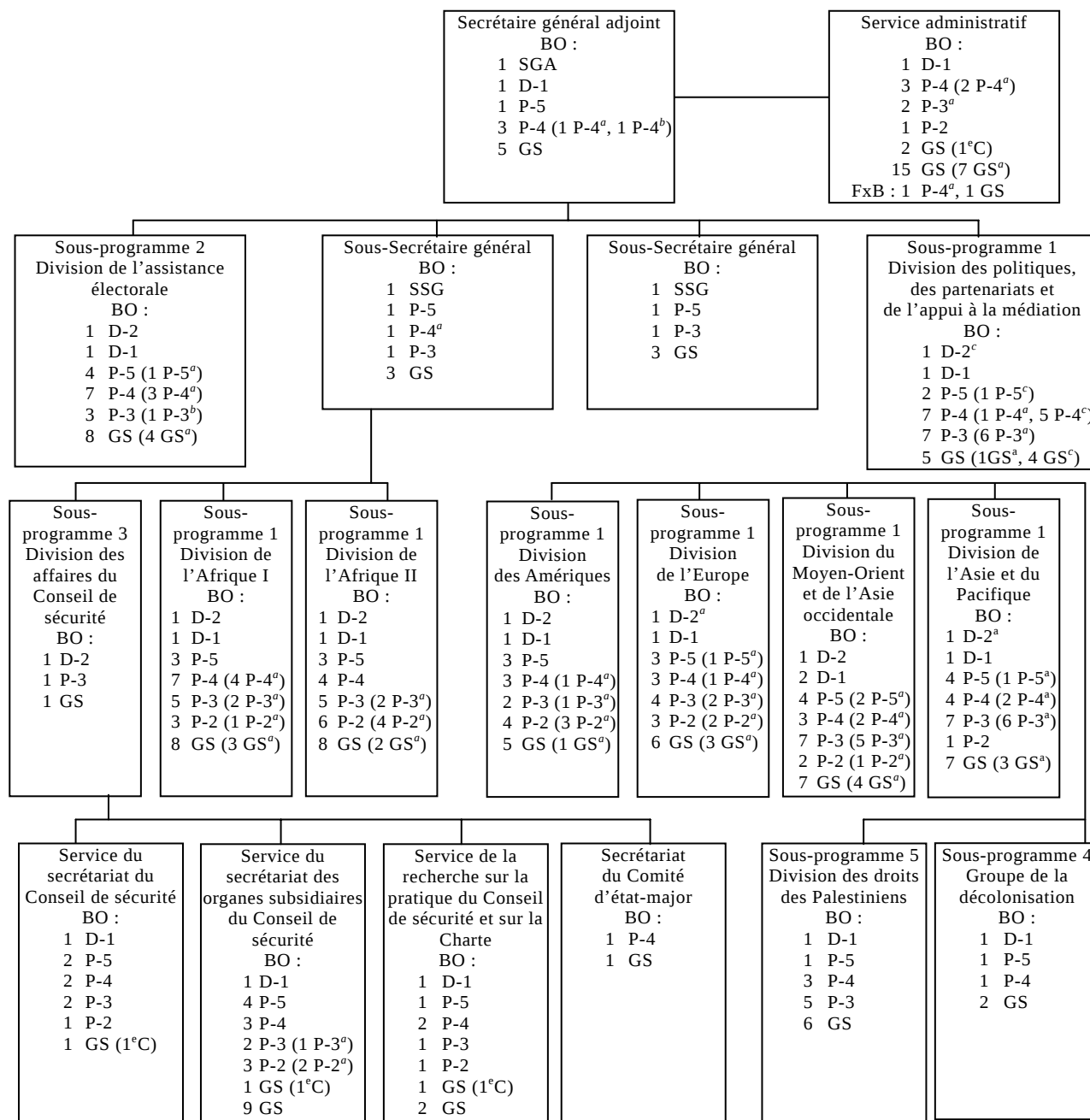
a) Approuver la création de 96 nouveaux postes [3 D-2, 5 P-5, 18 P-4, 27 P-3, 15 P-2 et 28 GS(AC)] et le reclassement de 4 postes (1 D-1 en D-2, 1 P-5 en D-1, 1 P-3 en P-4 et 1 P-2 en P-3) au titre du chapitre 3 (Affaires politiques);

b) Approuver la création de cinq nouveaux postes (1 P-5, 1 P-3 et 3 AL) et le reclassement d'un poste de D-1 à D-2 au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) pour le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba;

c) Ouvrir un crédit d'un montant total de 21 036 100 dollars, à répartir entre les chapitres suivants du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 : 439 200 dollars au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), 14 276 100 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques), 4 184 700 dollars au titre du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 2 136 100 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe

Département des affaires politiques : organigramme et répartition des postes révisés pour l'exercice biennal 2008-2009*



* Les postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 et contenus dans le document A/62/6 (Sect.3) sont indiqués comme postes existants.

^a Nouveaux postes.

^b Postes reclassés.

^c Postes transférés.